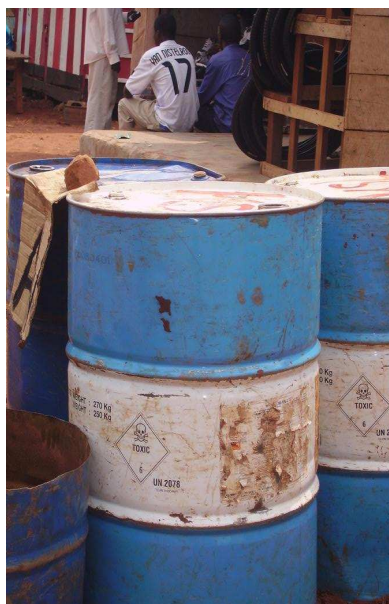




Ministère de l'environnement
Conservation de la Nature et Tourisme

Programme des Nations Unies
pour le Développement

PLAN NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP).



Décembre 2009

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations.....	6
Préface.....	11
Résumé.....	13
1. Introduction.....	16
2. Données de référence de la République Démocratique du Congo.....	19
2.1. Descriptif national.....	19
2.1.1. Géographie et population.....	19
2.1.1.1. Géographie.....	19
2.1.1.2 La population	21
2.1.2. Situation politique et économique.....	22
2.1.2.1 Situation politique	22
2.1.2.2. Situation économique	23
2.1.3. Aperçu des secteurs économique	25
2.1.4. Vue d'ensemble de l'environnement	28
2.2. Le cadre institutionnel, juridique et politique pour la protection de l'environnement et du développement durable en République Démocratique du Congo.....	28
2.2.1. Politique en matière d'environnement et de développement durable et cadre juridique..	28
2.2.1.1. Le cadre institutionnel.....	28
2.2.1.2. Le cadre juridique.....	30
2.2.1.3. Le cadre politique pour la protection de l'Environnement et du développement durable.	34
2.2.2. Rôles et responsabilités des institutions publiques et de la société civile dans le cycle de vie des POPs.....	35
2.2.3. Les engagements de la République Démocratique du Congo en rapport avec les Conventions internationales.....	39
2.2.4. Principes sous tendant la législation et la réglementation en vigueur relatifs aux POPs...	39
2.2.5. Principes et méthodes d'approches utilisées pour la gestion des POPs et des pesticides en contenant, notamment les dispositions concernant leur application et leur suivi.....	40
2.3. Point de la situation du pays en ce qui concerne la gestion des POPs.....	40
2.3.1. Evaluation des pesticides POPs.....	40
2.3.2. Evaluation des Polychlorobiphényles PCB.....	42
2.3.3. Evaluation de Dichloro Diphényle Trichloroéthane (DDT).....	56
2.3.4. Evaluation concernant les rejets des substances chimiques inscrites à l'annexe C (PCDD/PCDF) produits non intentionnellement	57
2.3.5. Informations sur les sites contaminés, les déchets et les stocks obsolètes.....	62
2.3.5.1. Dioxine et furanne	62
2.3.5.2. Pesticides	62
2.3.5.3. PCB.....	63
2.3.6. Domaine la production, et d'utilisations des POPs.....	63
2.3.7. Evaluation des sources d'émanation des POP non intentionnels.....	64
2.3.8. Programme de suivi en cours des rejets et des impacts sur l'environnement et la santé humaine – y compris les conclusions desdits programmes.....	64
2.3.9. Information, éducation, communication sur les pops	65

2.3.9.1. PCB	65
2.3.9.2. Pesticides	66
2.3.9.3. POPs non intentionnels.....	66
2.3.10. Activités de production, de commercialisation, d'utilisation des POPs relevant du secteur privé.....	68
2.3.10.1. PCB	68
2.3.10.2. Pesticides	68
2.3.11.1 PCB	68
2.3.11.2. Pesticides :.....	69
2.3.11.3. POPs non intentionnels	69
2.3.12.1 . PCB	70
2.3.12.2. Pesticides.....	70
2.3.12.3. POPs non intentionnels:.....	71
2.3.12. Système d'évaluation et de catalogage des nouvelles substances chimiques.....	71
2.3.13. Précision sur tout système utile d'évaluation et de catalogage des nouveaux produits chimiques.....	71
3. Eléments de la stratégie et du plan d'action du plan national de mise en œuvre.....	71
3.1. Déclaration d'intention du Gouvernement de la RDC.....	71
3.2. Stratégie de mise en œuvre du PNM.....	74
3.3. Plans d'actions du PNM.....	74
3.3.1. Plan d'actions de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, les pesticides POP et leurs déchets.....	75
3-3-1-1- Problématique.....	75
3-3-1-2- But.....	76
3.3.1.3. Objectifs.....	76
3.3.1.4. Calendrier de mise en œuvre, indicateurs de performance et coûts du plan d'action...	77
3.3.1.5. Les activités.....	77
3.3.1.6. Les acteurs concernés et publics cibles.....	77
3.3.1.7. Les structures responsables et impliquées.....	77
3.3.1.8. La Période d'exécution.....	77
3.3.1.9 Le coût d'exécution.....	77
3.3.1.11 La justification et les possibilités de réalisation :.....	77
3.3.1.13. Cadre logique pour le DDT.....	96
3.3.2. Plan d'actions de gestion écologiquement rationnelle des dioxines et furannes. ...	101
3.3.2.1. Problématique.....	101
3.3.2.2. But.....	102
3.3.2.3. Objectifs.....	103
3.3.2.4. Calendrier de mise en œuvre, indicateurs de performance et coûts du plan d'action..	103
3.3.2.5. Les activités.....	103
3.3.2.6. Les acteurs concernés et publics cibles.....	103
3.3.2.7. Les structures responsables et impliquées.....	103
3.3.2.8. La Période d'exécution.....	103
3.3.2.9. Le coût d'exécution.....	103

3.3.2.10. La justification et les possibilités de réalisation	103
3.3.3. Plan d’actions de gestion écologiquement rationnelle des PCB	113
3.3.3.1. Problématique.....	113
3.3.3.2. But.....	114
3.3.3.3. Objectifs.....	114
3.3.3.4. Calendrier de mise en œuvre, indicateurs de performance et coûts du Plan d’action.....	115
3.3.3.5. Les activités.....	115
3.3.3.6. Les acteurs concernés et public cible.....	115
3.3.3.7. Les structures responsables et impliquées.....	115
3.3.3.8. La Période d’exécution.....	115
3.3.3.9. Le coût d’exécution.....	115
3.3.3.10. La justification et les possibilités de réalisation.....	115
CONCLUSION.....	125
BIBLIOGRAPHIE.....	126
ANNEXES.....	127
ANNEXE 1 DONNEES GENERALES DU PAYS	
ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE PESTICIDES	
ANNEXE 3 CADRE LOGIQUE DIOXINES ET FURANNES	
ANNEXE 4 CADRE LOGIQUE PCB	
ANNEXE 5. FICHE DE PROJET DE GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PESTICIDES	
ANNEXE 6 : FICHE DE PROJET DIOXINES ET FURANNES	
ANNEXE 7 : FICHE DE PROJET DE GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PCB ET DES DECHETS DE PCB	
ANNEXE 8 : FICHE DE PROJET « RENFORCEMENT DES CAPACITES DU POINT FOCAL DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM ET L’UNITE DE COORDINATION»	

Le présent document a été élaboré par l'équipe de Coordination du projet en collaboration avec les experts nationaux:

1. Ir. EMENE ELENGA Jean Claude
Organe : PNM/POP
Fonction : Directeur National
Téléphone : (+243) 998121166
E-mail : jcemene@yahoo.fr
2. Monsieur TSHITALA KALULA Patrice
Organe : PNM/POP
Fonction : Coordonnateur National
Téléphone : (+243) 999991479
E-mail : tkas2002@yahoo.fr
3. Monsieur KAPITA ZA LOSO Jean
Organe : PNM/POP
Fonction : Opérateur de Saisie
Téléphone : (+243) 999954241
E-mail : jzaloso@yahoo.fr
4. Monsieur Pierre MAKUBIKWA
5. Sr AKONGA Marie Madeleine
6. Monsieur Pius TIMBE BAKA ZOLAY
7. Monsieur MUKAKA WAMBA
8. Me BOOTO Bo LOLIMBA
9. Monsieur MASUA TCHOMBA BASILE
10. Dr MPOLESHA KA NKONDA Danny
11. Monsieur KAYEMBE SUNGULA Jean
12. Monsieur BILUNGU KAZINGUVU Jules
13. Monsieur EBALA EBISA J.P
14. Monsieur BABOLONGO Jean
15. Monsieur BOKOLO WALIALI NKANDA Gabriel
16. Dr. SIBITALI NSIYO KYSTA Constant
17. Monsieur LUAMBA Me DUMA
18. Monsieur DOMBELE KASHISHI
19. Monsieur NGABURU LUPANARD

LES SIGLES ET ABREVIATIONS

RDC	: République Démocratique du Congo
PNM	: Plan National de Mise en Œuvre
POP	: Polluants Organiques Persistants
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
UNDP	: United Nations development Program
PCB	: Polychlorobiphényles
DDT	: Dichlorodiphényle Trichloréthane
PCDD	: Polychloro Dibenzo Dioxines
PCDF	: PolyChloroDibenzo Furanne
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
FISC	: Forum International sur la Sécurité Chimique
COP	: Conférence des Parties
MECN-EF	: Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts
GEF	: Fond Environnemental Mondial
INS	: Institut National de Statistique
AMP	: Alliance pour la Majorité Présidentielle
UN	: Union pour la Nation
BDP	: Banque du Peuple
OZACAF	: Office Zaïrois de Café
IUCN	: International Union of Conservation of Nature
WWF	: World Wildlife Fund
WCS	: World Conservation Society
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
RNIE	: Réseau National pour l'Information Environnementale
PNAE	: Plan National d'Action Environnemental
APV	: Autorisation Provisoire de Vente
SENAFIC	: Service National des Fertilisants et Intrants connexes
DPPV	: Direction de la Production et Production des Végétaux
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
GCM	: La Générale des Carrière et des Mines

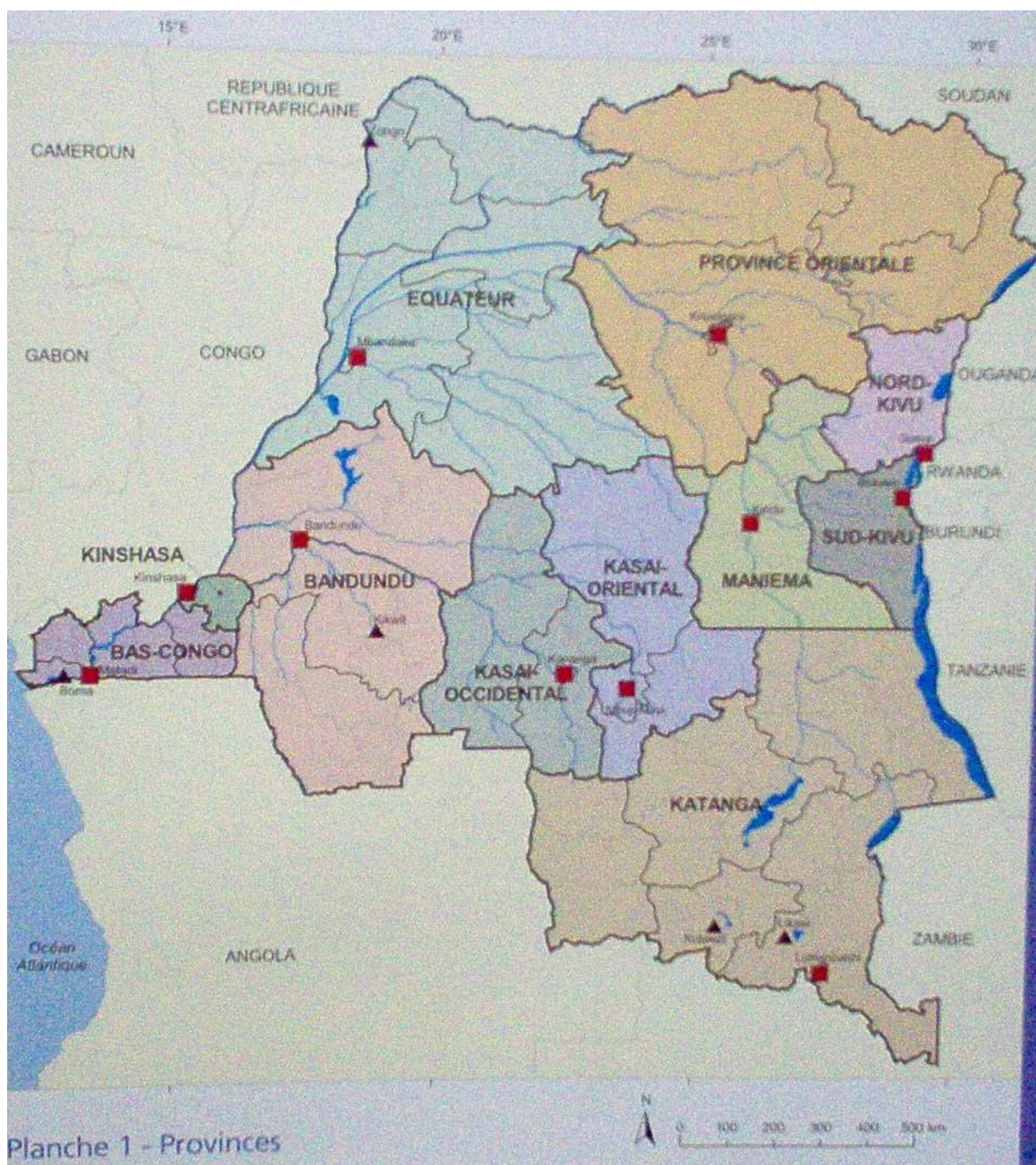
SNCC	: Société Nationale des Chemins de Fer du Congolais
MIBA	: La Minière de BAKWANGA
KVA	: Kilo voltampère
Kg	: Kilogramme
BKV	: Bukavu
SOTEXKI	: Société Textile de Kisangani
DKE	: Direction de Kinshasa Est
DKO	: Direction de Kinshasa Ouest
DKS	: Direction de Kinshasa Sud
DKN	: Direction de Kinshasa Nord
TFO	: Transformateur de Courant Electrique
OCC	: Office Congolais de Contrôle
INRB	: Institut National de la Recherche Biomédicale
UNIKIN	: Université de Kinshasa
CNIE	: Centre National d'Information Environnementale
PMMUR	: Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitations
IEC	: Information Education et Communication
MJ	: Ministère de la Justice
MA	: Ministère de l'Agriculture
MRS	: Ministère de la Recherche Scientifique
MS	: Ministère de la Santé
MI	: Ministère de l'Intérieur
MF	: Ministère des Finances
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
OFIDA	: Office des Douanes et Accises
ANR	: Agence Nationale de Renseignement
INRA	: Institut National de Recherche Agronomique
REIC	: Réseau d'Echange d'Informations Chimiques
LNSP	: Laboratoires Nationaux de Santé Publique
NEPAG	: Nouveau Partenariat des Etats Africains
GEF	: Fond de l'Environnement Mondial (Global Environment Fund)
DEHPE	: Direction des Etablissements Humains et de la Protection de l'Environnement

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau n° 1 : Convention Internationales et Accords de la RDC.
- Tableau n°2 : Mandat des différents Ministères.
- Tableau n° 3 : Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des POPS.
- Tableau n°4 : Situation des pesticides des consommés en RDC de 1984 à 1999.
- Tableau n°5 : Situation générale des données de l'interaction des pesticides /PCB.
- Tableau n°6 : Transformateurs avec 100% PCB /GCM.
- Tableau n°7 : TFO présumé contenir des PCB/GCM.
- Tableau n°8 : TFO suspectés contenir des PCB /GCM.
- Tableau n°9 : Transformateurs des SNEL/Katanga.
- Tableau n°10 : Transformateurs de la SNEL/Katanga .
- Tableau n°11 : Transformateurs de la SNEL/Bas-Congo.
- Tableau n°12 : Transformateurs de la SNEL/Sud Kivu.
- Tableau n°13 : Transformateurs de la SNEL/Nord Kivu.
- Tableau n°14 : Transformateurs de la SNEL/Equateur.
- Tableau n°15 : Transformateurs de la SNEL/Bandundu.
- Tableau n°16 : Transformateurs de la SNEL/Kasaï Oriental.
- Tableau n°17 : Transformateurs de la SNEL/Province Orientale.
- Tableau n°18 : Transformateurs des Société Privée/Kinshasa.
- Tableau n°19 : Inventaires des PCB réalisés en 2004 dans les installations Publiques de la SNEL.
- Tableau n°20 : Situation générale des disjoncteurs inventoriés.
- Tableau n°21 : Situation générales des condensateurs inventoriés.
- Tableau n°22 : Rejets annuels de Dioxines et Furannes en République Démocratique du Congo.
- Tableau n°23 : Cadre logique du Plan d'action de gestion écologiquement rationnelles des pesticides périmés, prohibés, les pesticides Pops, et de leurs déchets.
- Tableau n°24 : Cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPS, ainsi que leurs déchets et son application.
- Tableau n°25 : Méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelles des pesticides périmés, prohibés pesticides POPS et de leurs déchets et l'implication des parties prenantes.

- Tableau n°26 : Identification et vulgarisation des alternatives plus sûres aux pesticides POP avec l'implication des parties prenantes.
- Tableau n° 27 : Système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.
- Tableau n°28 : Programme de réhabilitation des sites majeurs contaminés par les pesticides périmés ; prohibés, pesticides POPs et leurs déchets préalablement identifiés.
- Tableau n°29 : La gestion et le suivi –évaluation des actions planifiées.
- Tableau n°30 : Réduction progressivement afin d'élimination d'ici 15 ans les utilisateurs résiduelles du DDT.
- Tableau n° 31 : Les alternatives appropriées pour combattre les utilisateurs agricoles potentielles des DDT les techniques de production et de conservation à faible taux d'utilisation des pesticides.
- Tableau n°32 : Sensibilisation de l'encadrement des utilisateurs potentiels de DDT.
- Tableau n° 33: Promotion des alternatives appropriées pour empêcher l'utilisation potentielle du DDT en hygiène publique, (action de prévention et de lutte contre le paludisme).
- Tableau n°34 : Les meilleures techniques et les meilleures identifiées, évaluées et diffusées et leur appropriées par les parties prenantes.

CARTE ADMINISTRATIVE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Préface

La prise de conscience par la communauté internationale des menaces que font peser les polluants organiques persistants (POP) sur la santé humaine et l'environnement, a conduit à l'adoption de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants en 2001. Notre pays, la République Démocratique du Congo l'a ratifiée le 25 mars 2005.

Les Polluants Organiques Persistants ou POP, composés chimiques très stables qui servent comme pesticides ou sont employés dans l'industrie, apparaissent quelques fois involontairement comme sous-produits de la combustion ou de procédés industriels. Très toxiques, persistants dans l'environnement, ils migrent à des milliers de kilomètres de leurs sources. Ils se retrouvent dans les eaux, dans l'air, dans le sol et partant dans la chaîne alimentaire et s'accumulent dans les tissus adipeux. Ils peuvent par conséquent provoquer des cancers, altérer le système immunitaire, provoquer des malformations congénitales, diminuer les facultés intellectuelles.

Pour protéger l'environnement et particulièrement la santé de la population, le Gouvernement de la RDC, par un large processus participatif a élaboré le présent Plan National de Mise en oeuvre (PNM) qui intègre tous les aspects du concept de protection de l'environnement et de la santé contre les Polluants Organiques Persistants. La préparation de ce Plan National de mise en oeuvre a été l'occasion d'établir un état des lieux sur la situation générale des POP dans notre pays afin d'élaborer et d'appliquer un Plan National pour la Mise en oeuvre de la Convention (PNM) en vertu de l'article 7 de la Convention.

Cette analyse de la situation a révélé qu'hormis les dioxines et les furannes, qui sont des POP non intentionnels, la RDC n'a jamais produit des pesticides POP qui sont importés pour être utilisés spécialement dans le secteur agricole et celui de l'hygiène publique. De même, des POP industriels comme les Polychlorobiphényles (PCB) ont été importés pour être utilisés dans des équipements électriques dont certains sont encore en usage dans le secteur de la production et de la distribution de l'électricité.

La volonté du Gouvernement de la RDC à prendre des mesures pour contribuer à l'amélioration de la gestion de l'environnement global a été manifestée par la ratification des Conventions et instruments pertinents tels que : - la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, - Convention

de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, - la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination, la Convention sur la Diversité Biologique, - la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

La mise en œuvre de ces instruments, qui développent du reste des synergies et intègrent, pour certains, la philosophie de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des produits chimiques (SAICM) est en cours.

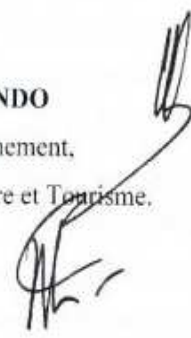
Concernant la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP, elle est fondée sur le recours possible aux produits de substitution et la prévention de leurs rejets dans l'environnement, conformément à l'esprit de cette Convention. Cette mise en œuvre donne à notre pays l'occasion de développer une politique nationale intégrée de gestion écologiquement rationnelle et durable des substances chimiques dangereux. Par le présent Plan National, la RDC réaffirme encore une fois sa volonté de procéder à une gestion écologiquement rationnelle des POP conformément aux prescrits de la Convention de Stockholm.

Au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements au Fonds pour l'Environnement Mondial et au PNUD pour leurs appuis financier et technique qui ont permis l'élaboration du Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP.

Notre reconnaissance va également à l'UNITAR et au PNUE ainsi qu'aux autres partenaires au développement pour leur accompagnement à ce processus.

Puisse ce Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm permettre de faire un saut qualitatif dans l'amélioration du cadre de vie des populations tant urbaines que rurales de la République Démocratique du Congo.

José E.B. ENDUNDO
Ministre de l'Environnement,
Conservation de la Nature et Tourisme.



Résumé

La République Démocratique du Congo, notre pays a adhéré à la Convention de Stockholm sur les POP le 25 mars 2005. Conformément aux prescrits de cette convention, la RDC est tenue de présenter son Plan National de Mise en Œuvre (PNM) dans les deux ans qui suivent son adhésion.

Ainsi, pour faire face aux obligations de la communauté des Etats Parties éligibles aux dispositions de la Convention de Stockholm sur les POP, le Gouvernement de la RDC à travers le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme a désigné un **Point focal** de la Convention et mis en place un Comité National de Coordination pour l'élaboration du Plan National de mise en œuvre de la Convention sur les POP. **Unité de Coordination du projet PNM/POP** a eu la charge de mener toutes les activités qui ont conduit le pays à se doter du présent **Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm**.

Le **plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP** en RDC a été formulé à partir des résultats obtenus lors des inventaires des POP, lesquels ont permis de déterminer les objectifs et les priorités du pays. De ces deux derniers, plusieurs actions ont été retenues, évaluée financièrement et planifiées pour être exécutées à court terme (5ans) en vue de la gestion rationnelle et durable des POP en RDC.

La stratégie nationale de mise en œuvre du PNM de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants est un cadre d'orientation politique dont le processus d'élaboration a mobilisé un nombre important de personnes à tous les niveaux: local, national et international. Ce processus a permis:

- de faire l'état des lieux sur les POP dans notre pays;
- de faire un diagnostic aussi complet que possible de la production, utilisation et émission des différents POP et sites contaminés.
- de faire les analyses des résultats enregistrés lors des inventaires afin d'avoir une idée objective des potentialités à valoriser et des contraintes à lever ;
- de déterminer les objectifs et priorités nationales desquels découlent les actions à entreprendre.

Les étapes constituant le processus d'élaboration du Plan National de Mise en Œuvre ont été les suivantes :

- Mise en place du mécanisme de coordination et de l'organisme chargé du processus ;
- Inventaires des Polluants Organiques Persistants et études des infrastructures et moyens nationaux ;
- Définition des priorités et objectifs ;
- Elaboration du Plan National de Mise en œuvre ;
- Approbation et présentation du Plan National de Mise en œuvre.

Les rapports issus de diverses missions d'inventaires avaient servi de matière pour la rédaction des plans d'actions sectoriels (PCB, pesticides POP et POP non intentionnels), qui ont été moulés et dont les actions ont été évalués en terme des coûts dans le Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm de la République Démocratique du Congo.

De ces rapports on peut retenir les résultats ci après. Pour les pesticides, l'inventaire des pesticides a donné les résultats suivants : le besoin en consommation courante des pesticides en RDC s'estime à environ 83. 386 Kg , soit 83 tonnes par an, la quantité des pesticides obsolètes est de 1083 tonnes sans comptage de stocks en vrac tandis que la quantité des pesticides POPs pour l'ensemble du pays équivaut à 9.533,2 Kg plus 10 cartons de DDT. Les sites soupçonnés contaminés aux pesticides POP sont certaines terres agricoles inventoriées et des entrepôts de stockage des pesticides tels que le DDT, l'endrine, Dieldrine. hormis les

S'agissant du PCB et particulièrement en ce qui concerne les transformateurs, 4.135 transformateurs ont été inventoriés au total, la portion suspectée contenir des PCB vient en tête de liste avec 2.034 équipements soit 49%, suivi par celle des présumés en contenir avec 995 soit 24%. Le nombre des transformateurs reconnus comme 100% PCB n'est que de 291 soit 7%, alors que celui des équipements exempts de PCB est de 815, ce qui correspond à 20% de l'ensemble.

Selon les résultats issus de l'inventaire et du traitement des données recueillies sur les POP non intentionnels, les valeurs des émissions globales des dioxines et furannes en RDC sont de 7.286.057,958 mg TEQ (7286,057gTEQ) dans l'air ; 2193,455 mg TEQ (2,934 g TEQ) dans l'eau ; 204.305, 85 mg TEQ (204, 305 g TEQ) dans le sol ; 316,333 mg TEQ (0,316 g TEQ) dans les produits et 9.068.506,544 mg TEQ (9068,50 g TEQ) dans les résidus. Soit donc un total général **de 16.562,112 g TEQ**. En tenant compte de la superficie du pays qui est de 2.345.000km², cela donne **0,00706g TEQ/km²**, qui est niveau très inquiétant. Il est donc urgent de réduire le volume total des rejets d'origine anthropique et de définir un cadre juridique pouvant conduire à une réduction sensible des émissions de PCDD/PCDF.

Conscient que le PNM de cette convention lui permettra d'une part, de se doter des moyens techniques et technologiques susceptibles de l'aider à la réduction, voire l'élimination des émissions et des rejets de POP, et d'autre part, l'aidera à la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les incidences des POP ; le Gouvernement de notre pays n'a ménagé aucun effort pour appuyer les missions d'inventaires des POP dans notre pays.

Partant de la revue des rapports nationaux des inventaires des pesticides, des PCB et des POP non intentionnels (dioxines et furanne) réalisés dans les différentes provinces de la RDC, le présent document expose, d'une part, la situation des POP en RDC, les différentes options de gestion écologiquement rationnelle des déchets et stocks des POP, les expériences

de gestion des déchets et stocks des POP répertoriées et, d'autre part, la réponse aux problèmes les plus importants identifiés lors des inventaires et acceptés comme priorités.

Ces priorités reposent sur :

- **Le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel** qui permettra de garantir l'exécution du Plan National, les lacunes observées au niveau de la législation nationale et des textes réglementaires constituant un obstacle majeur pour la mise en œuvre d'une gestion rationnelle des POP ;
- **La mise en œuvre d'un mécanisme d'information et de sensibilisation** qui fait prévaloir l'aspect formation information et la sensibilisation du grand public pour un changement de comportement, non seulement au niveau des utilisateurs potentiels mais également à celui des décideurs ;
- **L'élaboration et la mise en œuvre d'un système national de gestion des POP** qui prévoit, outre, l'inventaire des sources et leur élimination, la mise en place d'une structure de surveillance et d'alerte qui permettra de réduire les risques de contamination de l'environnement et d'atteinte à la santé humaine ;
- **Le renforcement des structures et infrastructures de suivi et de contrôle** qui sont indispensables pour une bonne gestion des POP, notamment en ce qui concerne leurs incidences sur la santé humaine et l'environnement.

En fonction de ces priorités et objectifs nationaux, le plan d'action national qui a été élaboré comporte 4 plans d'actions spécifiques à savoir pesticides, PCDD et PCDF, DDT et PCB. Il faut noter que tous ces quatre plans traitent transversalement et en premier lieu deux priorités « la sensibilisation et l'information » et « le renforcement de capacité pour la gestion des POP ». Quant bien même ces deux priorités se rapportant à toutes les catégories de POP ont été évaluées dans chacun des quatre plans comme si elles doivent se faire séparément, mais en pratique une action simultanée peut être préconisée à toute fin utile et à moindre coût.

Les coûts respectifs de l'exécution de différents plans d'actions sont de 20 483 833 \$ US pour le PCB, 21 941 930 \$ pour le PCDD/PCDF, 4 240 000 \$US pour le DDT, 40 591 450 \$ US pour les pesticides (soit 44 831 450 \$US pour tous les pesticides DDT y compris). Le coût total de l'ensemble des projets (PCB, PCDD/PCDF, pesticides, DDT y compris, et fonctionnement du point focal) durant 5ans est de 93 089 939 \$US.

1. Introduction

La ratification de la Convention de Stockholm sur les POP et les perspectives de sa mise en œuvre sont une grande opportunité pour notre pays afin d'intégrer dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et de protection de la santé publique, l'importante question de la sécurité chimique, composante majeure du problème global de la santé environnementale en général, et de la gestion des POP en particulier.

Conscient de la grave menace que font peser les polluants organiques persistants (POP) sur la santé des personnes et l'environnement, le Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) avait, par sa décision 18/32 de mai 1995, invité la communauté internationale à engager un processus d'évaluation scientifique portant sur une liste initiale de 12 POP (Aldrine, Chlordane, DDT, Dieldrine, dioxines, furanes, Endrine, Hexa chlorobenzène, Heptachlore, Mirex, PCB et Toxaphène).

Il avait été ainsi demandé au Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (FISC) de formuler des recommandations à examiner par le Conseil d'Administration du PNUE et l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1997 au plus tard aux fins d'une action internationale.

A partir de juin 1996, le FISC avait relevé que les informations disponibles étaient suffisantes pour traduire la nécessité d'une action internationale relative à ces 12 POP. Cette action devrait être soutenue par un instrument juridiquement contraignant de portée mondiale dans le but de réduire les risques que présentent ces produits pour la santé des personnes et l'environnement.

Des négociations avaient été engagées, et avaient abouti à l'adoption de la Convention et à son ouverture à la signature au cours de la Conférence des Plénipotentiaires qui s'était tenue les 22 et 23 mai 2001 à Stockholm en Suède.

Cette Convention sur les POP a été signée par 92 Etats et la Communauté Européenne le 23 mai 2001. Ouverte à la signature du 24 mai 2001 au 22 mai 2002 à New York, elle est entrée en vigueur le 17 mai 2004 au plan international et la République Démocratique du Congo, notre pays y a adhéré le 25 mars 2005.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants, chaque partie élabore et s'efforce de mettre en œuvre un plan pour s'acquitter de ses obligations. La deuxième partie de l'annexe A donne aux parties l'obligation d'identifier, étiqueter et retirer de la circulation les équipements contenant les polychlorobiphényles et de détruire les déchets contenant les PCB d'une manière écologiquement rationnelle.

Consacrant l'approche de précaution énoncée dans le principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Convention de Stockholm sur les POP a pour objectif de « protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants » (article 1 de la Convention). Les principales obligations énoncées par la Convention peuvent être résumées à travers les mesures que chaque partie à la Convention doit prendre :

- les mesures propres à réduire ou éliminer les rejets résultant d'une production et d'une utilisation intentionnelles (article 3) ;
- les mesures propres à réduire ou à éliminer les rejets résultant d'une production non intentionnelle (article 5) ;
- les mesures propres à réduire ou à éliminer les rejets émanant de stocks et déchets (article 6) ;
- les mesures propres à éviter la production de nouveaux POP (article 11)
- l'échange d'informations (article 9);
- l'information, la sensibilisation et l'éducation du public (article 10);
- la recherche-développement et la surveillance (article 11) ;
- la fourniture d'une assistance technique et financière aux pays parties en développement ou à économie en transition (articles 12 et 13) ;
- les rapports périodiques à la COP (article 15);

Aux termes de l'article 7 de la Convention, chaque Etat partie :

- élabore et s'efforce de mettre en oeuvre un plan pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention ;
- transmet son plan de mise en oeuvre à la Conférence des parties dans Convention à son égard ;
- examine et actualise, le cas échéant, son plan de mise en oeuvre à intervalles réguliers et selon des modalités à spécifier par la Conférence des parties dans une décision à cet effet.

Par ailleurs, la Convention encourage, entre autre, la coopération entre les organisations mondiales, régionales et sous-régionales et la consultation de différentes organisations de la société civile et l'intégration des plans nationaux de mise en œuvre pour les polluants organiques persistants dans les stratégies nationales de développement durable.

Faisant suite au protocole d'accord signé entre le Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature, Eaux et Forêts (MECN-EF), et le Fond pour Environnement Mondial (FEM) la République Démocratique du Congo s'est engagé à réaliser le projet « activités habilitantes à la RDC en vue de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP pour la permettre d'élaborer son Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP ».

L'objectif de ce projet était d'élaborer un plan qui décrirait la manière dont la République Démocratique du Congo compte remplir ses obligations pour progressivement

éliminer les sources de POP et les sites contaminés. Le résultat attendu du projet est l'habilitation de la R.D.C afin qu'elle soit en mesure de respecter ses engagements en vertu de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants.

Les douze polluants organiques persistants POP identifiés par la Convention de Stockholm et regroupés dans le présent PNM en 3 volets « les pesticides POP, les POP non intentionnels (dioxines et furannes) et le PCB » sont une menace sérieuse pour la santé humaine et l'environnement. Si les pesticides sont utilisés en agriculture depuis l'antiquité, les PCB par contre ont été découverts au XIX^{ème} siècle, et leur fabrication industrielle n'a commencé qu'en 1929. Les PCB ont été utilisés de manière intensive de 1920 à 1980 et ont été exportés comme produits chimiques dans tous les pays du monde.

Les pesticides sont fabriqués artisanalement et industriellement, les formulations industrielles font état d'un suivi par les Ministères de l'Agriculture. Quant aux POP produits non intentionnellement (Dioxines et furannes) les différentes sources de leur émission ont été inventoriées en RDC et sont présentées dans le présent PNM.

La RDC a bénéficié de l'assistance financière du Fond pour Environnement Mondial (FEM) à travers le Programme de Nations Unie pour le Développement (PNUD), pour la réalisation d'activités en rapport avec l'élaboration du Plan National de Mise en Œuvre de ladite Convention sur les POP. C'est dans ce contexte que, la République Démocratique du Congo à travers le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts a été appelée à exécuter le Projet PIMS n°3712 Atlas N°00047032 « Soutien initial à la RDC pour s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) » PNM/POP en sigle.

Ainsi, pour faire face aux obligations de la communauté des Etats Parties éligibles aux dispositions de la Convention, le Gouvernement de la RDC à travers le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme a nommé un **point focal** de la Convention et mis en place une **Unité de Coordination du projet PNM/ POP** animée par un Coordonnateur national sélectionné conjointement avec le PNUD. Cette Unité de Coordination a eu la charge de mener toutes les activités qui ont conduit le pays à se doter du présent **Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm**.

Au titre de l'élaboration de ce PNM, il a été procédé premièrement à une analyse de la situation des POP en RDC à partir des résultats des inventaires de leurs sources et quantités de rejets. Ces inventaires ont permis de collecter des informations utiles pour cerner la problématique de tous les POP (Pesticides POP, POP non intentionnels (Dioxines et Furanes) et les PCB) en RDC.

Partant de la revue des inventaires des POP réalisés dans les différentes provinces de la RDC, le présent rapport expose à tour de rôle les différentes options de gestion des déchets et stocks des POP, les expériences de gestion des déchets et stocks des POP répertoriées ainsi que les problèmes les plus importants identifiés lors des inventaires et acceptés comme priorités.

Dans le présent Plan National sont abordés tous les aspects pouvant permettre à la RDC d'effectuer la gestion rationnelle et durable des POP, plus précisément des pesticides POP, des POP non intentionnels (dioxine et furanne) et des PCB, ainsi que les déchets POP et sites contaminés.

Subdivisé en quatre parties, le présent PNM de la RDC, s'articule de la manière suivante : la première partie porte sur l'introduction, la deuxième sur les données de référence du pays, la troisième sur la gestion écologiquement rationnelle des POP et la quatrième comprend la conclusion et les recommandations.

Il est à préciser que les annexes contiennent des informations importantes décrivant en détails les liens existant entre les actions et leurs coûts respectifs

2. DONNEES DE REFERENCE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

2.1. Descriptif national

2.1.1. Géographie et population

2.1.1.1. Géographie



La République Démocratique du Congo (RDC) est le plus vaste pays en Afrique au Sud du Sahara et le troisième du continent par sa taille. Compris entre 5° 20' de latitude Nord et 13° 50' de latitude Sud, il s'étend entre 12° 15' et 31° 15' de longitude Est. Il couvre une superficie de 2.345.000 Km² et s'étale sur +/- 2.000 Km du Nord au Sud et +/- 2.00 Km d'Ouest à l'Est¹.

Cette immensité fait de la RD Congo un pays aux dimensions continentales et impose une contrainte fort importante, celle des distances. Les frontières héritées des partages coloniaux, englobent les deux tiers du bassin du fleuve Congo et ne laissent au pays qu'un étroit débouché océanique d'une quarantaine de Km de côtes.

La disposition de relief accentue la situation continentale du pays dont les relations extérieures dépendent en partie des pays voisins².

¹ KABENGELE, G., *Géographie économique et humaine de la RDC*, volume 1, Kinshasa, édition Sirius, 2008, p. 70.

² *Idem*.

Il est entouré au Nord-Ouest et au Nord par la République du Congo, la République Centrafricaine et le Soudan ; au Sud-Ouest et au Sud par l'Angola et la Zambie, à l'Est par l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie.

Le relief de la RD Congo est un relief ordonné autour de la cuvette et un réseau hydrographique dense.

La cuvette centrale est une large plaine de 800.000 Km² d'altitude inférieure à 500 m (soit 13% de la superficie de notre continent ou le 1/3 du pays), couverte par de forêt équatoriale et occupée par des marécages. Le fleuve Congo la traverse et y décrit un arc de 1.700 km de Kisangani à Kinshasa³.

Une ceinture de plateaux entoure la cuvette centrale au Nord, à l'Est, au Sud ; au Sud-Est (Mont Mitumba) et à l'Ouest (Mayumbe, un relief peu élevé de 700-1.000 m) se trouvent des massifs montagneux aplanis tandis qu'à l'est, un fossé tectonique encadré par des escarpements au fond duquel se sont logés de grands lacs. Les monts Virunga au nord du lac Kivu, sont un groupe de volcans dont les laves fournissent d'excellents sols. L'origine de ces montagnes remonte à l'ère tertiaire lors de la formation du « Rift valley » d'Afrique Orientale.

Ces cassures tectoniques sont à l'origine :

- de grabens abritant une série de lacs à l'est ;
- de horsts tel le massif du Ruwenzori ;
- du volcanisme (chaîne des Virunga)⁴.

Les montagnes du Katanga sont partout inférieures à 2.000 m et l'aspect général du relief est celui d'un haut plateau.

La RD Congo est à cheval sur l'équateur et appartient tout entier à la zone intertropicale. A l'exception des montagnes, tout le pays bénéficie de températures moyennes élevées, assurant le minimum de chaleurs indispensable à la vie végétale. Plus que les températures, les précipitations constituent l'élément climatique différentiel.

Toute la vie végétale et par conséquent, l'agriculture, sont liées au rythme de pluies. Le territoire congolais se compose de trois Zones climatiques : la zone équatoriale, les zones tropicales, et les zones relatives et relativement tempérée.

Le climat équatorial chevauche l'équateur et s'étend de part et d'autre de celui-ci jusqu'à 2° de latitude nord et sud, domine la cuvette centrale et se caractérise par : des précipitations abondantes (de 1,5 à plus de 2 m/an) régulièrement réparties le long de l'année, des températures élevées (de 25° - 27°) et peu variables (températures extrêmes : 17° et 32°), humidité relative voisine du point de saturation.

³ Idem.

⁴ Idem.

Le climat tropical couvre la frange nord et sud de la zone équatoriale jusqu'à au niveau de tropiques (23°27') et donc, le 1/3 sud du pays. Il est rythmé par l'alternance d'une saison de pluies et d'une saison sèche.

La température moyenne annuelle est partout élevée (25°) sauf dans les provinces montagneuses de l'Est où elle est modérée. la saison de pluie ou saison chaude se caractérise par la chute de pluie (800 à 1.500 mm/an), une chaleur constante et une humidité relative et élevée. La saison sèche ou saison froide est marquée par l'absence des pluies. La durée de la saison sèche s'allonge au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'Equateur.

Le climat tempéré ; si on peut le désigner ainsi, est en fait le climat d'altitude qui se rencontre dans le Katanga et dans les montagnes de l'Est.

Il convient de signaler également que la côte connaît un climat chaud, relativement sec et caractérisé par des températures basses, un minimum d'insolation et un maximum de nébulosité, dû à l'influence du courant froid de Benguela.

La RDC a un champ d'influence de 3 vents :

- L'alizé du nord-est ;
- La mousson atlantique ;
- L'alizé du sud-est.

Les précipitations sont abondantes au niveau de l'Equateur (supérieure à 1.500 mm/an), elles diminuent au fur et à mesure qu'on s'en éloigne. Cependant, la RD Congo peut être considéré comme appartenant entièrement à la zone humide.

2.1.1.3 La population 5

La population congolaise est estimée à 60 millions d'habitants, dont environ 90% sont pauvres et 70% vivent en milieu rural. C'est le troisième pays d'Afrique subsaharienne par sa population. La densité de la population à l'échelle nationale est de 24 habitant par km² mais ceci varie considérablement à travers le pays. La RDC est le pays le moins urbanisé d'Afrique centrale. Néanmoins, la métropole de Kinshasa, avec environs 10 millions d'habitants, est le principal centre urbain de la sous région.

Les villes représentent un marché à croissance rapide pour les produits agricoles et forestiers. Les conflits ont causé d'importants déplacements de population. Dans les années 1990, environ 1 million de réfugiés rwandais ont traversé la frontière. Aujourd'hui, environ 3.5 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

⁵ *Idem.*

Suivant le recensement administratif de l'année 1957, la population de la RD Congo s'élevait à 13.175.000 d'habitants. Il importe de signaler que cette donnée comportait une sous-estimation de 2% par le recensement administratif effectués en 1956. En cette année, en effet, le nombre de la population était à 12.040.000 habitants suivant l'enquête démographique et à 12.793.000 habitants d'après le recensement administratif. La différence qui apparaît ici, à peine significative, tient à deux raisons.

Non seulement, le recensement administratif et l'enquête démographique n'ont pas été effectués par sondage, ce qui explique une certaine marge d'erreur à l'estimation de la population à laquelle aboutit.

Ces diverses populations se répartissent ainsi, population rurale : 77,66% ; population mixte : 12,46% ; population urbaine : 9,88%. Cette réalité de depuis 1956 n'est plus aujourd'hui, car, le pourcentage de ceux qui habitent le milieu rural diminue constamment, avec comme causes de l'exode rural :

- attrait qu'exerce sur les ruraux les genres de vie urbaine
- combiné aux multiples conflits armés, ont favorisé les déplacement massifs des populations de l'intérieur du pays vers les chefs lieux de province et surtout vers la capitale.

Un exemple de croissance rapide de la population d'une ville congolaise. La ville de Kinshasa aujourd'hui compte plus de 6 millions d'habitants qui en 1984 ne comptait que 1.297.590 habitants. Le recensement de l'Institut national de statistique (INS) de 1985 estime la population congolaise à 60.000.000 d'habitants.

2.1.2. Situation politique et économique

2.1.2.1 Situation politique 6

De 1965 à nos jours, la République Démocratique du Congo a connu trois régimes politiques et trois républiques. Un régime de parti unique constitutionnel MPR (première république du 24 mai 1965 au 16 mai 1997), un régime à tendance démocratique multipartisme (deuxième république du 17 mai 1997 au 16 janvier 2000), et le pluralisme démocratique (troisième république de 17 Janvier jusqu' 'à nos jours) avec un régime parlementaire monocaméral présidentiel.

Avec la troisième république, l'existence de plusieurs parti politique regroupés en deux mouvements d'alliance (AMP et UN) fondant deux tendances : présidentielle et opposition. Ces deux tendances à confrontation dont l'une est majoritaire ne laissent pas approfondie la dynamique de participation des citoyens à une meilleure gestion des affaires publiques.

⁶ idem

La constitution de la troisième République, instaure un état unitaire fortement décentralisé et un régime semi-présidentiel ou, comme d'aucuns se plaisent à l'appeler, un régime parlementaire nationalisé, prélude à un état fédéral.

2.1.2.2. Situation économique 7

Selon le rapport annuel 1981-1985, de la banque centrale du Congo, on observe la faible persistance des secteurs de production.

Ce rapport souligne une reprise timide qui a été amorcée en 1979, mais elle a été aussitôt essoufflée dès 1982 où une régression a de nouveau ramené l'ensemble des secteurs de production dans la zone négative.

Ainsi, l'agriculture commercialisée se caractérise par une certaine stagnation et même une régression, durant la période observée par la banque centrale. En effet, la valeur ajoutée dans le P.I.B.C a oscillé autour de la moyenne de la période qui est de 2 à 36. Il s'agit là d'une situation très préoccupante pour les industries manufacturières dont un des problèmes réside précisément en l'insuffisance des matières premières nécessaires à leur fonctionnement.

Quant au secteur mine et métallurgique, le rapport indique qu'il n'a pas connu durant la même période une stagnation stable. Après une reprise en 1980, maintenue et renforcée en 1981, le secteur d'extraction minière a chuté jusqu'à enregistrer un taux négatif de -3,1% en 1982. Les finances publiques congolaises accusent un déficit chronique sur toute l'étendue de la période observée. Cette situation résulte d'un accroissement des activités du secteur public sans augmentation des recettes.

Quand à la balance de paiement (BDP), la République Démocratique du Congo depuis 80 a toujours accusé un solde déficitaire. Ce déficit s'aggrave du jour en jour. Le niveau de prix intérieur en RDC a toujours été élevé. Il résulte du décalage entre l'offre et la demande effective sur le marché intérieur, mais aussi et surtout de la nature de la structure économique qui s'y prête ;

2.1.3. Aperçu des secteurs économique 8

Le marasme économique et le désordre politique qu'a connu le pays depuis les années 60 ont lourdement pesé sur sa situation agricole. L'agriculture commerciale a baissée de 40% de 1959 à 1967. Son importance dans de produit domestique brut est passé de 21% en 1959 à 13% en 1968 et près de 9% en 1984.

⁷ G. KABENGELE DIBWE, *Op.cit.*

⁸ Programme des Nations-Unies pour le Développement, *Projet Zai 94/004 : Appui à la gestion stratégique. Plan National d'Action Environnemental*. Document de synthèse, RDC, septembre 1997.

Après une timide reprise, de 1967 à 1969, due à la réforme monétaire de 1967, le pays est entré dès 1970, dans une période de stagnation. L'état stationnaire de la production vivrière a aggravé la dépendance alimentaire de la République Démocratique du Congo en riz, maïs, sucre, viande et poisson.

La science de l'agriculture vivrière continue à être handicapée, par l'insuffisance de l'encadrement des cultivateurs, la dégradation continuelle des routes de desserte et l'inefficacité du système de commercialisation auquel il faut ajouter le niveau médiocre des prix agricoles à la production.

Aussi, le programme triennal 1982 – 1983 de relance économique accorde-t-il une priorité à l'agriculture pour tenter de diminuer le déficit alimentaire grâce à l'amélioration de production de plusieurs cultures industrielles telles que le café, le coton et le caoutchouc. Par contre, la production de l'huile de palme poursuit sa régression et ce en dépit du réajustement des prix au producteur intervenu en 1980. en effet, la production de l'huile de palme estimée à 98.513 tonnes en 1978, est tombée à 93.155 tonnes en 1980, soit une diminution de 3,4%.

Selon le rapport annuel de 1980 de la Banque centrale du Congo de 1980, les perspectives du secteur huilier sont préoccupantes. Les prévisions de production des principales exploitations huilières laissent entrevoir une certaine stagnation de la production pour plusieurs années alors que la consommation entière ne cesse de s'accroître.

Le développement de la production de l'huile de palme est entravé par le vieillissement des palmeraies, l'état vétuste du matériel d'exploitation et le manque de formation de la main d'œuvre dans les plantations.

Quant au plan national palmier, le programme d'implantation de 1.000.000 ha de palmeraies industrielles, celui-ci n'est entré dans sa phase d'exécution qu'au cours de l'année 1981 et ne produira ses effets que dans 6 ou 7 ans, lesquels effets en 2007 ne se sont pas fait ressentir au regard des tonnes d'huile de palme importées par la RDC qui, autrefois, en était grand exportateur mondial.

En ce qui concerne la production de café, il est constaté une hausse de 18% en 1981 : elle s'élève à 80.274 tonnes. Cette progression semble résulter du niveau élevé des prix du producteur et des mesures d'assainissement du marché intérieur prises en 1982 par l'OZACAF, organisme de promotion et de commercialisation du café.

De nos jours, la production agricole congolaise a sensiblement baissé. Les pays exporte très peu de café et presque plus d'huile de palme. Les grandes savonneries et margarineries du pays importent aujourd'hui en 2006, l'huile de palme parfois de la Malaisie, pays qui importait les jeunes palmiers du Congo il y a quelques années. En résumé, la production agricole congolaise a sensiblement baissé.

L'extraction de minerais en son tour, constitue la principale source de revenus de la République Démocratique du Congo. Les exportations de produits miniers représentent, en effet, près de 84% des exportations en valeur de la RDC en 1980, le cuivre intervenant à lui seul pour 47%.

Après le relancement d'activités en 1978 et 1979, l'industrie minière et métallurgique a enregistré une progression de 12,4% en 1980. Depuis l'année 1990, l'on assiste à un ralentissement sans précédent de la production minière et métallurgique.

La Gécamines est aujourd'hui en faillite et la production minière est constituée essentiellement du diamant de la Miba, elle-même aussi en faillite. Depuis qu'elle supporte le poids de la République.

La RDC, depuis 1975, se trouve confronté à une crise particulièrement grave qui engendré la rupture de grands équilibres économiques. Ces déséquilibres sont apparus au plan :

- de l'offre et la demande des biens et des services ;
- des finances publiques ;
- de l'épargne intérieure et du rythme des investissements ;
- des comptes extérieurs.

En effet, dès 1974-1975, le monde plongeait dans une crise aiguë. Malgré le marasme économique, la RDC est un pays aux atouts économiques énormes. La RDC possède d'énormes richesses minières et énergétiques, justifiant l'appellation « scandale » minier et cuivre, cobalt, étain, diamant, or,...le potentiel hydroélectrique est un des plus importants du monde ; et, depuis peu, le pétrole est extrait en quantité appréciable.

D'autre part, la terre congolaise offre des ressources forestières précieuses et variées et capables de satisfaire les besoins vitaux de la population.

2.1.4. Vue d'ensemble de l'environnement 9

L'environnement de la RDC est caractérisé par une grande biodiversité des espèces tant animales que végétales dont certains sont endémiques. En ce terme, la RDC se classe cinquième dans le monde par sa diversité animale et végétale. Au niveau Africain, elle est première quant à la diversité des mammifères et des oiseaux, et troisième quant à la diversité floristique, après le Madagascar et l'Afrique du sud. Elle compte 409 espèces de poissons, et plus de 10.000 espèces végétales (Sayer et al 1992 ; Balmond et al 2001 ; Demey and Louette 2001).

⁹ *Idem.*

La RDC compte 5 sites Naturels du patrimoine Mondial, plus que tous les autres pays africains réunis. Ces sites abritent des espèces rares et spectaculaires dont le rhinocéros blanc du Nord et le gorille de montagne, et des espèces endémiques comme l'Okapi, le gorille de plaine de l'Est et le bonobo. Le taux d'endémicité parmi les plantes et les petits mammifères sont élevés lui aussi : 6% de ses mammifères et 10% de ses plantes n'ont été trouvés qu'en RDC (Bibby et al 1992 ; Davis et al, 1994 ; Slatersfield et al 1998).

La RDC contient 12 parmi les 30 centres d'endémisme végétal identifiés en Afrique par l'IUCN et le WWF. Elle contient aussi deux régions d'endémisme d'oiseaux identifiées par Birdlife International (Mitternmeier et al 1997 ; Demey et Louette 2001).

Qu'on le mesure selon le critère des « forêts frontalières » du WRI, des sites prioritaires du WWF, des sites sauvages du WCS, ou des Hot Spots de CI, les écosystèmes naturels de la RDC apparaissent en tête de liste du continent africain.

La diversité biologique de la RDC est la moins connue d'Afrique. De vastes régions forestières sont encore inexplorées et certains groupes taxonomiques sont à peine répertoriés. Pourtant cette biodiversité est déjà en danger.

Ceci est évident pour quelques grands mammifères, mais maintes autres espèces moins connues ou dont la distribution est limitée sont menacées par la chasse commerciale et la dégradation des habitats. La liste rouge des espèces Menacées ou vulnérables de l'IUCN (1996) compte 325 espèces pour la RDC.

Quant aux aires protégées, officiellement la RDC compte 60 aires protégées dont sept parcs nationaux qui couvrent environ 18,5 millions d'hectares soit environ 8% du territoire. Une majorité des aires protégées furent créées le long du rift Albertin dans la partie orientale du pays, la plus diversifiée sur le plan biologique mais aussi la plus peuplée et la plus exposée aux récentes guerres.

Durant l'époque coloniale, les parcs nationaux furent créés surtout pour la recherche et la conservation, et les réserves de chasse comme terrains de loisir pour l'élite. Après l'indépendance, l'accent fut placé sur le développement du tourisme comme source de revenus, à l'instar des parcs de Kahuzi Biega et de Virunga pour l'observation des gorilles. Toute activité touristique s'interrompit au début des années 1990.

Les aires protégées sont placées sous la responsabilité de l'Institut Congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Quant aux ressources en eau, la RDC dispose d'un potentiel élevé en ressources en eau. La pluviométrie y est élevée et incessante. Le fleuve Congo présente un débit important (40.000 m³/s à l'embouchure) et le réseau des cours d'eau est dense. Les débits des rivières sont importants et réguliers sur une grande partie du pays. Les lacs sont nombreux. Le pays possède beaucoup de zones humides.

La superficie des plans d'eau représente 3,5% de la superficie nationale. Les formations souterraines aquifères sont également nombreuses, de même que le Congo dispose de 42 km de littoral, sur l'océan Atlantique. Il n'existe pas d'études de synthèse sur la qualité des eaux du Congo. Toutefois, elle devrait être influencée par la diversité des conditions climatiques et la nature géologique des roches rencontrées. D'une manière générale, sauf cas de pollution, les eaux brutes sont de qualité acceptable pour la consommation.

Concernant les ressources en terres, le Congo possède d'immenses ressources en terres et couvre une superficie totale de 235 millions d'hectares dont 227 millions constituent la terre ferme. Du point de vue taxonomique, ces terres comprennent six principaux types de sols. Il s'agit des andosols qui couvrent les régions volcaniques du Kivu et occupent +/- 5% de l'ensemble du territoire national, les vertisols qu'on retrouve dans la vallée de la Ruzizi sur une superficie d'environ 2.350.000 hectares, les sols hydro morphes de la cuvette centrale avec une superficie de +/- 11.750.000 hectares, les nitrosols et le ferralsols dont l'ensemble constitue 180.000.000 d'hectares et couvre la majeure partie du pays, et enfin les arenoferrals, ces sols récents qui couvrent la Sous-Région de la Lukaya dans le Bas-congo, une bonne partie du Bandundu et du Sud Kasai.

La population du Congo est très inégalement répartie : 10% du territoire supporte près de 47% de la population totale ; il s'ensuit que les terres subissent une pression, et donc une dégradation différentielle. Le Kivu, le Bas -Congo et les zones périurbaines sont les plus affectées.

Dans les zones urbaines et périurbaines, les terres sont victimes de deux principaux fléaux à savoir : la pression démographique et le lotissement anarchique. Le lotissement des terrains jugés inadéquats ou insalubres est à la base des plusieurs érosions et des inondations qui ont entraîné des pertes en vies humaines et en matériels dans plusieurs centres urbains.

Dans les zones minières, l'ouverture des carrières tant artisanales qu'industrielles a aliéné certaines terres agricoles. Dans la plupart des cas, les carrières mêmes remblayées restent impropres à l'utilisation agricole. Il est important de signaler la contamination des terres par des métaux lourds issus du lavage des minerais et disséminés dans l'environnement par l'eau et l'air.

A ces aspects physico-chimiques s'ajoutent de facteurs d'ordre juridique. En effet, le manque d'unanimité autour des législations existantes confère un caractère dichotomique au droit foncier congolais. Cette incertitude autour de la propriété foncière n'encourage pas les élans de conservation de la ressource terre.

Les concessions non mises en valeur obtenues par des personnes physique ou morale (Eglises, ONG etc.) ont empiré la carence des terres de culture surtout autour de grandes villes ainsi que dans le Bas Fleuve.

En zones rurales, les cultures pérennes abandonnées constituent une immobilisation du capital foncier de l'ordre de 1.700.000 hectares soit 29% de l'ensemble de terres cultivées. Selon le nombre des personnes affectées, l'impact sur l'économie, la pauvreté et la santé, selon leur urgence et leur irréversibilité, les problèmes affectant les terres du Congo sont d'ordre de tantôt élevé, tantôt moyen ou faible.

2.2. LE CADRE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET POLITIQUE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.

2.3.5. Politique en matière d'environnement et de développement durable et cadre juridique.

2.3.5.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Lors de la première conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972, la communauté internationale a accordé une attention plus accrue aux problèmes de l'environnement face aux dangers prévisibles de sa dégradation.

Le principe 17 de la déclaration de Stockholm stipule « il convient que des institutions nationales appropriées soient chargées de planifier, de gérer, de réglementer l'utilisation des ressources de l'environnement dont disposent les États en vue d'améliorer la qualité de l'environnement. »

Dès 1975, la République Démocratique du Congo s'appropriait ce principe en créant un Ministère chargé de l'Environnement, Conservation de la Nature et tourisme a été crée par l'Ordonnance n°75/231 du 12 juillet 1975 ainsi qu'un Comité Interministériel pour l'Environnement, la conservation de la nature et tourisme a été créée.

Ces deux structures étaient chargées toutes les deux de concevoir, d'appliquer et de coordonner les politiques et stratégies nationales en matière d'environnement.

Actuellement, le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et Tourisme est chargé de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Les missions essentielles sont, entre autres, la promotion et la coordination de toutes les activités relatives à l'Environnement.

D'autres ministères ou offices disposent aussi en leurs seins des services chargés de quelques aspects de l'environnement, notamment le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Energie, le Ministère de l'Industrie, Ministère de la Santé, etc.. sans aucune coordination formelle entre eux.

Les autorités provinciales jouent également un rôle relativement important dans le domaine de l'environnement en relation conflictuelle parfois avec le pouvoir central, notamment le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et Tourisme. Une loi devrait alors déterminer d'une manière assez claire leurs compétences respectives dans le domaine de la gestion de l'Environnement.

Des organes consultatifs existent notamment le Comité National de Coordination du projet « Plan National de mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants » PNM/POP » en sigle et donnent leurs avis sur les activités du projet et les problèmes particuliers de la gestion des produits chimiques et l'Environnement.

Le projet de loi portant Code de l'Environnement prévoit un Comité interministériel de l'Environnement et un haut conseil de l'eau, des forêts, du climat et du développement durable qui doivent respectivement, entre autres, émettre un avis préalable à tout projet de loi ou de règlement élaboré par les différents ministères et concernant l'un des secteurs de l'Environnement et donner au gouvernement des orientations sur toute question relative à la protection de l'environnement et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Les collectivités locales (communes, etc...) concourent selon leurs moyens à la gestion de l'Environnement, notamment à la gestion des déchets domestiques (collecte, évacuation, traitement et élimination des déchets solides, liquides, etc...).

Le secteur privé participe timidement à la promotion de la sécurité chimique notamment dans le cadre de programmes et d'initiatives volontaires (gérance des produits chimiques, sécurité des travailleurs...).

Le renforcement de la coopération du secteur public et du secteur privé devrait être pris en compte dans le projet de Code de l'environnement et faire ensuite l'objet de décrets d'application notamment un décret sur le pollueur payeur.

Les organisations non gouvernementales sont nombreuses et jouent un rôle relativement important dans la promotion et la protection de l'Environnement. A cet effet, elles s'intéressent à l'émergence d'une promotion environnementale de la population. Le secteur des produits chimiques et des déchets dangereux est le nouveau secteur qui les préoccupe davantage malgré les moyens financiers insuffisants dont elles disposent.

L'ONG Action pour la gestion rationnelle des substances chimiques et des déchets dangereux en est un exemple. Le renforcement de leurs capacités techniques est souhaité aux fins d'une meilleure connaissance des Conventions internationales sur les produits chimiques, notamment la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants, en vue de leur vulgarisation auprès du grand public parfois en langues locales.

2.2.1.2. LE CADRE JURIDIQUE

L'arsenal juridique de la République Démocratique du Congo est relativement ancien notamment les Ordonnances n° 41/48 du 12 février 1953 et n° 74-345 du 28 juin 1959 relatives respectivement sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes et aux mesures d'hygiène dans les agglomérations.

La République Démocratique du Congo dispose aujourd'hui de beaucoup de textes dans le domaine de la gestion des produits chimiques.

Il s'agit, entre autres, de :

- La Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 53, 54, 55 et 93.
- L'Ordonnance –loi n°81-013 du 02 avril 1981 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures.
- La Loi n°82-002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse.
- La Loi n° 95-005 du 20 décembre 1995 portant décentralisation territoriale, administrative et politique de la République du Zaïre pendant la période de transition.
- La Loi 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier.
- La Loi 011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier.
- La Loi n°15/2002 du 16 octobre 2002 portant Code du Travail.
- Décret du 21 avril 1937 sur la pêche.
- Décret du 1er juin 1960 portant importation de substances émettrices de radiations ionisantes.
- Décret 0022 du 18 mars 1997 portant création, organisation et fonctionnement du réseau national pour l'information environnementale en abrégé : « R.N.I.E »
- Décret n°05/162 du 18 novembre 2005 portant réglementation phytosanitaire en République Démocratique du Congo.
- Arrêté Ministériel 003 du 16 mars 2000 portant création du Comité Technique de Coordination de Programme spécial pour la sécurité alimentaire.
- Arrêté Ministériel n°1250 de 9 décembre 2001 portant dispositions relatives à l'enregistrement et à l'autorisation de mise sur le marché des produits pharmaceutiques.
- Arrêté Ministériel n°1250 du 16 mai 2003 portant réglementation des produits cosmétiques et autres produits d'hygiène corporelle.
- Arrêté Ministériel n°1250 du 26 avril 2004 portant dispositions relatives :
 - à l'enregistrement d'un produit pharmaceutique ou d'un laboratoire pharmaceutique ;
 - à l'autorisation de mise sur le marché
 - à la réglementation des importations des produits pharmaceutiques.

- Arrêté Ministériel n°047/2007 du 06 novembre 2007 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité national de coordination du Projet Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants.

Les lois, les décrets et les arrêtés énumérés ci-dessus portent sur les pesticides, les hydrocarbures, les engrais, les produits chimiques industriels, les produits chimiques de santé publique, etc... et non spécifiquement sur les Polluants Organiques Persistants.

L'inexistence d'une politique globale cohérente en matière d'environnement en RD Congo n'a pas permis l'adoption d'un cadre juridique globale de l'Environnement.

Le projet de loi portant Code de l'Environnement vient donc combler ce vide juridico-politique. Mais il ne prend pas en compte spécifiquement les Polluants Organiques Persistants.

A cet effet, des décrets d'application devraient être pris pour régir chaque catégorie de substances chimiques tels que les PCB, le mercure, les dioxines et furanes, etc..

Le décret n° 05-162 du 18 novembre 2005, portant réglementation phytosanitaire en République Démocratique du Congo doit être opérationnel pour réglementer, entre autres, les pesticides POP en interdisant leur emploi en République Démocratique du Congo en application de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Une véritable politique de sensibilisation, d'éducation, de vulgarisation et de formation est essentielle à la mise en œuvre de tout cadre législatif ou réglementaire pour la promotion d'une conscience environnementale en RD Congo.

Les Conventions internationales

La République Démocratique du Congo est Partie à un grand nombre de Conventions internationales et accords dans le domaine de l'Environnement, tel qu'on peut le voir dans le tableau n°1.

Tableau n° 1 : Conventions Internationales et accords de la RDC

CONVENTIONS INTERNATIONALES ET ACCORDS	ADOPTION	RATIFICATION / ADHESION / SIGNATURE PAR LA RDC
- <i>La Convention sur la diversité biologique.</i>	<i>Rio de Janeiro (Brésil) 04 juin 1992</i>	<i>15 septembre 1994</i>
- <i>La Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (Cites).</i>	<i>Washington(USA) 03 mars 1973</i>	<i>18 octobre 1976</i>
- <i>La Convention de Vienne sur la protection de la Couche d'Ozone ; protocoles de Londres et de Montréal.</i>	<i>Montréal (Canada) 23 mars 1985</i>	<i>15 septembre 1994</i>
- <i>Le protocole relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'Ozone.</i>	<i>Montréal 16 septembre 1987</i>	<i>25 mars 2005</i>
- <i>La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination.</i>	<i>Bâle 22 mars 1989</i>	<i>15 septembre 1994</i>
- <i>L'amendement du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la Couche d'Ozone.</i>	<i>Washington 29 juin 1990</i>	<i>25 mars 2005</i>
- <i>La Convention sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique.</i>	<i>Bamako (Mali)</i>	<i>15 septembre 1994</i>
- <i>La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.</i>	<i>Rio de Janeiro 09 juin 1992</i>	<i>08 décembre 1994</i>
- <i>La Convention cadre des Nations Unies contre la désertification, en particulier en Afrique.</i>	<i>Paris 17 juin 1994</i>	
- <i>La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants.</i>	<i>21 mai 2001, Stockholm</i>	<i>25 mars 2005</i>

- <i>La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause relative à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.</i>	<i>Rotterdam</i> <i>11 septembre 1998</i>	<i>25 mars 2005</i>
- <i>La Convention d'Abidjan</i>	<i>Abidjan</i>	
- <i>L'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.</i>	<i>Dubaï, Février 2006</i>	<i>30 mars 2009</i>
- <i>Convention phytosanitaire pour l'Afrique au Sud du Sahara.</i>	<i>Londres (Angleterre)</i> <i>29 juillet 1954</i>	<i>21 septembre 1962</i>
- <i>Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles.</i>	<i>Alger (Algérie)</i> <i>15 septembre 1968</i>	<i>13 novembre 1976</i>
- <i>Convention relatives aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine.</i>	<i>Ramsar (Iran)</i> <i>02 février 1971</i>	<i>15 septembre 1994</i>
- <i>Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.</i>	<i>Bonn (Allemagne)</i> <i>23 juin 1979</i>	<i>20 novembre 1990</i>
- <i>Accord international sur les bois tropicaux.</i>	<i>Genève(Suisse)</i>	<i>20 novembre 1990</i>
- <i>Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.</i>	<i>Montego Bay (Jamaïque)</i> <i>10 décembre 1982</i>	<i>17 février 1989</i>
- <i>Convention internationale pour la protection des végétaux.</i>	<i>Rome (Italie)</i> <i>06 décembre 1951</i>	<i>16 septembre 1972</i>
- <i>Convention sur l'interdiction de la mise au point, la fabrication et le stockage des armes bactériologiques et à toxines et sur leur destruction.</i>	<i>Washington (USA)</i> <i>10 avril 1972</i>	<i>10 septembre 1972</i>
- <i>Convention sur la prévention de la pollution de la mer résultant de l'inversion des déchets.</i>	<i>Londres (Angleterre)</i> <i>29 décembre 1972</i>	<i>16 octobre 1975</i>

2.2.1.3. Le cadre politique pour la protection de l'Environnement et du développement durable.

Après le Sommet de la Terre de Rio en juin 1992, la République Démocratique du Congo a connu l'émergence d'une politique de protection de l'Environnement comme élément de son Programme National de Développement. La conception de l'environnement est aujourd'hui en RDC au cœur de la stratégie nationale en matière de préservation de l'environnement.

En 1996, le premier Séminaire national sur le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) a produit une déclaration de stratégies nationales sur l'environnement et le développement.

L'analyse des problèmes environnementaux à ce séminaire a fait ressortir nettement l'inadéquation du cadre institutionnel face à leur caractère multisectoriel ; ce qui a impliqué la nécessité d'une réorientation de la politique environnementale ainsi que la révision du cadre institutionnel et la promotion du processus participatif.

Ainsi, dans le but de résoudre les nombreux problèmes identifiés des actions à court et à moyen terme, ont été retenues pour constituer le programme quinquennal d'intervention dans les huit domaines suivants :

- Développement institutionnel
- Gestion des ressources en eau
- Gestion des ressources en terre
- Pollution de l'eau et de l'atmosphère
- Gestion de l'environnement humain
- Écosystèmes naturels
- Patrimoine culturel et historique
- Calamités naturelles

Conçu donc comme un outil d'harmonisation et d'intégration de l'ensemble des points de vue, le PNAE est le cadre dans lequel s'élabore en République Démocratique du Congo une planification dynamique de l'action environnementale.

La création au sein du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et Tourisme, par l'arrêté ministériel du 3 décembre 2001 d'une Direction du Développement durable est un élément du développement institutionnel préconisé dans le programme quinquennal d'intervention PNAE.

Cette Direction du Développement Durable a pour missions d'assurer la mise en œuvre et le suivi des activités, recommandations et résolutions de la commission mondiale du développement durable et des conférences des Parties aux conventions sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification.

La RDC connaît de grands problèmes en eau potable à cause de l'inadéquation du cadre institutionnel actuel et l'insuffisance des ressources allouées au secteur en ces moments de crises.

On assiste également à une gestion incorrecte de l'assainissement et à la désorganisation du système au niveau du secteur tant public que privé avec ses conséquences sur l'environnement et la santé.

A cet effet, le gouvernement Congolais s'engage à classer l'assainissement, un des facteurs déterminants du développement durable, parmi ses priorités (document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté en RDC).

2.2.2. Rôles et responsabilités des institutions publiques et de la société civile dans le cycle de vie des POP

Les rôles et les responsabilités de différentes institutions publiques et de la société civile sont repris dans les tableaux n°2 ci-dessous. Il est à signaler que depuis une décennie plusieurs ONG nationales œuvrent dans tous les domaines de l'environnement en RDC. Elles travaillent individuellement ou en collaboration avec les organismes étatiques et internationaux.

TABEAU 2: MANDAT DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

MINISTÈRE	AGENCE /DIRECTION/SERVICE	DOMAINE D'INTERVENTION
<i>Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme</i>	- Direction National du PNM/POP - Coordination National PNM/ POP - Direction des Etablissements Humains - Programme National d'Assainissement	- Gestion et contrôle de toutes les formes de pollution ou nuisances environnementales. - Réduction ou suppression de toutes les formes de pollution ou nuisances environnementales - Application des textes concernant la gestion des ressources en eaux.
<i>Ministère de la Santé Publique</i>	- Direction nationale d' Hygiène - Direction des hôpitaux - Direction de pharmacie - Services de toxicologie	- Protection de la santé humaine -Prévention des maladies
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche</i>	- Direction de Protection et Défense des végétaux. - Service National de fertilisant et des intrants. - Service National des semences - Services vétérinaires	- Protéger et défendre les végétaux contre les attaques (infection en infestant) - Gestion des dons d'engrains et intrants connexes. - Gestion de semences. - Contrôle et suivi des médicaments vaccins et autres produits utilisés en élevage.
<i>Ministère du Commerce Extérieur</i>	- Direction de la normalisation et qualité - Office Congolais Contrôle - Office des douanes et accises	- Suivi des importations et des normes des POP.
<i>Ministère de la Recherche Scientifique</i>	- Centre Nationaux de recherches	- Suivi des importations des exportations et des normes
<i>Ministère de l'Energie</i>	- Direction de l'Energie - Société Nationale d'Electricité	- Elaboration et mise en œuvre de la politique nationale en matière d'énergie.
<i>Ministère du Développement Rural</i>	- Direction d'encadrement des paysans	- IEC sur l'usage des pesticides

Tableau 3: Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des POPs

<i>Instruments juridiques (type, référence, années)</i>	<i>Ministères, organisme responsable</i>	<i>Catégories de POP couvertes</i>	<i>Objectif de la législation</i>	<i>Articles, dispositions importantes.</i>
<i>Ordonnance Du 12 mai 1914</i>	<i>Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme</i>	<i>Toutes les catégories</i>	<i>Comptabilité des investissements dans l'environnement</i>	<i>Ordonnance Du 12 mai 1914.</i>
<i>Ordonnance Du 1er juillet 1914</i>	<i>Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.</i>	<i>Toutes les catégories</i>	<i>Protection qualitative de cours d'eau</i>	<i>Ordonnance Du 1er juillet 1914</i>
<i>Ordonnance n°41/48 Du 12 février 1953</i>	<i>Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme</i>	<i>Toutes les catégories</i>	<i>Gestion et contrôle des POP</i>	<i>Ordonnance n°52/175 Du 23 mai 1953</i>
<i>Ordonnance n°52/175 Du 23 mai 1953</i>	<i>Ministère de l'Agriculture, Elevage et Pêche.</i>	<i>- C02 diffusé dans l'atmosphère - Phosphates</i>	<i>Interdiction de l'utilisation de l'agriculture sur brûlis</i>	<i>Ordonnance n°52/175 Du 23 mai 1953</i>
<i>Ordonnance n°61/185 Du 24 juin 1957</i>	<i>Ministères des Affaires Foncières</i>	<i>Diffusion des POP, CO2, H2S dans l'atmosphère.</i>	<i>Prévention et précaution lors de délivrance d'autorisation de bâtir.</i>	<i>Ordonnance n°61/185 Du 24 juin 1957.</i>
<i>Loi n°007-2002 Du 11 juillet 2002</i>	<i>Ministère des Mines</i>	<i>Toutes les catégories</i>	<i>Code Minier, protection de l'environnement</i>	<i>Loi n°007-2002 Du 11 juillet 2002.</i>

<i>Loi n° 0011-2002 Du 20 août 2002</i>	<i>Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.</i>	<i>Toutes les catégories</i>	<i>Favoriser la contribution du secteur forestier au développement économique</i>	<i>Loi n°001-2002 Du 20 août 2002.</i>
<i>Loi n°017-2002 Du 16 octobre 2002</i>	<i>Ministère de l'Energie et de la Recherche Scientifique.</i>	<i>Toutes les catégories</i>	<i>Protection de l'Environnement entre les dangers des renforcements inexistants.</i>	<i>Loi n°017-2002 Du 16 octobre 2002.</i>
<i>Arrêté n°014/DCNT/CCE/81 Du 17 février 1981</i>	<i>Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme</i>	<i>Toutes les catégories</i>	<i>Mesures générales de salubrité publique</i>	<i>Arrêté n°014/DCNT/CCE/81 Du 17 février 1981</i>
<i>Décret Du 26 novembre 1958</i>	<i>Ministère des Affaires Foncières</i>	<i>Toutes les catégories</i>	<i>Mesures générales de protection des sols contre les calamites naturelles</i>	<i>Décret du 26 novembre 1958.</i>
<i>Ordonnance n°52/443 Du 21 décembre 1952</i>	<i>Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme</i>	<i>Toutes les catégories</i>	<i>Contrôler l'expérience des droits d'usage et des droits des occupants</i>	<i>Ordonnance n°52/443 Du 21 décembre 1952.</i>

2.2.3. Les engagements de la République Démocratique du Congo en rapport avec les Conventions internationales

La RDC a déjà ratifié un certain nombre de Conventions Internationales dans le domaine de l'environnement notamment : la Convention sur la biodiversité, la Convention sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et d'autres accords telle que l'initiative sur le bassin du Nil.

Certaines Conventions présentent des liens étroits avec la convention de Stockholm sur les POPs. Il s'agit de : la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ; la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux en Afrique; et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination.

Il est à remarquer que la mise en œuvre de ces conventions rencontrent des difficultés en raison principalement du manque d'un mécanisme de financement inclus dans ces Conventions et aussi du fait que la RDC, pays post conflit, ne dispose pas de fonds nécessaires pour prendre en charge les différentes activités y afférentes.

2.2.4. Principes sous tendant la législation et la réglementation en vigueur relatifs aux POP

Ils découlent soit du droit international conventionnel, soit du droit national à travers la Constitution et la loi cadre sur l'environnement. Il y en a qui proviennent de la Déclaration de Stockholm de 1972 et ont été renforcés, étendus ou précisés par la Charte mondiale de la nature de 1982. Mais la plupart d'entre eux ont été consacrés par la Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement.

La RDC a adopté les principes les plus importants applicables aux Etats parmi lesquels on peut citer : le principe du développement durable, le principe de la responsabilité commune mais différenciée, le principe de l'utilisation non dommageable du territoire national et le principe de coopération, le principe de prévention, le principe de précaution, le principe de pollueur payeur et les principes d'information et de participation.

En plus de ceux-ci, on peut ajouter les principes législatifs et réglementaires suivant en vigueur visant les POP suivants : principe d'équité et d'égalité, principe de responsabilité, principe de prévention, principe de précaution, principe de sécurisation et restauration des sites. D'autres principes résultent du droit international conventionnel (Ex : PIC)

2.2.5. Principes et méthodes d'approches utilisées pour la gestion des POPs et des pesticides en contenant, notamment les dispositions concernant leur application et leur suivi

Tout pesticide n'ayant pas fait l'objet d'homologation ou ne bénéficiant pas d'une Autorisation Provisoire de Vente (APV) du Ministère de l'Agriculture / SENAFIG, la structure habilitée à cet effet, ne peut faire l'objet de fabrication, d'importation, de mise en vente, ou même de distribution à titre gratuit. Par arrêté du ministériel, le Ministre de l'Agriculture établit la liste des pesticides et des matières fertilisantes prohibés en RDC et la met périodiquement à jour.

Toutefois, pour les pesticides non homologués, une possibilité de dérogation existe pour des usages spécifiques et dans des circonstances particulières, cas DDT dans la lutte contre le paludisme. Les pesticides périmés ou obsolètes sont également interdits de commercialisation en RDC.

La formation, l'information et la sensibilisation des producteurs et des utilisateurs sur les dangers et impacts sur la santé et l'environnement sont réalisées par l'organisation des ateliers de formation, des réunions d'information et de sensibilisation de la population cible (secteur informel) sur l'utilisation des POP et leurs effets sur la santé et l'environnement. Il convient aussi de développer l'approche participative des technologies, les collectes d'informations et des exemples sur des cas d'intoxication dans des zones utilisatrices des POP (réseau de production et de distribution électrique et les zones agricoles du pays).

2.4. Point de la situation du pays en ce qui concerne la gestion des POP

2.4.1. Evaluation des pesticides POP

L'évaluation des pesticides POP porte essentiellement sur les substances visées à la première partie de l'annexe A de la Convention. Plus particulièrement les 9 pesticides POP tels que l'aldrine, le chlordane, la dieldrine, le DDT, le mirex, l'heptachlore, le toxaphène, l'endrine et l'hexachlorobenzène.

La RDC à l'instar de beaucoup de pays africains en développement, n'est ni un pays producteur, ni un pays exportateur de ces pesticides POP. Mais dans le passé, il a importé et utilisé certains d'entre eux comme le DDT et l'endrine dans l'agriculture (coton, thé, palmier huile, café, cacao, etc.) et santé humaine (lutte contre les vecteurs du paludisme) et le toxaphène pour la santé animale (élevage de gros bétails).

En outre, l'absence d'une législation appropriée pour la gestion des pesticides, les conflits armés, les pillages, la porosité des frontières sont les facteurs qui peuvent favoriser la survenance du commerce illicite des pesticides POP sur le territoire national surtout dans le secteur informel.

Le pays est en voie de mettre en place un Comité National chargé de la gestion des pesticides tel que voulu par le décret n°05/162 du 18 novembre 2005, portant réglementation phytosanitaire en RDC.

Il convient de préciser que Ministère de l'Agriculture / Direction de la Production et Protection des Végétaux (DPPV), Service National des Fertilisants et Intrants connexes (SENAFIC) ont la charge aussi de veiller à l'élaboration et la bonne application des textes législatifs et réglementaires sur les pesticides.

Le SENAFIC à l'heure actuelle ne dispose pas de moyens nécessaires pour s'investir dans la gestion des pesticides POP. Pour cette raison, un appui tant technique que financière s'avère indispensable pour sa redynamisation.

Le projet PNM/POP en RDC a réalisé l'inventaire préliminaire des pesticides POP et sites contaminés et a abouti aux résultats qui indiquent l'usage vers les années 1984-1989 de dieldrine, endrine, toxaphène, chlordane et le DDT principalement dans les activités agro-pastorales. Pour les détails voir le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Situation des pesticides consommés en RDC de 1984 à 1989

N°	Pesticide POPs	Entreprise Importatrice	Quantités inventoriées en litres	Années d'importation
1	<i>Dieldrine</i>	<i>ONDE</i>	<i>120</i>	<i>1986</i>
2	<i>Toxaphène</i>	<i>ONDE</i>	<i>3.420</i>	<i>1988</i>
4	<i>Toxaphène</i>	<i>ONDE</i>	<i>4.000</i>	<i>1989</i>
5	<i>Lindane FLO 750</i>	<i>ONATRA</i>	<i>1.000</i>	<i>1986</i>
6	<i>Lindane 25 CE</i>	<i>HOECHST-ZAIRE</i>	<i>300</i>	<i>1987</i>
7	<i>Chlordane</i>	<i>TABAZAIRE</i>	<i>240</i>	<i>1988</i>
8	<i>Endrine</i>	<i>TABAZAIRE</i>	<i>200</i>	<i>1984</i>

Il y a lieu d'affirmer que la RDC est encore en contact avec les pesticides POP. Ils ont été identifiés à Kinshasa, au Katanga, à l'Equateur, au nord et au sud Kivu, dans le Bandundu et dans la Province Orientale.

Cependant, hormis les quantités non spécifiées, il sied d'indiquer que le besoin en consommation courante des pesticides est actuellement d'environ 83.386 Kg, soit 83 tonnes par an (cette quantité s'avère nettement inférieure à celle des années antérieures, voir annexe 11 du rapport d'inventaire PNM/POP en RDC).

2.4.2. Evaluation des Polychlorobiphényles PCB

Les PCB concernés dans cette évaluation sont ceux visés dans la deuxième partie de l'annexe A de la Convention de Stockholm. Les données de l'inventaire des PCB réalisé en R.D.Congo se présentent comme suit :

L'analyse des fiches d'inventaire a permis de constater que la principale source des PCB demeure sans contexte les transformateurs électriques. Ceux-ci sont utilisés en République Démocratique du Congo bien avant les années cinquante. La quasi-totalité des équipements électriques, dont les transformateurs, introduits dans notre pays entre les années 1948 à 1979 comprenaient du matériel contenant et/ou contaminés par des PCB.

La première introduction des transformateurs exemptés des PCB a été faite par la SNEL en 1980 avec l'importation des transformateurs du type compact et de marque ACEC.

En effet, la SNEL est à ce jour, la seule société en la République Démocratique du Congo, à avoir le monopole de la production, du transport et de la distribution du courant électrique sur l'ensemble du territoire national. Elle a eu à récupérer en son temps dans son patrimoine, les équipements des toutes les entreprises électriques qui ont existés avant elle.

Elle a par la suite acquis divers équipements pour mener à bien ses missions. Son réseau électrique dans l'ensemble du pays compte plus de 30.000 transformateurs répartis dans les différents sites ci-après : Postes Haute Tension, Sous Station, Cabines SNEL (cabines publics SNEL, Cabines Etat, Cabines privés).

Les travaux d'inventaires qui ont été réalisés dans le cadre du Projet PNM-POP se sont intéressés uniquement qu'aux applications fermées d'utilisation des PCB. Comme le nom l'indique, les applications fermées sont celles dans lesquelles les PCB sont imperméable ment introduits dans l'équipement, et ne peuvent s'échapper dans le cadre d'une utilisation conforme. Les transformateurs, les condensateurs et les disjoncteurs à faible ou à grand volume d'huile en sont les principaux exemples.

L'inventaire des PCB dans le cadre du Projet PNM a donc concerné, d'une part, les équipements électriques de la SNEL et, d'autre part, les équipements d'autres partenaires notamment la GCM, la SNCC et la MIBA, tous localisés dans les différents sites évoqués ci-haut.

Les tableaux n°1 et n°2 donnent les détails sur les résultats des transformateurs inventoriés tandis que les tableaux 3 et 4 présentent les résultats des inventaires concernant les disjoncteurs et les condensateurs inventoriés.

TRANSFORMATEURS**Tableau n° 5: Situation générale des données de l'inventaire**

PROVINCES	100% PCB	PRESUMES CONTENIR DU PCB (1948-1979)	SUSPECTES CONTENIR DU PCB (Sans date de fabrication)	SANS PCB	TOTAL
KATANGA	55	537	1.424	131	2.147
BAS CONGO	126	170	154	-	450
SUD KIVU	3	21	62	49	135
NORD KIVU	-	-	2	55	57
EQUATEUR	-	6	14	6	26
BANDUNDU	1	3	4	8	16
KASAI ORIENTAL	61	4	42	60	167
PROVINCE ORIENTALE	-	14	5	13	32
KINSHASA	45	240	327	493	1.105
TOTAL	291	995	2.034	815	4.135

L'ensemble des équipements contenant et/ou contaminés par les PCB s'élève donc à 3320 transformateurs contre 815 transformateurs Sans PCB.

Tableau n° 6 : Les détails sur le poids des équipements & poids des huiles diélectriques par source sont repris dans les tableaux suivants.

1. KATANGA**1.1. LA GENERALE DE CARRIERE ET DE MINES : TFO 100 % PCB****Tableau n°6 : Transformateurs avec 100% PCB/GCM**

Statut Equipement	Puissances KVA	Nbre	Poids Equipements (Kg)	Poids Total Equipements (Kg)	Poids Huile (Kg)	Poids Total Huile (Kg)
100% PCB	30	2	305	610	135	270
	50	3	575	1 725	300	900
	75	4	600	2 400	85	340
	125	3	980	2 940	450	1 350
	250	9	1 300	11 700	800	7 200
	315	6	1 255	7 530	375	2 250
	500	2	1 350	2 700	750	1 500
	800	6	2 290	13 740	460	2 760
	1 500	5	2 600	13 000	1 600	8 000
	2 000	2	2 350	4 700	1 800	3 600
	5 000	3	4 100	12 300	2 000	6 000
	9 000	4	17 800	71 200	8 000	32 000
	17 000	6	34 000	204 000	17 000	102 000
	S/Total 1	55		348 545		168 170

Tableau n°7 : TFO PRESUMES CONTENIR DES PCB/GCM

Statut Equipement	Puissances KVA	Nbre	Poids Equipements (Kg)	Poids Total Equipements (Kg)	Poids Huile (Kg)	Poids Total Huile (Kg)
<i>Présumé contenir des PCB</i>	30	14	305	4 270	135	1 890
	50	20	575	11 500	300	6 000
	75	21	600	12 600	85	1 785
	125	22	980	21 560	450	9 900
	250	51	1 300	66 300	800	40 800
	315	22	1 255	28 600	375	8 250
	500	11	1 350	14 850	750	8 250
	800	27	2 290	61 830	460	12 420
	1 500	22	2 600	57 200	1 600	35 200
	2 000	23	2 350	54 050	1 800	41 400
	5 000	21	4 100	86 100	2 000	42 000
	9 000	20	17 800	356 000	8 000	160 000
	17 000	25	34 000	850 000	17 000	425 000
	S/Total 2	299		1 624 860		792 895

Tableau n°8 : TFO SUSPECTES CONTENIR DES PCB/GCM

Statut Equipement	Puissances KVA	Nbre	Poids Equipements (Kg)	Poids Total Equipements (Kg)	Poids Huile (Kg)	Poids Total Huile (Kg)
<i>Suspectés contenir des PCB</i>	30	403	305	122 915	135	54 405
	50	100	575	57 500	300	30 000
	100	60	850	51 000	400	24 000
	125	25	980	24 500	450	11 250
	160	50	2 250	112 500	260	13 000
	200	25	1 100	27 500	720	18 000
	250	13	1 300	16 900	800	10 400
	315	55	1 255	69 025	375	20 625
	500	33	1 350	44 550	750	24 750
	800	13	2 290	29 770	460	5 980
	1 000	13	2 300	29 900	930	12 090
	1 500	177	2 600	460 200	1 600	283 200
	2 000	26	2 350	61 100	1 800	46 800
	2 900	35	1 950	68 250	712	24 920
	5 000	16	4 100	65 600	2 000	32 000
	9 000	13	17 800	231 400	8 000	104 000
	13 000	25	23 800	595 000	11 000	275 000
	17 000	13	34 000	442 000	17 000	221 000
	S/Total	1 095		2 509 610		1 211 420
		1 449		4 483 015		2 172 485

NB : TFO inventoriés : 1 553; TFO à considérer : 1 449 ; TFO PCB free : 104

1.2. SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER DU CONGO (SNCC)

Tableau n°9 : Transformateurs de la SNCC/Katanga

Statut Equipement	Puissances KVA	Nbre	Poids Equipements (Kg)	Poids Total Equipements (Kg)	Poids Huile (Kg)	Poids Total Huile (Kg)
100 % PCB		-	-	-	-	-
	S/Total 1	-	-	-	-	-
Présumé contenir des PCB	45	129	330	42 570	90	11 610
	50	45	575	25 875	300	25 875
	75	1	600	600	85	85
	100	8	850	4 250	400	3 200
	225	2	1 200	2 400	450	900
	250	1	1 300	1 300	800	800
	1 500	1	2 600	2 600	1 600	1 600
	1 955	1	2 500	2 500	1 700	1 700
	2 000	12	2 350	23 400	1 800	1 788
	2 900	10	1 950	19 500	712	7 120
	6 000	11	17 600	193 600	7 500	82 500
	7 000	15	17 700	265 500	7 600	114 000
	S/Total 2	236		584 095		251 178
Suspectés contenir des PCB		-	-	-	-	-
	S/Total 3	-	-	-	-	-
	TOTAL	236		584 095		251 178

N.B: TFO inventoriés : 262; TFO à considérer : 236 ; TFO SANS PCB : 26

1.3. SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER DU CONGO (SNCC)**Tableau n°10 : Transformateurs de la SNCC/ Katanga**

<i>Statut Equipement</i>	<i>Puissances KVA</i>	<i>Nbre</i>	<i>Poids Equipements (Kg)</i>	<i>Poids Total Equipements (Kg)</i>	<i>Poids Huile (Kg)</i>	<i>Poids Total Huile (Kg)</i>
<i>100 % PCB</i>		-	-	-	-	-
	<i>S/Total 1</i>	-	-	-	-	-
<i>Présumé contenir des PCB</i>	250	2	1300	2600	800	1600
	<i>S/Total</i>	2	0	2600		1600
<i>Suspectés contenir des PCB</i>	50	3	575	1725	300	900
	75	12	600	7200	85	1020
	100	8	850	6800	400	3 200
	160	10	2250	9000	260	2600
	25	3	1200	11250	910	8730
	250	68	1300	88400	800	54400
	315	15	1255	18825	375	5625
	400	32	1100	35200	510	16320
	630	41	1805	74005	368	15088
	1000	1	2300	2300	930	18600
	3000	6	4800	28800	3600	21600
	5000	1	6100	6100	4000	4000
	10000	7	20000	140000	10000	70000
	20000	4	45000	180000	18000	72000
	22000	2	70000	140000	22000	44000
	30000	1	65000	65000	24000	24000
	50000	3	80000	240000	30000	90000
	<i>S/Total 2</i>	217		1054605		452083
	<i>TOTAL</i>	219				453683

N.B: TFO inventoriés : 219; TFO à considérer : 217 ; TFO SANS PCB : 2

2. BAS CONGO

Tableau n°11 : Transformateurs de la SNEL/Bas-Congo

<i>Statut Equipement</i>	<i>Locali sation</i>	<i>Puissances KVA</i>	<i>Nbre</i>	<i>Poids Equipements (Kg)</i>	<i>Poids Total Equipements (Kg)</i>	<i>Poids Huile (Kg)</i>	<i>Poids Total Huile (Kg)</i>
100% PCB	Réseau SNEL	125	19	980	18 620	450	8 550
		250	53	1 300	63 900	800	42 400
		315	9	1 255	11 295	375	3 375
		500	10	1 350	13 500	750	7 500
		1 000	20	2 300	46 000	930	18 600
		1 955	10	2 500	25 000	1 700	17 000
		17 000	5	34 000	170 000	17 000	85 000
		S/Total 1	126		348 315		182 425
Présumé contenir des PCB	Réseau SNEL	125	28	980	27 440	450	12 600
		250	60	1 300	78 000	800	48 000
		315	18	1 255	22 590	375	6 750
		500	29	1 350	39 150	750	21 750
		1 500	20	2 600	52 000	1 600	32 000
		1 955	15	2 500	37 500	1 700	25 500
		S/Total 2	170		256 680		146 600
Suspectés contenir des PCB	Réseau SNEL	125	15	980	14 700	450	6 750
		250	26	1 300	33 800	800	20 800
		315	34	1 255	42 670	375	12 750
		500	39	1 350	52 650	750	29 250
		1 000	40	2 300	92 000	930	37 200
		S/Total 4	154		235 820		106 750
		TOTAL	450		840 815		435 775

3. SUD KIVU (BUKAVU)

Tableau n° 12 : Transformateurs SNEL du Sud-Kivu

Statut Equipement	Localisation	Puissances KVA	Nbre	Poids Equipements (Kg)	Poids Total Equipements (Kg)	Poids Huile (Kg)	Poids Total Huile (Kg)
100% PCB	Centrale Ruzizi	-	-	-	-	-	
	CD/BKV	315	3	1 255	3 765	375	1 125
		S/Total 1	3		3 765		1 125
Présumé contenir des PCB	Centrale Ruzizi (6)	250	1	1 300	1 300	800	800
		5 200	2	4 150	8 300	2 100	4 200
		5 250	2	11 800	23 600	3 200	6 400
		10 000	1	20 000	20 000	10 000	10 000
		S/Tot al 2	6		53 200		21 400
	CD/BKV (9)	250	2	1 300	2 600	800	1 600
		315	5	1 255	6 275	375	1 875
		500	8	1 350	10 800	750	6 000
		S/Total 3	15		19 675		9 475
	Suspectés contenir des PCB	CD/BKV (62)	250	18	1 300	23 400	800
315			20	1 255	25 100	375	7 500
500			24	1 350	32 400	750	18 000
		S/Total 4	62		80 900		39 900
		TOTAL	86		157 540		71 900

N.B : TFO inventoriés : 135 ; TFO à considérer : 86 ; TFO SANS PCB : 49

4. NORD KIVU (GOMA)

Tableau n°13 : Transformateurs SNEL/ Nord-Kivu

<i>Statut Equipement</i>	<i>Localisation</i>	<i>Puissance KVA</i>	<i>Nbre</i>	<i>Poids Equipements (Kg)</i>	<i>Poids Total Equipements (Kg)</i>	<i>Poids Huile (Kg)</i>	<i>Poids Total Huile (Kg)</i>
100% PCB	GOMA		-	-	-	-	-
		S/Total 1	-	-	-	-	-
Présumés PCB			-	-	-	-	-
		S/Total 2			7 710		3 950
Suspectés PCB		630	2	1 805	3 610	368	736
		S/Total 3	2		3 610		736
		TOTAL			3 610		736

5. EQUATEUR

Tableau n°14 : Transformateurs SNEL/Equateur

<i>Statut Equipement</i>	<i>Localisation</i>	<i>Puissance KVA</i>	<i>Nbre</i>	<i>Poids Equipements (Kg)</i>	<i>Poids Total Equipements (Kg)</i>	<i>Poids Huile (Kg)</i>	<i>Poids Total Huile (Kg)</i>
100% PCB		S/Total 1	-	-	-	-	-
Présumé contenir des PCB	Mbandaka,	125	-	-	-	-	-
	Gbadolite,	250	4	1 300	5 200	800	3 200
	Gemena	315	2	1 255	2 510	375	750
		500	-	-	-	-	-
	S/Total 2		6		7 710		3 950
Suspectés contenir des PCB	Mbandaka, Gbadolite, Gemena	250	10	1 300	13 000	800	8 000
		500	4	1 350	5 400	750	3 000
	S/Total 3		14		18 400		11 000
	TOTAL		20		26 110		14 950

N.B : TFO inventoriés : 26 ; TFO à considérer : 20 ; TFO SANS PCB : 6

6. BANDUNDU**Tableau n° 15 : Transformateurs SNEL/ Bandundu**

Statut Equipement	Localisation	Puissance KVA	Nbre	Poids Equipements (Kg)	Poids Total Equipements (Kg)	Poids Huile (Kg)	Poids Total Huile (Kg)
100% PCB	Centrale, CD/Kikwit	250	-	-	-	-	-
		315	1	1 255	1 255	375	375
		S/Total 1	1		1 255		375
Présumés PCB	Centrale, CD/Kikwit	250	1	1 300	1 300	800	800
		315	2	1 255	2 510	375	750
		S/Total 2	3		3 810		1 550
Suspectés contenir des PCB	Centrale, CD/Kikwit	250	3	1 300	3 900	800	2 400
		315	1	1 255	1 255	375	375
S/Total 3			4		5 155		2 775
TOTAL			8		10 220		4 700

7. KASAI ORIENTAL**Tableau n°16 : Transformateurs SNEL/ Kasai Oriental**

<i>Statut Equipement</i>	<i>Localisation</i>	<i>Puissances KVA</i>	<i>Nbre</i>	<i>Poids Equipements (Kg)</i>	<i>Poids Total Equipements (Kg)</i>	<i>Poids Huile (Kg)</i>	<i>Poids Total Huile (Kg)</i>
100% PCB	MIBA SNEL	50	4	575	2 300	300	1 200
		160	6	2 250	13 500	260	1 560
		250	36	1 300	46 800	800	28 800
		400	13	1 100	14 300	510	6 630
		800	2	2 290	4 580	460	920
		S/Total 1	61		81 480		39 110
Présumés contenir des PCB	MIBA SNEL	630	1	1 805	1 805	368	368
		1 000	1	2 300	2 300	930	930
		1 500	1	2 600	2 600	1 600	1 600
		10 000	1	20 000	20 000	10 000	10 000
		S/Total 2	4		26 705		12 898
Suspectés contenir des PCB	MIBA SNEL	250	22	1 300	28 600	800	17 600
		315	11	1 255	1 255	375	4 125
		400	2	1 100	2 200	510	1 020
		500	6	1 350	8 100	750	4 500
		630	1	1 805	1 805	368	368
		S/Total 3	42		41 960		27 613
TOTAL			107		150 145		79621

8. PROVINCE ORIENTALE

Tableau n°17 : Transformateurs SNEL/Province Orientale

Statut Equipement	Localisation	Puissance	Nbre	Poids Equipements (Kg)	Poids Total Equipements (Kg)	Poids Huile (Kg)	Poids Total Huile (Kg)
Présumé contenir des PCB	Centrale, Tshopo, RD/ SNEL, Sotexki	125	2	980	1 960	450	900
		250	8	1 300	10 400	800	6 400
		315	2	1 255	2 510	375	750
		500	2	1 350	2 700	750	1 500
		S/Total 1	14		17 570		9 550
Suspectés contenir des PCB	Centrale, Tshopo, RD/ SNEL, Sotexki	125	-	-	-	-	-
		250	3	1 300	3 900	800	2 400
		315	2	1 255	2 510	375	750
		500	-	-	-	-	-
		S/Total 2	5		6 400		3 150
		TOTAL	19		23 970		12 700

N.B : TFO inventoriés : 32 ; TFO à considérer : 19 ; TFO SANS PCB : 13

9. KINSHASA

Tableau n°18 : Transformateurs Sociétés Privées/Kinshasa

Statut Equipement	Localisation	Puissances KVA	Nbre	Poids Equipements (Kg)	Poids Total Equipements (Kg)	Poids Huile (Kg)	Poids Total Huile (Kg)
100% PCB	DKE	250	15	1 300	19 500	800	12 000
	DKO	315	5	1 255	6 275	375	1 875
	DKS	1000	20	2 300	46 000	930	18 600
	DKN	1500	5	2 600	13 000	1 600	8 000
		S/Total 1	45		84 775		40 475
Présumé contenir des PCB	DKE	250	88	1 300	114 400	800	70 400
	DKO	315	30	1 255	37 650	375	11 250
	DKS	550	55	1 400	77 000	780	42 900
	DKN	630	30	1 805	54 150	368	11 040
		1 000	25	2 300	57 500	930	23 250
		1 500	12	2 600	31 200	1 600	19 200
		S/Total 2	240		371 900		178 040
Suspectés contenir des PCB	DKE	315	45	1255	56 475	375	16 875
	DKO	500	150	1 350	202 500	750	112 500
	DKS	630	50	1 805	90 250	368	18 400
	DKN	800	35	2 290	80 150	460	23 000
		1 000	40	2 300	92 000	950	38 000
		10 000	7	10 000	70 000	10 000	70 000
		S/Total 3	327		591 375		278 775
		TOTAL	612		1 048 050		497 290

N.B : TFO inventoriés : 1 105 ; TFO à considérer : 612; TFO SANS PCB : 493

10. KINSHASA**Tableau n° 19 : Inventaires des PCB réalisés en 2004 dans les installations SNEL/
Publiques**

Statut Equipement	Locali sation	Puissances KVA	Nbre	Poids Equipements (Kg)	Poids Total Equipements (Kg)	Poids Huile (Kg)	Poids Total Huile (Kg)
100% PCB (3)	DKE	100	5	850	4 250	400	2 000
	DKO	250	2	1 300	2 600	800	1 600
	DKS	315	4	1 255	5 020	375	1 500
	DKN	1000	4	2 300	9 200	930	3 720
		1500	6	2 600	15 600	1 600	9 600
		S/Total 1	21		36 670		18 420
Présumé contenir des PCB	DKE	100	18	850	15 300	400	7 200
	DKO	250	16	1 300	20 800	800	12 800
	DKS	315	5	1 255	6 275	375	1 875
	DKN	550	45	1 400	63 000	780	35 100
		630	20	1 805	36 100	368	7 360
		1 000	17	2 300	39 100	930	15 810
		S/Total 2	121		180 575		80 145
Suspectés contenir des PCB	DKE	160	14	2 250	31 500	260	3 640
	DKO	250	49	1255	61 495	800	39 200
	DKS	500	21	1 350	28 350	750	15 750
	DKN	630	4	1 805	7 220	368	1 472
		800	12	2 290	27 480	460	5 520
		1 000	125	2 300	287 500	930	116 250
		10 000	7	10 000	70 000	20 000	140 000
		S/Total 3	232		513 545		321 832
		TOTAL	374		730790		420 397

N.B : TFO inventoriés : 754 ; TFO à considérer : 700; TFO SANS PCB : 54

2.1.2. DISJONCTEURS

Tableau n°20: Situation générale des Disjoncteurs inventoriés

<i>PROVINCES</i>	<i>100% PCB</i>	<i>RESUMES PCB (1948-1979)</i>	<i>SUSPECTES PCB (Sans date fabrication)</i>	<i>SANS PCB</i>	<i>TOTAL</i>
KATANGA	42	240	617	-	899
BAS CONGO	-	-	-	-	-
SUD KIVU	-	-	-	-	-
NORD KIVU	-	-	-	-	-
EQUATEUR	-	-	-	-	-
BANDUNDU	-	-	2	-	2
KASAI ORIENTAL	-	-	-	-	-
PROVINCE ORIENTALE	-	-	-	-	-
KINSHASA	10	36	42	29	117
TOTAL	52	276	661	29	1. 018

<i>Disjoncteurs</i>	<i>Quantité Totale</i>	<i>Poids Equipement (Kg)</i>	<i>Poids diélectrique (Kg)</i>
<i>100 % PCB</i>	52	52 000	37 170
<i>Présumé contenir des PCB</i>	276	274 800	202 860
<i>Suspectés contenir des PCB</i>	661	657 830	485 045
Total	989	984 630	725 075

N.B : DISJ inventoriés : 1 018 ; DISJ à considérer : 989; DISJ SANS PCB : 29

CONDENSATEURS**Tableau n°21 : Situation générale des condensateurs inventoriés**

<i>PROVINCES</i>	<i>100% PCB</i>	<i>PRESUMES CONTENIR DU PCB (1948-1979)</i>	<i>SUSPECTES CONTENIR DU PCB (Sans date de fabrication)</i>	<i>PCB FREE</i>	<i>TOTAL</i>
<i>KATANGA</i>	480	-	-	-	480
<i>BAS CONGO</i>	-	-	-	-	-
<i>SUD KIVU</i>	-	-	-	-	-
<i>NORD KIVU</i>	-	-	-	-	-
<i>BANDUNDU/KIKWIT</i>	-	-	-	-	-
<i>KASAI ORIENTAL</i>	-	-	-	-	-
<i>EQUATEUR</i>	-	-	-	-	-
<i>PROVINCE ORIENTALE</i>	-	-	-	-	-
<i>KINSHASA</i>	-	7	798	5	810
<i>TOTAL</i>	480	7	798	5	1.290

CONDENSATEURS	QUANTITE TOTALE	POURCENTAGE
<i>100 % PCB</i>	480	37,21 %
<i>Présumé contenir du PCB</i>	7	0,54 %
<i>Suspectés contenir du PCB</i>	798	61,86 %
<i>SANS PCB</i>	5	0,39 %
<i>Total</i>	1290	100%

Lorsque l'on considère les résultats des inventaires, particulièrement en ce qui concerne les transformateurs, on constate que sur le total de 4.135 inventorié, la portion suspectés contenir des PCB vient en tête de liste avec 2.034 équipements soit 49%, suivi par celle des présumés en contenir 995 soit 24%. Le nombre des transformateurs reconnu comme 100% PCB n'est que de 291 soit 7%, alors que celui des équipements exemptés de PCB est de 815, ce qui correspond à 20% de l'ensemble.

Quant on soustrait de l'ensemble des équipements inventoriés ceux qui sont **SANS PCB**, nous arrivons à un total de 3.320 équipements contenant et /ou contaminés par des PCB. C'est donc cette portion d'équipement qu'il faudrait éliminer au regard des prescrits de la Convention de Stockholm et que nous avons repris sous le sigle « TFO à considérer ». Le poids totale de ces 'équipements s'élève à 8.054.506 Kg alors que celui des huiles diélectriques qu'ils contiennent est de 3.881.548Kg.

Les grandes villes telles que Lubumbashi et Kinshasa, détiennent plus de la moitié des transformateurs et des condensateurs inventoriés. Ces deux villes regorgent le gros de l'activité industrielle du pays. En effet, la province du Katanga a le plus grand nombre d'équipements installés avec, notamment, la présence des sociétés comme la GCM, la SNCC et les différentes sociétés minières. Elle est suivie tour à tour par la ville province de Kinshasa qui présente le nombre le plus important d'équipements électrique, suivi de la province du Bas Congo et enfin par celle du Sud Kivu (Ville de Bukavu).

Les structures qui détiennent les transformateurs, les disjoncteurs et les condensateurs sont entre autres la SNEL, la GECAMINES, la SNCC et la MIBA. Le nombre des disjoncteurs inventorié contenant et/ou contaminés par les PCB est de 989 soit 984 630 Kg de poids pour les équipements et 725 075 Kg d'huile diélectrique.

Les PCB étant principalement contenus dans les équipements électriques pour les systèmes fermés, le pourcentage élevé de détention de PCB par la SNEL, la GECAMINES et la MIBA est très bien justifié. Par ailleurs, si l'on tient compte de la présence des huiles diélectriques 100 % PCB (Askarel et autres apparentés) dans les équipements, le Bas Congo (SNEL) vient en tête, suivi du Katanga (GCM & SNCC) et du Kasai Oriental (MIBA).

Le pourcentage élevé d'équipements suspects et présumés contenir des PCB s'explique par le fait qu'au cours de ces inventaires, plusieurs cas des transformateurs sans plaque signalétique avaient été relevés. Nous retiendrons donc que les résultats ainsi présentés sont essentiellement présomptifs.

En effet, comme convenu depuis l'atelier de lancement du projet POP/PNM, aucun prélèvement d'échantillons et moins encore aucune utilisation des tests Kits n'était prévu au cours de cette période d'inventaire encore appelée « phase des inventaires qualitatifs ».

En effet, l'utilisation future des tests Kits et le recours aux analyses de laboratoire pourrait faire changer les chiffres ici présentés en cas de contaminations croisées avérées.

Par ailleurs, devant les contraintes budgétaires, temporelles et devant l'étendue du territoire nationale, il ne nous a pas été possible, à ce stade, de procéder à l'inventaire des tous les équipements susceptibles de contenir des PCB au pays.

Toute fois ces premiers résultats obtenus à l'issu de ces inventaires constituent un point de départ capital pour une évaluation ultérieure plus complète et plus fiable des équipements électriques dans notre pays au regard des dispositions de la Convention de Stockholm. Il s'agira donc de compléter plus tard l'inspection des équipements à travers l'utilisation des tests kits, voire le recours aux analyses en laboratoire, ce qui permettra de déterminer avec exactitude les teneurs des PCB dans ces équipements (teneur en PCB supérieure à 50 ppm).

2.4.3. Evaluation de Dichloro Diphényle Trichloroéthane (DDT)

Vers les années 70, la RDC comme d'autres pays a connu de moins en moins l'usage de DDT à des fins agricoles à cause des effets nocifs tant pour la santé humaine que pour l'environnement.

En outre, l'instabilité économique du pays causée par des conflits armés et pillages depuis les années 90 est l'une de raisons qui condamnent la population pour faire usage de ce produit comme insecticide faute d'accès aux produits fiables de remplacement à moindre coût.

La RDC, tout en étant consciente des efforts effectifs à fournir pour le non usage DDT, applique dans sa stratégie actuelle la sensibilisation de la population à l'usage de moustiquaires imprégnées. Cette action qui mérite un soutien technique et financier efficace.

Toutefois, la réintroduction officielle du DDT sans encadrement efficace pour besoins lutte contre le vecteur du paludisme présente un risque énorme pouvant de favoriser des utilisations illégales, à des fins agricoles ou autres.

La RDC faisant frontières perméables avec 9 pays est susceptible de recevoir des quantités de DDT malgré son interdiction dans l'agriculture sur le plan international. Certains insecticides soupçonnés au DDT trouvés sur le marché congolais sont présentées sur plusieurs conditionnements comme insecticides fumigènes « 33 tours », en forme solide « craies magiques », en forme liquide « massacreurs », etc., généralement vendus sur les marchés locaux. Des analyses approfondies en laboratoire sont indispensables pour le contrôle des résidus des pesticides dans les aliments (légumes, fruits, laits, etc.).

Sur ce objectif, la RDC doit compter sur la coopération dans le cadre de partenariat bilatéral ou multilatéral pour bénéficier de l'appui technique et financier permettant de créer et moderniser les laboratoires (OCC, INRB, UNIKIN, etc.) en vue de les rendre compétitifs.

2.4.4. Evaluation concernant les rejets des substances chimiques inscrites à l'annexe C (PCDD/PCDF) produits non intentionnellement

L'inventaire des dioxines et furannes en RDC a fait ressortir que les catégories de sources principales d'émissions de ces POP sont au nombre de 9 :

- production d'électricité et chauffage ;
- procédé de combustion non contrôlé ;
- transport (moteur à quatre temps et à deux temps) ;
- divers (ateliers de fumage et fumée de tabac) ;
- procédé de traitement (décharge et enfouissement de déchets, décharge dans les cours d'eau) ;
- production des métaux ferreux et non ferreux ;
- incinération des déchets ;
- produits minéraux (production de ciment, chaux, briques cuites, mélange d'asphalte etc.) ;
- production et utilisation de produits chimiques et des biens de consommation ;

Les milieux de rejet sont : l'air, l'eau, la terre, le produit et les résidus.

Le tableau N°22 : Suivant fait la synthèse de résultats de cet inventaire.

Tableau N°22: Rejets annuels de Dioxines et de Furannes en République Démocratique du Congo

N°	Catégories	Emissions annuelles (mg TEQ/an)				
		Air	Eau	Terre	Produits	Résidus
1	<i>Incinération des déchets</i>					
1.3	<i>Incinération des déchets des hôpitaux</i>	457,600				228,800
1.4	<i>Incinération des déchets de bois et biomasse</i>	1.188,000				11.880,000
1.7	<i>Combustion des carcasses animales</i>	300.000,000				xx
	Sous Total (1)	301.235,600				12.108,800
2	<i>Production des métaux ferreux et non ferreux</i>					
2.1	<i>Frittage de minerais de Fer</i>	26,950				0,162
2.2	<i>Production de Coke</i>	36,000	720			
2.3	<i>Usine de production de fer et d'acier</i>	36,940				55,410
2.4	<i>Production de cuivre</i>	56.000,000				44.100,000
2.5	<i>Production d'Aluminium</i>	2,800				5,600
2.6	<i>Production de Pb</i>	17,600				xx
2.7	<i>Production de Zn</i>	9.500,000				xxxx
2.8	<i>Production de Bronze et Laiton</i>	0,4925				xxxx
2.10	<i>Production des métaux non ferreux</i>	130,000				260,000
2.12	<i>Récupération des fils par voies thermiques</i>	10,000				xxxx
	Sous Total (2)	65744,942	720			44.400,000

3	<i>Production d'électricité et de chauffage</i>					
3.2	<i>Centrale à biomasse</i>	781,000				xxxx
3.3	<i>Combustion de biogaz et des gaz de décharge</i>	76,800				xxxx
3.4	<i>Chauffage domestique et de cuisine</i>	4.500.000,000				9.000.000,000
	Sous Total (3)	4.500.857,800				9.000.000,000
4	<i>Produits minéraux</i>					
4.1	<i>Production de ciment</i>	89,212				1,784
4.2	<i>Production de chaux</i>	42,387				xxxx
4.3	<i>Production des briques cuites</i>	2,640				xxxx
4.4	<i>Production de verre</i>	3,066				xxxx
4.5	<i>Mélange d'asphalte</i>	0,115				xxxx
	Sous Total (4)	137,420				1,784
5	<i>Transport</i>					
5.1	<i>Moteur à 4 Temps</i>	587.907,915				
5.2	<i>Moteur à 2 Temps</i>	174.652,800				
5.3	<i>Moteur Diesel lourd</i>	119.480,607				
5.4	<i>Moteur à Fuel</i>	246.824,084				
	Sous Total (5)	1.128.865,426				

6	<i>Procédés de combustion non contrôlés</i>					
6.1	<i>Combustion de la biomasse propre non traitée avec les produits : feux de forêt, savane et résidus agricoles.</i>	444.299,160				
6.2	<i>Feux accidentels et feux des déchets (sommation des émissions feux dans les décharges, feux accidentels maisons et usines, feux non contrôlés des déchets domestiques et feux dans les véhicules)</i>	794.977,670				
	Sous Total (6)	1.239.276,830				xxxxx
7	<i>Production et utilisation des produits chimiques et des biens de consommation</i>					
7.1	<i>Usine de pâte et de papier</i>				36.870	xxxx
7.2	<i>Usine textile</i>				100.000	
7.3	<i>Usine de traitement de cuir</i>				7.000	
	Sous Total (7)				143.870	

8	Divers					
8.3	Atelier de fumage	977,358				3.257.860
8.4	Fumée de tabac	472,100,8				
	Sous Total (8)	1.449 .458,8				3.257.860
9	Procédés de traitement					
9.1	Décharge et enfouissement des déchets	43.690,500				8.728.100
9.2	Compostage				172,463	
9.3	Décharge dans les cours d'eau		2192,735			
	Sous Total (9)	43.690,500	2192,735		172,463	8.738,100
TOTAUX GENERAUX (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)+(8)+(9)		7281057,958	2193455	204.305,850	316333	9.068.505,44

Selon ces résultats issus de l'inventaire et du traitement des données recueillies, les valeurs des émissions globales des dioxines et furannes en RDC sont de 7.286.057,958 mg TEQ (7286,057gTEQ) dans l'air ; 2193,455 mg TEQ (2,934 g TEQ) dans l'eau ; 204.305, 85 mg TEQ (204, 305 g TEQ) dans le sol ; 316,333 mg TEQ (0,316 g TEQ) dans les produits et 9.068.506,544 mg TEQ (9068,50 g TEQ) dans les résidus. Soit donc un total général **de 16.562,112 g TEQ.**

En tenant compte de la superficie du pays qui est de 2.345.000km², cela donne **0,00706gTEQ/km²**, qui est niveau très inquiétant. Il est donc urgent de réduire le volume total des rejets d'origine anthropique et de définir un cadre juridique pouvant conduire à une réduction sensible des émissions de PCDD/PCDF.

2.3.5. Informations sur les sites contaminés, les déchets et les stocks obsolètes.

En RDC les différents inventaires sur les Polluants Organiques Persistants ont permis d'avoir une vue d'ensemble sur les quantités des émissions, les sites contaminés et les déchets.

2.3.5.1. Dioxine et furanne :

Il a été constaté que la grande majorité de la population et même celle des membres de l'administration n'ont aucune connaissance sur des Polluants organiques Persistants non intentionnels et leurs conséquences sur la santé et l'environnement.

Pourtant, ces POP (Les dioxines et furannes) sont émis en quantités importantes et font partie de notre quotidien. Le brûlage des déchets, certaines industries, l'incinération des déchets biomédicaux, les usines textiles et les cimenteries, les véhicules de transport et autres, ont été identifiés comme principales sources d'émissions en RDC.

De nombreux sites contaminés ou susceptibles de l'être ont été identifiés dans les provinces suivantes :

- Bas Congo (Lukala et Kimpese où sont installées deux cimenteries, Kwilu Ngongo où se pratique à grande échelle la cuisson des briques et la production du charbon de bois)
- Katanga (Lubumbashi, Likasi, Kolwezi, Kamina, Fungurume, Kambove où sont installées des industries minières et où se pratique la production des briques cuites, du charbon des bois)
- Kasai Oriental (Mbuji Mayi et Mwene Ditu où sont concentrés dans les marchés, plusieurs centaines de vieux moulins et où se dégage en permanence une fumée abondante tout au long des jours)
- Nord et Sud Kivu où des déchets tant municipaux que biomédicaux sont brûlés d'une manière incontrôlée à l'air libre.
- Kinshasa où les déchets ménagers sont brûlés ensemble avec des plastiques à l'air libre le long de grandes artères et où n'existe aucun système de gestion de déchets.

2.3.5.2. Pesticides :

La quantité des pesticides obsolètes trouvés lors l'inventaire est 541 tonnes trouvées à Kinshasa et 542 tonnes pour le reste du pays sans tenir compte de stocks non quantifiés. S'agissant des pesticides POP , pour l'ensemble du pays , il y a environ 9 533,2 Kg et 10 cartons de DDT.

Les sites contaminés existent bel et bien en RDC, pour ceux qui sont soupçonnés contaminés aux pesticides POP, l'attention est portée sur les entrepôts des entreprise ayant servi de stockage des produits tels que le DDT, l'endrine, Dieldrine (cfr. le tableau à l'annexe 4 du rapport sur l'inventaire PNM/POP sur les pesticides.

2.3.5.3. PCB:

Au cours de l'inventaire, la préoccupation liée à l'existence éventuelle de sites contaminés par les PCB a été prise en compte. En effet, une attention particulière a été portée sur les équipements présumés contenir des fluides diélectriques à PCB et présentant des fuites plus ou moins importantes. Tout site abritant un dépôt important de transformateurs à PCB avec des fuites ou ayant servi à leurs réparations est classé « site contaminé ». Des sites contaminés sont identifiés dans les différents ateliers importants de la SNEL notamment à Kinshasa (ateliers de Makala et de la Gombe).

2.3.6. Domaine la production, et d'utilisations des POP

Les POP sont généralement utilisés dans plusieurs domaines :

- Agriculture
- Production, le transport et la distribution de l'énergie électrique,
- Exploitation minière et l'industrie minière
- Domestique ;
- Médical ;
- Vétérinaire et zootechnique etc...
- Construction, le transport

Comme il a été souligné, la RDC ne produit pas les Polluants Organiques Persistants (Pesticides) et en plus il n'existe pas des données statistiques fiables et complètes sur les POP ce qui a rendu difficiles les activités d'inventaires.

Il faut noter que ces produits sont utilisés par les populations en toute ignorance de leurs méfaits et de la réglementation en vigueur.

2.3.7. Evaluation des sources d'émanation des POP non intentionnels

Comme indiqué dans le Tableau N°1, en RDC les sources d'émanation des POP non intentionnels sont multiples. La grande majorité de la population de notre pays ignore les conditions de leurs émissions.

C'est pourquoi l'élimination des déchets (biomédicaux et ménagers) constitue une source d'émanation importante de dioxines et de furannes à cause des équipements/installations utilisés pour le brûlage des déchets biomédicaux, équipements qui ne respectent pas des conditions pouvant empêcher la formation des ces POP en cours de combustion. Très souvent, les installations sont totalement absentes ; ce qui entraîne un brûlage à l'air libre qui favorise d'avantage la formation des dioxines et furannes.

Les espaces utilisés pour jeter des ordures constituent aussi des sources non négligeables d'émanation de dioxines et de furannes, car pour réduire le volume on procède à leur mise à feu d'une manière incontrôlée. Il n'existe aucun système de gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux en RDC, hormis quelques ONG qui ont mis sur pied des structures de collecte des ordures ménagers à des échelles très réduites. C'est le cas du Nord et Sud Kivu et des quelques quartiers de la ville de Kinshasa.

Dans les centres semi urbains et ruraux les feux de brousse sont aussi des sources de dioxine et de furannes auxquelles s'ajoute l'utilisation de la biomasse comme source d'énergie.

Dans le secteur informel, une des techniques de production des briques cuites consiste à enduire les moules avec des huiles usagées, ce qui augmente considérablement les émissions de dioxines et furannes lors de la cuisson de ces briques ; cela d'autant plus que dans certains cas, ce sont des huiles usées de transformateurs électriques qui sont utilisées.

La production du charbon de bois, l'utilisation du bois et du charbon comme source d'énergie dans la cuisson constituent des sources d'émission des dioxines et des furannes.

La vétusté du parc automobile combinée à l'utilisation de l'essence à plomb est aussi une source non négligeable de production de dioxines et de furannes.

L'utilisation des teintureries, l'écoulement des huiles des transformateurs, les incendies de cabines électriques qui logent ces transformateurs constituent des sources d'émanation de POP non négligeables.

La production des métaux (surtout au Katanga) par des procédés qui ne tiennent pas compte d'une gestion écologiquement rationnelle des effluents industriels et des rejets dans l'atmosphère est une autre source importante d'émanation des dioxines et furannes dans cette partie de notre pays.

Les effets cumulés de différentes sources d'émanation des POP non intentionnels font que la population habitant de grandes agglomérations citadine de la RDC est exposée aux graves risques de contamination.

Actuellement en RDC, il n'existe aucun programme spécifique de suivi des rejets et des impacts des POP sur l'environnement et la Santé.

2.3.8. Programme de suivi en cours des rejets et des impacts sur l'environnement et la santé humaine – y compris les conclusions desdits programmes.

Concernant le PCB, jusque là, aucun programme spécifique de suivi des rejets et des impacts des POP sur l'environnement et la Santé en République Démocratique du Congo n'a été mis en œuvre. Mais dans le cadre du projet PNM, notre pays a été retenu pour démarrer des activités de suivi des impacts des POP dans l'environnement et dans le lait maternel. Une action d'identification des sites contaminés est également envisagée dans le programme. Malheureusement à l'heure actuelle il n'y a aucun résultat de ces actions. Il en est de même pour les pesticides pop et les POP non intentionnels

2.3.9 INFORMATION, EDUCATION, COMMUNICATION SUR LES POP

2.3.9.1. PCB :

Au regard des activités d'information et de sensibilisation organisées tout au long de cette période des inventaires des PCB, il a été constaté que la plupart des groupes cibles concernées ne sont pas conscients des dangers et risques liés aux Polluants Organiques Persistants.

En effet, des cas des vols d'huiles diélectriques dans les installations de la SNEL, d'utilisation inappropriée des ces huiles pour la consommation humaine (cuisson), de manipulation des huiles sans trop de précaution.

En dépit de toutes ces difficultés, la SNEL n'a cessé d'entreprendre des actions d'information au profit de ses travailleurs pour une meilleure gestion de ces produits L'on peut épingler entre autre :

1. En 1994, la SNEL a mené à Kinshasa et en Province une grande campagne de sensibilisation de la population sur les méfaits des huiles diélectriques utilisées pour de besoin culinaires (préparation des beignets, etc...)
2. En 1995, en collaboration avec FINA CONGO, SNEL a demandé de colorer en bleu foncé les huiles diélectriques utilisées dans certaines de ses installations, passant ainsi de Diekan 1500 P au Diekan 1500 PC, la lettre C symbolisant la coloration.

3. En 1996, SNEL a instruit les entités opérationnelles dans les postes Hautes Tension de souder les vannes de vidange des cuves transformateurs, des disjoncteurs etc... pour empêcher les inciviques d'accéder aux huiles diélectriques.
3. En ce qui concerne la protection immédiate de l'environnement, la SNEL interdit le rejet des huiles polluées à même le sol ou dans des canalisations conduisant vers des cours d'eau.
5. Enfin la SNEL se préoccupe constamment de la protection de ses propres techniciens en contact avec les huiles par des consignes de sécurité adéquates.

La SNEL salue le programme initié par les Conventions internationales en vue de la gestion écologiquement rationnelle des PCB. Tel est le cas du Projet PNM sur la mise en œuvre de la Convention de Stockholm avec la série des inventaires sur les POP dont les PCB.

La mise en œuvre de la stratégie d'éducation environnementale en synergie avec le Projet PNM mettra en place un mécanisme d'Education, d'Information, et de Communication à l'endroit des populations sur les dangers et les risques liés aux Polluants Organiques Persistants.

En effet des équipements en fin de vie, particulièrement des transformateurs sont parfois vendus à des tiers qui, récupèrent les parties électriques pour en faire des unités mobiles de postes à souder, d'autres sont simplement abandonnés dans la nature sans aucune mesure de sécurité.

A ce titre des actions de sensibilisation à l'endroit des principaux acteurs : travailleurs de la SNEL, acheteurs de transformateurs et condensateurs, responsables des structures utilisant les équipements à PCB, les décideurs, la société civile, s'avère indispensable.

2.3.9.2. Pesticides :

L'état des connaissances de la population sur les dangers et menaces des pesticides POP est qu'en général, les vendeurs, les manipulateurs et les consommateurs ont un certain niveau de conscience de la toxicité des pesticides, y compris des POP, sans pouvoir en mesurer le degré de gravité.

Le transport des produits chimiques depuis les entrepôts se fait souvent avec des véhicules non adaptés tandis que la manipulation de produits chimiques par les utilisateurs se fait sans équipements de protection individuelle.

Par ailleurs, le problème de la présence de résidus de pesticides de toute sorte dans l'eau de boisson ou les denrées alimentaires diverses (lait, viande, céréales, poisson, légumes,...) reste largement méconnue du grand public.

2.3.9.3. POP non intentionnels :

Le niveau de pauvreté élevé et le faible taux d’alphabétisation de la population du Congo, font que la gestion des POP est un problème très préoccupant tant au niveau urbain que rural. Les principales causes de cet état de choses sont :

- Faible soutien des initiatives
- Faible moyens financiers et techniques
- Faible niveau de coordination des initiatives
- Absence de formation et d’informations en rapport avec les POP d’une manière générale et des POP non intentionnels en particulier

Les populations et groupe cibles sont :

- les décideurs politiques au niveau national, régional, et local,
- les agriculteurs, les pêcheurs, les hommes, les femmes, les enfants, les commerçants, les artisans, les producteurs de briques, etc.
- les ONG, les médias etc....
- Les universités et autres institutions publiques
- Autres...

Il existe au sein du Ministère en charge de l’Environnement un Centre National d’Informations Environnementales (CNIE) qui est chargé entre autre de sensibiliser et d’informer le public sur les dangers des POP.

Au cours de différentes enquêtes, il s’est dégagé que les principaux acteurs ne sont pas du tout au courant de l’existence de la Convention de Stockholm. Il y a donc nécessité et grand besoin de formation, d’information et de sensibilisation à l’endroit de la population et des groupes cibles sur toute l’étendue du territoire national.

Plusieurs méthodes de communication ont été utilisées pour toucher un nombre important des acteurs.

Il s’agit de :

- L’utilisation des médias (télévision, radios nationale, et locales) pour transmettre les informations concernant les activités du projet au grand public.
- Des journées de sensibilisations et d’informations.
- Confection des T-shirts, des affiches sur les POP pour une large diffusion des informations sur les POP.
- Des rencontres ponctuelles avec les parties prenantes sur l’état d’avancement des activités du PNM.

Ces différentes activités ont permis d'atteindre un certain nombre d'acteurs, grâce aux méthodes et moyens utilisés pour la vulgarisation et la diffusion des informations sur les POP. Mais force est de reconnaître que beaucoup reste encore à faire compte tenu de la faiblesse des ressources financières allouées aux parties et surtout de la grande étendue de la RDC (2.345.000km²).

3.3.8. Activités de production, de commercialisation, d'utilisation des POP relevant du secteur privé

2.3.10.1. PCB :

Aucune activité de production de PCB n'est à proprement parler signalé en RDC. Les équipements contenant et ou contaminés par les PCB qu'on retrouve sur le territoire national sont tous le fruit des importations. Ces équipements font l'objet de vente et de commercialisation.

Quant aux activités d'utilisation, celles – ci ont trait à :

- l'utilisation et à la maintenance des équipements à PCB ;
- la récupération (informelle) des équipements à PCB ;

2.3.10.2. Pesticides :

La production est nulle, la commercialisation se fait par le biais du secteur informel. Les pesticides importés sont utilisés et commercialisés sans contrôle étatique. La plus grande partie est utilisée en agriculture.

3.3.9. Situation des infrastructures techniques nécessaires pour procéder aux évaluations, à la gestion et à la recherche-développement sur les POP.

2.3.11.2 PCB :

Aucun inventaire des infrastructures et des dispositifs techniques susceptibles de permettre les évaluations, la gestion et la recherche développement sur les POP n'a été réalisé au plan national. Aucun programme de ce genre n'a été signalé chez les différents partenaires qui ont participé à l'inventaire des PCB.

Dans le cadre du programme PMMUR, dans son volet réhabilitation des équipements électriques dans quelques sites de la SNEL, des dispositions étaient prévues pour une gestion rationnelle des déchets des chantiers, dont notamment les déchets des équipements contenant et/ou contaminés par les PCB.

La plupart des meilleures techniques disponibles ne sont pas appliquées à cause de leur coût élevé (installation d'incinérateurs de haute gamme etc.).

De façon générale, il faut, d'une part, procéder à une évaluation de l'infrastructure existante pour une bonne gestion des POP et, d'autre part, assurer le renforcement des capacités des laboratoires et des services spécialisés des statistiques pour la collecte des données.

3.3.11.2. Pesticides :

Aucun inventaire des infrastructures et des dispositifs techniques susceptibles de permettre les évaluations, la gestion et la recherche développement sur les pesticides n'a été réalisé au plan national. Aucun programme de ce genre n'a été signalé chez les différents partenaires qui ont participé à l'inventaire des pesticides.

Cependant, un renforcement de la capacité technique des laboratoires cités au point ci-dessous (2.3.11.3) peut permettre à la RDC de procéder à l'évaluation des pesticides POP.

3.3.11.3. POP non intentionnels :

Il existe quelques laboratoires capables de procéder à des analyses préliminaires des POP, mais tous manquent d'équipements appropriés pour procéder à des analyses approfondies. Parmi ces laboratoires on peut citer: le laboratoire Chimie Organique (LACOREN) de l'Université de Kinshasa, le laboratoire Central de l'Office Congolais de Contrôle (OCC), le laboratoire de Pédologie de la Faculté des Sciences Agronomiques/ Université de Kinshasa, le laboratoire d'Analyse des aliments et de Médicaments (LACOMEDA) de la faculté des Sciences Pharmaceutiques.

Il convient de noter qu'il n'existe aucune structure d'élimination ou de recyclage des POP dans notre pays. La Convention de Stockholm sur les POP est donc une opportunité pour combler ces difficultés qui freinent le développement de notre pays.

Un besoin de formation se fait donc sentir à tout moment pour un meilleur renforcement des capacités. La République Démocratique du Congo a un besoin technique réel pour faire face à ses engagements internationaux qui sont les différentes Conventions sur les produits chimiques, vu les quantités extrêmement importantes de rejets de dioxines et furannes enregistrées lors des inventaires.

Identification des populations et des milieux touchés par les POP

2.3.12.1 . PCB :

La RDC ne dispose pratiquement pas de données de laboratoire sur les concentrations des POP et leurs tendances dans l'environnement et chez l'homme. Cependant les données des inventaires nationaux des POP complétées par les informations au plan sous-régional et international sur leurs risques sanitaires et environnementaux, ont permis de recenser des sites potentiellement contaminés et des populations à risque au niveau national.

Les groupes potentiels à risque en RDC sont :

- les agents des sociétés partenaires manipulant les équipements contenant les PCB. Il s'agit notamment : de la SNEL, la SNCC, la GCM, la MIBA, les sociétés de réparation des transformateurs.
- les récupérateurs des équipements ayant contenu du PCB (les artisans utilisant des postes à souder constitué à partir des enroulements d'un ancien transformateur tombé en avarie) ;
- les inciviques qui volent les huiles diélectriques ;
- les personnes qui utilisent de manière abusive les huiles diélectriques pour des usages culinaires ;
- les populations qui sont à proximité des décharges et des sites de stockage des pesticides périmés et d'équipements contenant ou ayant contenu des PCB ;
- les industriels, l'administration, le commerce, les établissements etc.

2.3.12.2. Pesticides

Il ressort du rapport d'inventaire que les pesticides POP existent bel et bien. Dans le Katanga, la présence de DDT est confirmée. Il en est de même pour les provinces de l'Equateur du Nord, du sud Kivu et Orientale où la présence de ces POP a été confirmé et sont manipulés sans précaution aucune notamment dans la chasse et dans la pêche.

Par ailleurs, partout où se pratiquait la culture de coton, l'usage de DDT, dieldrine, toxaphène, heptachlore... s'est avéré important.

Il s'avère donc nécessaire de procéder à des analyses des résidus des pesticides dans l'eau de boisson, les diverses denrées alimentaires, le lait maternel sans oublier les manipulateurs afin de mieux cerner le niveau de contamination de la population par les pesticides POP.

Nous saluons ici, l'étude relative à la concentration des POP dans l'air et dans le lait maternel que réalise le PNUE et OMS. Cette étude est de grande importance pour notre pays.

2.3.12.3. POPs non intentionnels:

En RDC, le niveau des émanations des POP non intentionnels est plus qu'inquiétant. Il est donc urgent d'entreprendre des études sur des matrices biotiques (lait maternel et sang) et abiotiques (viandes, légumes) dans le but d'évaluer le niveau réel de contamination de nos populations surtout dans les zones urbaines.

Il convient néanmoins de signaler qu'au vu des résultats des inventaires, une grande partie des populations du Bas Congo, du Katanga, de Kinshasa et du Kasai Oriental est plus exposée aux effets des POP non intentionnels que les autres, eu égard aux activités pratiquées dans ces provinces. C'est également dans ces provinces que sont localisés les sites contaminés.

Une très grande concentration de transformateurs hors service susceptibles de contenir et contenant des PCB sont entassés dans l'environnement urbain dans les grandes villes et dans les régions. Une mauvaise gestion de ces stocks de transformateurs constitue un grand problème pour les populations concernées.

Les populations du Nord Kivu sont exposées aux émanations du volcan NYIRAGONGO qui est toujours en activité.

3.3.12. Système d'évaluation et de catalogage des nouvelles substances chimiques

Aucun système d'homologation et de catalogage n'est mis en place dans le pays.

2.3.14. Précision sur tout système utile d'évaluation et de catalogage des nouveaux produits chimiques

Le système d'évaluation et d'homologation des nouveaux produits chimiques concerne les pesticides de façon générale. En RDC, l'autorité compétente en ce qui concerne les pesticides est le Ministère de l'Agriculture. Il est chargé de veiller au strict respect de la mise en application de la réglementation relative à l'homologation des pesticides en RDC

Le Ministère de l'Agriculture réglemente la formulation des produits et joue ainsi un rôle important dans le domaine de la gestion des pesticides. Dans sa réglementation, le Ministère de l'Agriculture définit les domaines suivants de l'homologation des pesticides:

- le champ d'application et les domaines de compétence;
- les conditions et procédures d'homologation d'une formulation;
- la protection des données confidentielles;
- l'information, l'étiquetage et l'emballage;
- l'expérimentation;
- le contrôle;

Le SENAFIC est le service technique du Ministère de l'Agriculture en matière d'intrants agricoles.

4. Eléments de la stratégie et du plan d'action du plan national de mise en œuvre

3.1. Déclaration d'intention du Gouvernement de la RDC.

La République Démocratique du Congo, consciente du fait qu'aucun développement socio-économique harmonieuse et durable n'est possible sans une gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles, s'est résolument engagée dans la voie de la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les menaces diverses auxquelles ils sont exposés, singulièrement contre les substances chimiques dangereuses.

La politique de protection de l'environnement et de la santé humaine devient donc une priorité de l'Etat, afin d'assurer le bien-être des populations présentes et à venir.

C'est pourquoi la Constitution de la République Démocratique du Congo en premier lieu, adoptée lors du Référendum organisé du 18 au 19 décembre 2005, et promulgué le 18 février 2006, a fixé les principes fondamentaux de gestion et de protection de l'environnement.

En effet, les articles 53, 54 et 55 de la Constitution disposent respectivement :

- Article 53 :

Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral.

« Elle a le droit de le défendre »

« L'Etat veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations ».

- Article 54 :

« Les conditions de construction d'usines, de stockage, de manipulation, d'incinération et d'évacuation des déchets toxiques, polluants ou radioactifs provenant des unités industrielles ou artisanales installées sur les territoire national sauf fixées par la loi.

« Toute pollution ou destruction résultant d'une activité économique donne lieu à compensation et/ou réparation.

« La loi détermine la nature des mesures compensatoires, réparations ainsi que les modalités de leur exécution ».

- Article 55 :

« Le transit, l'importation, le stockage, l'enfouissement, le déversement dans les eaux continentales et les espaces maritimes sous juridiction nationale, l'épandage dans l'espace aérien des déchets toxiques, polluants, radioactifs ou de tout autre produit dangereux, en provenance ou non de l'étranger constitue un crime puni par la loi ».

Conformément à ces dispositions constitutionnelles, des lois sectorielles protègent l'environnement.

Il en est ainsi :

- du Décret du 6 mai 1952 sur les concessions et l'administration des eaux des lacs et des cours d'eau ;
- de la loi foncière (Loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés), dont l'article 19 dispose : « Nul ne peut corrompre l'eau ni en changer le cours » ;
- de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, qui apporte d'importantes innovations par rapport à la législation antérieure, en ce qu'elle impose à tout titulaire de droit minier de réaliser certaines mesures d'atténuation des impacts de son activité sur l'environnement ainsi que des mesures de réhabilitation du lieu d'implantation de l'activité .

En outre, elle prévoit des sanctions contre les prescriptions environnementales sur des dommages causés à l'environnement ou à la santé humaine.

Le Gouvernement a déployé une intense activité législative en vue de compléter l'arsenal juridique sur l'environnement par l'élaboration de plusieurs projets de lois, notamment :

- Le projet de loi sur la gestion et la protection de l'environnement, déjà en discussion au Parlement,
- Le projet de loi sur les hydrocarbures.
- Le projet de loi sur la Conservation de la Nature

Concernant spécialement, les Polluants Organiques Persistants, la République Démocratique du Congo a adhéré la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants en date du 25 mars 2005.

Pour cela, elle s'est employée à élaborer sans obligation découlant de l'article 7 de cette Convention, qui consiste pour elle à élaborer un plan de mise en œuvre de la Convention.

Etant donné le danger que représentent les POP aussi bien pour l'environnement que la santé humaine, en raison de leur nature très toxiques, de leur mobilité facile et de leur résistance à la dégradation, la RDC, à travers son Ministère de l'Environnement, Conservation et Tourisme, a mis sur pied son Projet de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants, PNM/POP en sigle.

Suivant le canevas requis, le PNM/POP a organisé des ateliers de sensibilisation sur les POP, procédé aux inventaires des POP à travers le pays et élaborer des projets de textes en rapport avec les POP, avec la collaboration d'autres Ministères et Services intéressés, comme les Ministères de l'Agriculture, de la Santé, des Mines, la Société Nationale d'Electricité (SNEL)... et l'apport de la Communauté Internationale.

La République Démocratique du Congo ne dispose pas encore d'une législation spécifique sur les POP, mais ceux-ci sont concernés pas les lois comme tous les polluants chimiques en général.

Cependant, eu égard de la prise de conscience par la Communauté Internationale de la particularité des POP et de leurs effets graves sur l'environnement et la santé humaine, la RDC ne pourrait rester inactives dans la lutte contre ces substances.

C'est pourquoi, en exécution de ses engagements en vertu de la Convention de Stockholm, la République Démocratique du Congo s'atèle à élaborer un cadre juridique conséquent, qui devra commencer par une loi spécifique sur les POP.

3.2. Stratégie de mise en œuvre du PNM

L'objectif de la stratégie est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la promotion d'un développement durable en apportant des solutions appropriés aux problèmes liés aux effets négatifs sanitaires et environnementaux des POP en RDC d'ici 2025.

Les objectifs spécifiques de la stratégie sont :

- L'IEC sur la Convention ;
- S'approprier des résultats de la recherche/action sur les alternatives des POP ;
- Mobiliser les ressources pour le mise en œuvre des plans nationaux de réduction des POP

La mise en oeuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) repose sur plusieurs axes stratégiques et sur la mobilisation et la responsabilisation des différents d'acteurs (Etat, organisations socio professionnelles, société civile, populations, ONGs, partenaires au développement).

Ces principaux axes sont notamment: une bonne connaissance des obligations de la Convention ; une maîtrise des usages et émissions des substances chimiques ; une mise en place et une application rigoureuse d'instruments juridiques appropriés, efficaces, capable

d'assurer une bonne gestion des substances chimiques; une application rigoureuse des mesures de réduction de ces émissions par les utilisateurs en vue d'une protection préventive de l'environnement ainsi que de la santé humaine en RDC.

Les principes directeurs pouvant servir de repères pour guider les parties prenantes en vue de réaliser les objectifs définis sont :

- la promotion d'une bonne gouvernance ;
- la gestion durable des ressources naturelles du pays ;
- la prise en compte de l'intégration sous-régionale ;
- la promotion de la sécurité alimentaire et humaine
- l'amélioration des conditions sanitaires ;
- la promotion du rôle de l'Etat et la mobilisation/responsabilisation des différents acteurs (Etat, Collectivités décentralisées, organisations socio professionnelles, société civile, populations, ONGs, partenaires au développement).

L'élaboration du Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm va permettre à la RDC de se doter d'un instrument juridique de gestion efficace de ses obligations de réduction et d'élimination des POP sur le territoire national.

Le renforcement des capacités qui constitue une des chevilles ouvrières de cette stratégie, notamment par la formation, l'information, l'éducation et la communication, doit être mis en exergue dans tout le processus.

4.3. Plans d'actions du PNM

3.3.1. Plan d'actions de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, les pesticides POP et leurs déchets

3-3-1-1- Problématique

Une évaluation inadéquate des besoins en entrants agricole a favorisé l'accumulation de quantité importantes de pesticides périmés et de leurs déchets tant au niveau de structures antiétatique que privées.

Les détenteurs de divers stocks manquent graduellement de moyens techniques, matériels et financiers pour une gestion écologiquement rationnelle de ces pesticides absolutés. Ce qui constitue en réel problème pour notre pays avec comme conséquences, une exposition massive des populations environnantes à ces substances chimiques hautement toxiques, entreposés dans des conditions non sécuritaires.

Il est donc impératif que ces déchets dangereux soient gérés de manière écologiquement rationnelle en vertu des prescrits de convention de Bâle, Rotterdam et Stockholm.

Lors des enquêtes sur les pesticides, il s'est dégager de quantité importante de DDT continue à circuler dans le pays malgré interdiction de son importation et de son utilisation.

Il en est de même d'autre formulation de pesticides contenant des POP mais sous d'autres appellations notamment :

Ces faits traduisent une absence des moyens, coercitifs opérationnel. Ainsi les moyens nécessaires doivent absolument être recherchés pour atteindre les objectifs visés par la Convention de Stockholm.

La présence de ces stocks obsolètes, de sites potentiellement contaminés et la circulation de formulation contenant les POP menacent la santé humaine et l'environnement, ce qui constitue des défis importants à relancer.

3-3-1-2- But

Eliminer progressivement l'usage résiduel des pesticides POP et réduire, voire débarrasser le pays des stocks et déchets de pesticides obsolètes d'ici à 2014.

3.3.1.3. Objectifs

Les objectifs sont déduits de la problématique et du but. Il s'agit :

Objectif 1 : Mise à jour du cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP ainsi que leurs déchets et son application.

Objectif 2 : Mise en œuvre des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes et disponibilité des acteurs aptes dans la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.

Objectif 3 : Mise au point des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets et l'implication des parties prenantes.

Objectif 4 : Identification et vulgarisation des alternatives plus sûres aux pesticides POP avec l'implication des parties prenantes.

Objectif 5 : Implantation d'un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.

Objectif 6 : Mise en place d'un programme de réhabilitation des sites contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets préalablement identifiés.

Objectif 7 : La gestion et le suivi évaluation des actions planifiées sont assurés.

3.3.1.4. Calendrier de mise en oeuvre, indicateurs de performance et coûts du plan d'action.

Le présent plan d'action défini en 7 objectifs spécifiques s'articule principalement autour de quatre paramètres à savoir les actions, les activités, les tâches ainsi que la durée. Tout en indiquant les structures responsables pour chaque action et activité y afférentes, ce plan donne aussi une ventilation du coût en terme de périodes pour une durée totale de 5 ans. S'agissant des indicateurs de performance, les détails sont mieux décrits à l'annexe 2 présentant le cadre logique du plan d'action. Le montant global du plan d'action est estimé à l'ordre de dollars américains 42.233.540 \$USD dont détails à l'annexe 5.

3.3.1.5. Les activités

Les activités concernant le plan d'actions pesticides sont dans le tableau n°23 à 34.

3.3.1.6. Les acteurs concernés et publics cibles

Il s'agit de toutes les parties prenantes dans la gestion des POP identifiées dans le document.

3.3.1.7. Les structures responsables et impliquées

L'administration publique, les collectivités, les opérateurs privés et la société civile sont cités pour permettre une meilleure implication de ceux-ci.

3.3.1.8. La Période d'exécution

Les différentes actions sont estimées par une durée prévisionnelle de réalisation fortement liée à la disponibilité des ressources financières.

3.3.1.9 Le coût d'exécution

Les coûts prévisionnels des actions sont estimés pour permettre une programmation à long et court terme des ressources. Cette estimation peut engendrer une activité supplémentaire, celle-ci est alors décrite d'avance dans le Plan.

3.3.1.11 La justification et les possibilités de réalisation :

La disponibilité des ressources financières, l'engagement politique des décideurs, l'implication des parties prenantes et la disponibilité des ressources humaines compétentes.

Tableau n° 23 : Cadre logique du plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des pesticides pérимés, prohibés, les pesticides POPs et de leurs déchets.

Objectifs	Indicateurs de performance	Sources de vérification
Objectif 1 : Le cadre juridique des pesticides pérимés, prohibés, pesticides , POPs et leurs déchets est renforcé et appliqué	Mise à jour des textes juridiques sur les pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.	- Journal Officiel.
Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.	- Nombre d'acteurs formés. - Nombre de séances de sensibilisation organisées.	- Rapport les campagnes de sensibilisation.
Objectif 3 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets sont adoptées avec large implication des parties prenantes.	- Existence des méthodes et techniques de gestion rationnelle des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets -Taux d'utilisation des méthodes et techniques de gestion rationnelle des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.	- Rapport d'exécution du plan d'action. - Rapport d'exécution du plan d'action. - Rapport d'exécution. - Rapport de suivi.
Objectif 4 : Des alternatives plus sûres aux pesticides POPs sont identifiées, évaluées, vulgarisées et les parties prenantes s'en approprient.		

Objectif 5 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est opérationnel.	- Existence d'une base de données sur les pesticides POPs et leurs déchets mis à jour.	- Rapport d'exécution du plan d'action. - Rapport de suivi et de contrôle.
Objectif 6 : Les sites majeurs contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure.	- Nombre de sites majeurs contaminés identifiés, catégorisés et sécurisés.	- Rapport d'exécution du plan d'action.
Objectif 7 : La gestion et le suivi-évaluation des actions planifiées sont assurés.	- Nombre de suivi et d'évaluation du plan d'action.	- Rapport d'exécution du plan d'action et d'audit.

Objectif 1 : Mise à jour du cadre juridique des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs ainsi que leurs déchets et son application.

Tableau n°24 :

<i>Action</i>	<i>Activités</i>	<i>Moyens</i>	<i>Responsables</i>	<i>Echéances par an</i>				
				1	2	3	4	5
1. Mise à jour des mécanismes	1.1.1. Actualiser les textes juridiques portant interdiction d'importation, utilisation, production et détention des pesticides prohibés, pesticides POP et leurs déchets.	Humains et financiers	MECNT, MJ, MENC, MA,	x				
	1.1.2. Multiplier et diffuser les textes sur les pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.		MECNT, MJ, MENC, MA, MRS	x	x	x	x	x

Objectif 2 : Mise en oeuvre des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes et disponibilité des acteurs aptes dans la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.

Tableau n° 25

Action	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsabilité	Echéances par an				
					1	2	3	4	5
2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes									
	2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs.								
		- Définir des thèmes adaptés. - Définir et concevoir des outils adaptés à chaque thème et à chaque public cible. - Identifier les personnes ressources et les ressources financières nécessaires. - Mener les campagnes.							
	2.2.1. Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences								
			Financiers et humains	MECNT MS MF MI ONG Syndicat	x	x	x	x	x
2.2. Développement des compétences de la structure de la coordination de la convention de Stockholm sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets.									
		- Adhérer au réseau sous régional sur la gestion des POPs. - Identifier des thèmes appropriés.		Financiers	MECNT MCOP MF		x	x	x

	2.2.2. Outiller et assurer le fonctionnement de la coordination du projet.	- Identifier les besoins humains, financiers et matériels - rechercher les moyens	Financiers et humains	MECT	x	x	x	x	x
2.3. Renforcement des compétences des hommes de la presse pour l'information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets.	2.3.1. Organiser des ateliers de formations à l'endroit des hommes de média.		Financiers et humains	MECNT	x	x	x	x	x
	2.3.2. Organiser des conférences de presse		Financiers et humains	MECNT	x	x	x	x	x
	2.3.3. Mettre en réseau sous régional les hommes de media.		Financiers et humains	MECNT	X	X	X	X	X
2.4. Formation de spécialistes et organisation des formations continues (création de Centre antipoison.	2.4.1. Former 5 toxicologues (médical, industriel et produits alimentaires).		Financiers	MECNT	X	X	X		
	2.4.2. Outiller et assurer le fonctionnement de la coordination du projet.		Financiers et humains	MECNT	X	X	X		
	2.4.3. Former 4 spécialistes en analyse et gestion des risques.		Financiers et humains	MECNT	X	X	X		
	2.4.4. Former 6 chimistes en techniques d'analyse des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets.		Financiers et humains	MECNT, MENC OCC MF	X	X	X	X	X

	2.4.5 Assurer la formation continue de 50 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.		Financiers et humains	MECNT MS MA MF	X	X	X	X	X
	2.4.6. Assurer la formation continue de 50 personnes sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.		Financiers et humains	MECNT MA MI MS	X	X	X	X	X

Objectif 3. : Mise au point des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets et l'implication des parties prenantes.

Tableau n° 26

<i>Action</i>	<i>Activités</i>	<i>Sous activités ou tâches</i>	<i>Moyens</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Echéances par an</i>				
					1	2	3	4	5
3.1. Recensement et triage des techniques et méthodes appropriées de gestion des pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs.	3.3.1. Adopter les méthodes et techniques appropriées en se référant au guide FAO-PNUE.	Financier et humains	Financiers et humains	MECNT MRS MA Communautés locales, Sociétés civiles, ONG	x				
	3.2.1. Reconditionner les stocks pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.	Equipement de laboratoire, réactifs, kits d'analyse, humains, financiers et matériels	Financiers et humains	MECNT	x	x	x	x	
	3.2.2. Identifier et collecter tous les pesticides pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.		Financiers et humains	MECNT MAE Universités ONG	x	x	x		
2.4. Formation de spécialistes et organisation des formations continues (création de Centre antipoison.	3.2.3. Construire des sites sécurisés à Kinshasa et Lubumbashi pour le stockage pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs.		Financiers	MECNT MI FEC Mairies Commune,	x	x			

	3.2.4. Convoyer selon les normes FAO-PNUE tous pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets vers les sites construits en vue de l'élimination écologiquement rationnelle.		Financiers et humains	MECNT MInt. MS MA MENC OCC OFIDA ANR	x	x	x	x	
	3.2.5. Promouvoir la recherche sur les nouvelles méthodes et des technologies de dégradation pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.		Financiers et humains	MECN, MRS MA INRA					

Objectif 4: Identification et vulgarisation des alternatives plus sûres aux pesticides POPs avec l'implication des parties prenantes.**Tableau n° 27**

<i>Action</i>	<i>Activités</i>	<i>Sous activités ou tâches</i>	<i>Moyens</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Échéances par an</i>				
					1	2	3		
4.1. Identification, sélection et vulgarisation des alternatives aux pesticides POP.s	4.1.1. Recenser et sélectionner des alternatives en vigueur.		Financier et humains.	MECNT MRS MA Communautés locales, Sociétés civiles, ONG	x				
	4.1.2. Valoriser la recherche sur les alternatives aux pesticides POPs.		Équipement de laboratoire, réactifs, kits d'analyse, humains, financiers et matériels.	MECNT MR Universités		x	x	x	x
	4.1.3. Mener des campagnes de sensibilisation auprès des utilisateurs pour encourager le recours aux alternatives aux pesticides POPs.		Financiers et humains (Consultant).	MECNT MA Universités ONG			x	x	x

	4.1.4. Identifier des utilisateurs des pesticides et autres produits de substitution aux pesticides POPs		Financiers	MECNT MI FEC Mairie Communes	x				
	4.1.5. Amener les autorités à valoriser les produits de substitution.		Financiers et humains	MECNT M. Int. MS MA MENC OCC OFIDA ANR,		x	x		

Objectif 5 : Implantation d'un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.**Tableau n° 28**

<i>Action</i>	<i>Activités</i>	<i>Sous activités ou tâches</i>	<i>Moyens</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Echéances par an</i>				
					1	2	3	4	5
5.1. Equipement des structures de contrôle et analyse.	5.1.1. Recenser les besoins des organismes de contrôle et d'analyses.		Financiers et humains	MECNT MENC OCC	x	x	x	x	x
	5.1.2. Doter les organismes identifiés en charge de contrôle et des analyses des équipements adéquats.	- Rechercher les financements afin d'acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets. - Rechercher les financements afin d'acquérir des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle des pesticides, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets.	Financiers et humains	MECNT MI MENC OCC	x	x	x	x	x

Action	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsabilité	Echéances par an				
					1	2	3	4	5
	5.1.3. Renforcer les capacités des laboratoires de l'OCC, Eco toxicologiques ERG, INRB pour l'analyse des résidus et ou pour la détermination de nouvelles méthodes et techniques de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets.	- Rechercher les financements afin d'acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets. - Rechercher les financements afin d'acquérir des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets.		MECNT MENC MA OCC					
5.2. Capitalisation des informations sur les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets.	5.2.1. Renforcer les capacités de la commission nationale de contrôle des pesticides en vue d'assurer l'information.	- Formation - Appui en équipements - Appui en prélèvement d'échantillon et moyens d'analyse	Humains, humains et matériels	MECNT MA MS MENC OCC	x	x	x	x	x
	5.2.2. Renforcer le REIC (Réseau d'échange d'information chimiques).	- Formation - Appui en équipements - Centre de documentation	Financier, humains et matériel	MECNT	x				

Action	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsabilité	Echéances par an				
					1	2	3	4	5
	5.2.3. Renforcer les capacités des Renforcer les capacités des laboratoires de l'OCC... en vue d'assurer l'information sur l'intoxication aux substances chimiques.		Financier, humains et matériel	MECNT MA MS MENC OCC	x			x	
	5.2.4. Renforcer les capacités du Laboratoire National d'Analyses des Eaux en vue d'assurer l'information sur la pollution des eaux par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.		Financier, humains et matériel	MECNT MA MS MENC OCC		x	x		
	5.2.5. Renforcer les capacités du CNRST (INERA et IRSAT) en vue d'assurer l'information sur la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.		Financier, humains et matériel	MECNT MA MS MENC OCC	x		x		

<i>Action</i>	<i>Activités</i>	<i>Sous activités ou tâches</i>	<i>Moyens</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Echéances par an</i>				
					1	2	3	4	5
5.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques.	5.3.1. Evaluer la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.		Financier, humains et matériel	MECNT MA MS MENC OCC	x				
	5.3.2. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets dans les ressources en eau.		Financier, humains et matériel	MECNT MA MS MENC OCC	x				
	5.3.3. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets dans les produits de grande consommation (viande, lait, poisson, produits maraîchers,etc..		Financier, humains et matériel	MECNT MA MS ENC OCC	x				

	5.3.4. Dépister des traces de pesticides pérимés, prohibés et pesticides POPs dans le lait maternel.		Financier, humains et matériel	MECNT MA MS MENC OCC			x		
	5.3.5. Prise en charge des personnes intoxiquées par les pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs		Financier, humains et matériel	MECNT MA MS MENC			x	x	x

Objectif 6 : Mise en place d'un programme de réhabilitation des sites majeurs contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets préalablement identifiés.

Tableau n° 30

<i>Action</i>	<i>Activités</i>	<i>Moyens</i>	<i>Respon sabilité</i>	<i>Echéances par an</i>				
				1	2	3	4	5
6.1. Inventaire systématique des sites contaminés.	6.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés.	Financiers et humains	MECNT	x	x	x		
	6.1.2. Classer les sites majeurs contaminés en ordre de priorité.	Financiers et humains	MECNT	x	x	x	x	x
6.2. Identification, sélection et mise en œuvre des techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués.	6.2.1. Sécuriser les sites majeurs contaminés.			x	x	x	x	x
	6.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués.	Financiers	MECNT	x	x	x	x	x
	6.2.3. Mettre en oeuvre les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs.	Financiers et humains	MECNT	x	x	x	x	x

Objectif 7 : La gestion et le suivi - évaluation des actions planifiées sont assurées**Tableau n° 30**

Action	Activités	Moyens	Respon sabilité	Echéances par an				
				1	2	3	4	5
<i>7.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi- évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action.</i>	<i>7.1.1. Elaborer les outils de suivi - évaluation</i>	<i>Financiers et humains</i>	<i>MECNT</i>	x				
	<i>7.1.2. Classer les sites majeurs contaminés en ordre de priorité</i>	<i>Financiers et humains</i>	<i>MECNT</i>		x			
	<i>7.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action</i>	<i>Humains et financiers</i>	<i>MECNT MI MENC MS</i>			x		
	<i>7.1.4. Evaluer à la fin du processus le plan d'action pesticides.</i>	<i>Financiers</i>	<i>MECNT</i>					x

3.3.1.13. Cadre logique pour le DDT**But : Réduire progressivement afin d'éliminer d'ici 15 ans les utilisations résiduelles du DDT****Tableau n° 31**

<i>Logique d'intervention</i>	<i>IOV</i>	<i>Source de vérification</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Echéanciers</i>	<i>Hypothèses/Suppositions importantes</i>
Objectif 1 : Réadapter et mieux suivre les textes légaux					
Résultats : Les textes légaux sont réadaptés et mieux suivis					
1. Harmoniser le décret n°05/162 du 18 novembre 2005, portant réglementation phytosanitaire en RDC en y intégrant les exigences de la convention de Stockholm.	Arrêté interministériel sur le DDT et autres pesticides POPs. Le décret n°05/162 du 18 novembre 2005 actualisé est disponible.	- Journal Officiel de la RDC. - PV de la commission des lois de l'Assemblée Nationale.	MA MECNT MS ASS. NAT	2009- 2010	- Le pays est post-conflit, la stabilité politique et économique est précaire. - Les ressources financière ne sont pas sûrement disponibles.
2. Veiller rigoureusement à l'application des normes sur l'étiquetage et identification des produits dangereux.	Nombre de cas de non-conformité constaté.	- Rapport d'inspection - PV de services de contrôle. - Rapport d'études scientifiques.	MECNT MENC OFIDA OCC	Dès 2009	- Le pays est post-conflit, la stabilité politique et économique est précaire - Les ressources financière ne sont pas sûrement disponibles.

Objectif 2 : Promouvoir les alternatives appropriées pour combattre les utilisations agricoles potentielles du DDT, notamment les techniques de production et de conservation à faible taux d'utilisation des pesticides

Résultats : Les alternatives plus sûres au DDT sont vulgarisées auprès des utilisateurs

1. Promouvoir les pratiques culturales qui limitent l'utilisation des pesticides	- Fiches techniques de production agricole disponibles - Apport d'activité SENAFIC	- Service de la protection des végétaux - Chambre de commerce et d'industries - Enquêtes indépendantes chez les producteurs	MA MECNT	2009-2010	- Volonté politique - Les ressources financières sont disponibles
2. Promouvoir l'agriculture biologique	- Résidus des pesticides dans les produits issus de l'agriculture biologique	- Laboratoire de contrôle, Rapport d'audit environnemental - Enquêtes indépendantes, études scientifiques	MA, MECNT MESRS OCC	2010-2030	- Volonté politique - Les ressources financières sont disponibles
3. Promouvoir des techniques traditionnelles améliorées de conservation post-récolte	- Fiche techniques de conservation post-récolte disponibles - Rapport d'activités de SENAFIC	- Rapport d'activités de SENAFIC, - Enquêtes indépendantes chez les producteurs	MA, MECNT	2010-2030	- Volonté politique - Les ressources financières sont disponibles

Objectif 3 : Sensibiliser et assurer un suivi encadrement des utilisateurs potentiels de DDT**Tableau n° 33**

Logique d'intervention	IOV	Source de vérification	Acteurs	Echéanciers	Hypothèse/ Suppositions importantes
Résultats attendu : Les utilisateurs potentiels du DDT sont connus et prennent conscience et abandonnent l'usage de DDT au profit d'autres alternatives plus sûres					
1. Sensibiliser les agriculteurs notamment, les maraîchers et tous les producteurs de l'impact de l'utilisation de DDT et l'interdiction en RDC.	- Rapport de sensibilisation (nbre de séances). - Nombre des utilisateurs et des utilisations. - Les divers supports didactiques de sensibilisation.	- Rapport activité SENAFIC - Rapport d'activités ONG, - Rapport d'activités	MECNT MA ONG	2010-2025	Assistance financière obtenue, réglementation est d'application.
1. Encadrer les maraîchers.	- Nombre de maraîchers utilisant du DDT - Rapport de séances de sensibilisation	- Nombre de rapports d'enquêtes, - Etudes scientifiques	MECNT MA ONG	2010-2025	Des associations d'encadrement des maraîchers s'impliquent.

Objectif 4 : Promouvoir les alternatives appropriées pour empêcher l'utilisation potentielle du DDT en hygiène publique, notamment les actions de prévention et de lutte contre le paludisme.

Tableau n° 34

<i>Logique d'intervention</i>	<i>IOV</i>	<i>Source de vérification</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Echéanciers</i>	<i>Hypothèse/Suppositions importantes</i>	<i>Logique d'intervention</i>
<i>Résultats : Les alternatives plus sûres au DDT sont vulgarisées en hygiène publique</i>						
<i>1. Mettre en œuvre le programme national de lutte contre le paludisme.</i>	<i>- Budget de mise du programme de lutte contre le paludisme. - Rapport du programme.</i>	<i>- Rapport OMS, - Statistiques du Ministère de la santé,</i>	<i>MS,</i>	<i>2010- 2030</i>		
<i>2. Sensibiliser intensément les populations à l'utilisation de moustiquaires imprégnées.</i>	<i>- Nombre de usagers de moustiquaires imprégnés, Nombre de campagnes de sensibilisation, nombre d'installation des moustiquaires, affiches publicitaires.</i>	<i>- Rapport d'enquêtes sur les familles, les archives, les journaux</i>	<i>MS, ONG, OMS</i>	<i>2010-2030</i>	<i>- Volonté politique - Climat politique favorable. - Appui financier de partenaires bilatéraux ou multilatéraux possible.</i>	

3. Assainir les gîtes larvaires du paludisme (canalisation, barrage, étangs, retenu d'eau, caniveaux, etc.)	Nombre de sites assainis, programme d'assainissement	Rapport d'activités de service d'assainissement	MECNT MS, Service d'hygiène, ONG Associations,	2010-2030	Volonté politique Climat politique favorable. Appui financier de partenaires bilatéraux ou multilatéraux possible	
---	--	---	--	-----------	--	--

3.3.2. Plan d'actions de gestion écologiquement rationnelle des dioxines et furannes.

3.3.2.1. Problématique

D'importantes quantités des déchets sont générées dans les cités urbaines et dans les milieux hospitaliers ; et il n'existe aucun système de gestion écologiquement rationnelle de ces déchets. Ce qui fait que tous ces déchets sont brûlés ensemble avec des plastiques à l'air libre sans aucun contrôle du procédé de combustion. Par ailleurs, l'utilisation des véhicules vétustes et des groupes électrogène utilisant l'essence au plomb est très répandue dans notre pays.

Une pratique qui consiste à enduire d'huiles usées des moules pour briques cuites est aussi répandue. Le fumage de poisson, la pratique de la culture sur brûlis, les feux de brousse, la production de métaux ferreux et non ferreux, et autres procédés de combustion contribuent sensiblement à l'augmentation des émanations importantes des dioxines et furannes et posent un problème de santé.

La faiblesse des moyens technique et financier empêche le développement des initiatives de réduction de ces POP par de meilleures pratiques environnementales.

En son article 5, la Convention de Stockholm énumère les mesures minimales que les Parties doivent prendre pour minimiser les rejets des POP non intentionnels et, si possible, les éliminer à terme. A cette fin, les Parties doivent, au plus tard quatre ans après l'entrée en vigueur de la Convention à leur égard, encourager ou exiger le recours aux meilleures techniques disponibles (BAT) et aux meilleures pratiques environnementales (BEP) pour gérer les différentes activités anthropiques nationales identifiées conformément aux parties II et III de l'annexe C.

L'inventaire national initial réalisé donne un premier éclairage sur de telles activités en RDC. On sait ainsi que l'élimination des déchets, les procédés de combustion non contrôlée, le chauffage domestique, le fumage des poissons et l'utilisation des combustibles fossiles sont des activités émettrices majeures vers lesquelles, il faudra concentrer les premières mesures. A elles seules, ces activités totalisent les 95% des rejets de dioxines auxquels la santé humaine et l'environnement sont exposés dans le pays.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour connaître l'ampleur réelle du problème car certaines des activités incriminées ou qui pourraient l'être, ne sont pas encore caractérisées au regard de la méthodologie recommandée. C'est le cas du grillage des croupions de dindes su feu de bois. Pour ce faire, il est important de disposer d'une banque de données statistiques nationales transparentes et fiables, requises pour l'évaluation périodique des rejets nationaux des POP non intentionnels.

Or dans la plupart des cas, les données de base font défaut et, lorsqu'elles existent, elles satisfont bien les besoins de planification mais ne répondent pas aux exigences de précision et de fiabilité de la Convention en matière de rapport sur l'évolution des rejets à travers la mise à jour périodique des inventaires nationaux.

Il faut noter que le pays ne peut pas remplir avec succès ses obligations en vertu de la Convention. Pour ce faire, il faut impérativement procéder à l'amélioration voire à une revue totale de toutes les données statistiques pertinentes, dans le but de les conformer aux exigences des rapports à la Convention. De plus, le niveau de connaissance des parties prenantes sur les sources des dioxines et leurs effets néfastes doit être significativement élevé pour faire comprendre le bien-fondé des mesures d'atténuation.

Ce sont d'importants préalables à satisfaire avant d'envisager des mesures de réduction ou d'élimination des rejets à travers la mise en oeuvre des BAT et des BEP. Le présent plan d'action est non seulement une réponse du Congo aux dispositions de l'article 5 de la Convention, mais aussi et surtout une feuille de route qui va permettre aux parties prenantes d'améliorer leurs connaissances de différentes catégories de sources nationales de rejets et les risques sanitaires et environnementaux qui leur sont inhérents, de mieux appréhender la problématique des BAT et des BEP afin de contribuer à leur choix et à leur mise en oeuvre de manière plus avertie et responsable.

3.3.2.2. But

Le but du plan d'action est de poser une base pour une gestion écologiquement rationnelle des sources d'émission de dioxines et furannes d'ici à 2014.

3.3.2.3. Objectifs

Les objectifs sont déduits de la problématique et du but.

Il s'agit :

Objectif 1 : Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont identifiées, évaluées et diffusées et les parties prenantes s'en approprient pour la gestion écologiquement rationnelle des sources de rejets de dioxines et de furannes.

Objectif 2: Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion des sources d'émissions des dioxines et furannes.

Objectif 3 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets des dioxines et furannes est opérationnel.

Objectif 4: Le cadre juridique sur les sources d'émission des dioxines et furannes est renforcé et appliqué.

Objectif 5 : La gestion et le suivi évaluation des actions du plan sont assurés

3.3.2.4. Calendrier de mise en oeuvre, indicateurs de performance et coûts du plan d'action.

Les actions et les activités sont définies par objectif et planifiées sur une durée de deux (2) ans, tout en dégagant les moyens nécessaires et les structures impliquées dans la mise en oeuvre. Quant aux indicateurs de performance, ils sont présentés en annexe 3 dans le cadre logique du plan d'action. La ventilation des coûts par activité par action et par objectif indiqué selon les sources de financement en annexe 6, a permis d'évaluer le montant total du plan à la somme de **vingt trois millions deux cent quarante et un mille neuf trente (21.941.984) \$ US**. Les tableaux ci-après présentent le calendrier de mise en oeuvre du plan d'action par objectif.

3.3.2.5. Les activités

Les activités concernant le Plan d'action PCDD/PCDF sont dans le tableau n°35 à n° 39.

3.3.2.6. Les acteurs concernés et publics cibles

Il s'agit de toutes les parties prenantes dans la gestion des POP identifiées dans le document.

3.3.2.7. Les structures responsables et impliquées

L'administration publique, les collectivités, les opérateurs privés et la société civile sont cités pour permettre une meilleure implication de ceux-ci.

3.3.2.8. La Période d'exécution

Les différentes actions sont estimées par une durée prévisionnelle de réalisation fortement liée à la disponibilité des ressources financières.

3.3.2.9. Le coût d'exécution

Les coûts prévisionnels des actions sont estimés pour permettre une programmation à long et court terme des ressources. Cette estimation peut engendrer une activité supplémentaire, celle-ci est alors décrite d'avance dans le Plan.

3.3.2.10. La justification et les possibilités de réalisation :

La disponibilité des ressources financières, l'engagement politique des décideurs, l'implication des parties prenantes et la disponibilité des ressources humaines compétentes.

Tableau n° 35 : Objectif 1. Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont identifiées, évaluées et diffusées et les parties prenantes s'en approprient pour la gestion écologiquement rationnelle des sources de rejets de dioxines et des furannes.

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>	<i>Sous tâches ou activités</i>	<i>Moyens</i>	<i>Respon sables</i>	<i>Echéance</i>				
					1	2	3	4	5
1.1. Gestion écologiquement rationnelle des déchets biomédicaux	1.1.1. Organiser des collectes sélectives des déchets biomédicaux	- Identifier et former par région les sociétés intéressées pour la collecte des déchets biomédicaux. - Recruter un consultant pour assurer la formation de tous les acteurs en gestion des déchets biomédicaux. - Former les agents de santé. - Élaborer un cahier des charges. - Suivre et contrôler les activités de gestion des déchets biomédicaux. - Appui conseil aux acteurs de	Financiers, humains et matériels	MECNT MS Communes	x	x			
	1.1.2. Construire et/ou installer des fours appropriés dans les établissements sanitaires	- Recruter un consultant pour faire l'inventaire de l'existant en vue de proposer l'amélioration de leur performance. - Incinérer les stupéfiants et les médicaments prohibés dans les fours performants.	Financiers, humains et matériels	MECNT MS	x	x			

1.2. Gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux.	1.2.1 Sensibiliser le public. - Organiser des théâtres forum - Organiser des ateliers - Organiser des conférences		Financiers, humains, matériels	MECNT MCA,	x	x			
	1.2.2 Opérationnaliser les SDGD municipaux existants	- Aménagement d'un CET. - Découpage de la ville en zone de collecte et de transport. - Aménagement des centres de collecte. - Élaboration d'un cahier des charges. - Déterminer les lieux et les moyens de collecte.	Financiers, humains,	MECNT Communes	x	x			
	1.2.3. Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs de gestion des déchets solides municipaux dans les autres villes.	- Recruter un consultant. - Valider les SDGD.	Financiers et Humains	MECNT	x	x	x		
1.3. Promotion de l'utilisation des combustibles de substitution et de la lutte contre les feux de brousse.	1.3.1. Inciter à l'utilisation des énergies de substitution au bois de feu et des technologies d'économie d'énergie domestique adaptées.	- Sensibiliser le public pour l'utilisation des foyers améliorés et le gaz. - Sensibiliser les acteurs de la filière gaz pour l'amélioration de l'accessibilité. - Poursuivre la vulgarisation des foyers améliorés.	Financiers et Humains	MECNT	x	x	x		

	1.3.2. Appuyer les actions de lutte contre les feux de brousse.	- Organiser et former les acteurs pour lutter contre les feux de brousses. - Sensibiliser le public sur la gestion des feux de brousse.	Financiers et Humains	MECNT	x	x	x		
	1.3.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la coordination du projet.		Financiers et Humains	MECNT	x	x			
1.4. Promotion de l'utilisation des combustibles non contaminés pour la production de l'électricité en cas de co – combustion.	1.4.1 Elaborer des spécifications pour les combustibles. 1.4.2 Mettre en place des dispositifs de contrôle de pollution de l'air. 1.4.3 Promouvoir une gestion écologiquement rationnelle des cendres volantes, des cendres lourdes et de divers résidus.		Financiers et Humains	MECNT	x	x			

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes

Tableau n° 36

Actions	Activité	Moyens	Responsables	Echéances en années	
				1	2
2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes.	2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et les utilisateurs.	Financiers, Humains et Matériels	MECNT MS Société civile Ministère en charge de l'information	x	x
2.2. Développement des compétences nationales sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes.	2.2.1. Former les acteurs communaux sur la gestion des déchets municipaux.	Financiers, Humains et Matériels	MECNT Communes MS MATD	x	x
	2.2.2. Former les techniciens des centres sanitaires sur la gestion des déchets biomédicaux.	Financiers et Humains	MECNT Communes MS MATD	x	x
	2.2.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du projet.			x	x

2.3. Renforcement des compétences des acteurs sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes.	2.3.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média. 2.3.2. Organiser des ateliers de formation à l'endroit de la société civile et des collectivités locales.	Financiers, Humains et Matériels Financiers, Humains et Matériels	MECNT, MI	x	x
2.4. Formation de spécialistes et organisation de formations continues.	- Assurer la formation continue de 150 personnes sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales.	Financiers et Humains	MECNT	x	x
	- Former une équipe de 10 personnes aux techniques d'identification et des analyses de dioxines et furannes.	Financiers et Humains	MECNT, PNM	x	x
2.5. Diffusion des directives BAT/BEP de la Convention de Stockholm.	2.5.1. diffuser et rendre accessible les directives BAT/BEP auprès de toutes les parties prenantes.	Financiers et humains	MECNT	x	x

Objectif 3 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets des dioxines et furannes est opérationnel**Tableau n°37**

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>	<i>Moyens</i>	<i>Responsables</i>	<i>Echéance en années</i>	
				<i>1</i>	<i>2</i>
<i>3.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyse des rejets de dioxines et furannes.</i>	<i>3.1.1. Acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse.</i>	<i>Financiers et Humains</i>	<i>MECNT MFB</i>	x	x
	<i>3.1.2. Acquérir des appareils d'identification et de contrôle.</i>			x	x
<i>3.2. Capitalisation des informations sur les dioxines et furannes.</i>	<i>3.2.1. Renforcer le Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC)</i>	<i>Financiers et humains</i>	<i>MECNT</i>	x	x
	<i>3.2.2. Créer et renforcer les capacités d'au moins trois Laboratoires Nationaux de Santé Publique (LNSP) en vue d'assurer l'information sur l'intoxication aux dioxines et furannes.</i>			x	x
<i>3.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux émissions de dioxines et furannes.</i>	<i>3.3.1. Evaluer la concentration des dioxines et furannes dans les produits de grande consommation (eau, viande, lait, poisson, produits maraîchers...)</i>	<i>Financiers et humains</i>	<i>MECNT Projet PNM</i>	x	x
	<i>3.3.2. Evaluer la concentration des dioxines et des furannes dans l'air, dans le lait maternel, dans le sang humain.</i>	<i>Financiers et humains</i>		x	x
	<i>3.3.3. Prendre en charge les personnes intoxiquées par les dioxines et furannes.</i>	<i>Financiers et humains</i>		x	x

Objectif 4 : Le cadre juridique sur les sources d'émission de dioxines et furannes est renforcé et appliqué.

Tableau n° 38

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Respon sables	Echéance				
					1	2	3	4	5
4.1. <i>Elaboration d'un cadre juridique adapté à la gestion des déchets biomédicaux.</i>	4.1.1. <i>Elaborer et adopter un texte sur la gestion des déchets biomédicaux</i>	- Organiser un atelier de validation des textes - Diffusion des textes - Suivre la mise en oeuvre des textes.	<i>Financiers et humains</i>	<i>MECNT</i>	x	x	x	x	x
4.2 <i>Elaboration d'un cadre juridique en rapport avec les carburants utilisés pour les véhicules.</i>	4.2.1 <i>Elaborer et adopter un texte sur l'interdiction d'additifs halogénés.</i> 4.2.2 <i>Elaborer et adopter un texte sur l'utilisation de l'essence au Plomb.</i>	- Organiser un atelier de validation des textes - Diffusion des textes. - Suivre la mise en œuvre des textes.	<i>Financiers et humains</i>	<i>MECNT</i> <i>Ministère de justice,</i> <i>Ministère de l'intérieur,</i> <i>Ministère de Transport</i>	x	x	x	x	x

Objectif 5 : La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés.

Tableau n° 39

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéance	
				1	2
<i>5.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi -évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action.</i>	<i>5.1.1. Elaborer les outils de suivi/évaluation</i>	<i>Financiers et humains</i>	<i>MECNT</i>	x	x
	<i>5.1.2. Identifier les acteurs de suivi Evaluation</i>			x	x
	<i>5.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action</i>			x	x
	<i>5.1.4. Evaluer à la fin du processus le plan d'action Dioxines et furannes et organiser la collecte d'informations pour élaborer un projet de rapport d'évaluation.</i>			x	x

3.3.3. Plan d'actions de gestion écologiquement rationnelle des PCB

3.3.3.1. Problématique

La RDC n'est pas un producteur de PCB. Mais pendant un long moment, il a importé des équipements les contenant. L'absence de suivi et de contrôle des équipements en service susceptibles de contenir et/ou d'être contaminés par les PCB et la mauvaise gestion des équipements contenant des PCB en fin de vie, reste une menace pour l'environnement et la santé publique.

Depuis la première Conférence continentale pour l'Afrique sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et leur prévention, les Parties à la Convention de Bâle en 2001 à Rabat au Maroc, la gestion rationnelle des fluides à PCB et des équipements qui les contiennent, fait désormais partie des priorités du plan d'action du NEPAD pour l'environnement.

Pour sa part, la Convention de Stockholm sur les POP, qui est entrée en vigueur en RDC, vise les PCB en tant en ses sous les articles 3 et 6.

Selon les dispositions de la Convention, les parties doivent prendre toutes les mesures appropriées pour réduire ou éliminer les rejets des PCB résultant de leur production/utilisation ou émanant de leurs stocks et déchets.

L'inventaire des POP réalisé en 2008 au niveau national montre à suffisance que le secteur de l'énergie électrique utilise encore de nombreux équipements contenant ou susceptibles de contenir des PCB (3320 transformateurs) et dont un nombre significatif présente des risques d'avaries pouvant entraîner des fuites.

L'absence actuelle d'un Plan National de gestion de tels équipements, de leur importation à leur élimination conduit à leur abandon ou à leur vente, une fois en fin de vie, à des tiers non avertis pour des utilisations inappropriées des PCB et de leurs déchets.

C'est ainsi que les PCB sont utilisés comme matière première dans la fabrication des certains produits cosmétiques ou encore utilisé directement dans l'alimentation humaine comme huile de friture, conduisant ainsi à une exposition accrue de la santé humaine et de l'environnement aux effets néfastes que la population ignore.

Tenant compte de son engagement aux obligations de la déclaration de Rabat et en sa qualité de Partie à la Convention de Stockholm, la RDC à l'obligation d'accorder une haute priorité à la gestion écologiquement rationnelle des PCB en prenant des mesures adéquates y afférentes.

A ce jour, le projet de Loi Cadre sur l'environnement a été proposé par le Gouvernement mais attend encore d'être adoptée par le Parlement et promulguée par le Parlement.

Notre pays a besoin d'un cadre institutionnel, technique ainsi que des ressources humaines et matérielles appropriées pour assurer la gestion adéquate des PCB et de leurs déchets. Cette gestion peut être entreprise de manière réaliste à travers une approche régionale ou sous régionale s'appuyant sur le Plan d'Action National concertée qui aiderait la RDC à progressivement arrêter l'utilisation des équipements contenant et /ou contaminés par les PCB, de prévenir leurs importations illicites et à permettre ainsi une gestion rationnelle des leurs déchets.

Le projet pilote de la Convention de Bâle pour une approche sous-régionale de la gestion des fluides à PCB et des équipements électriques les contenant des PCB (projet NEPAD) auquel la RDC a souscrit de participer est une opportunité qui lui permettra de renforcer ses capacités nationales notamment au plan réglementaire, institutionnel, technique et des ressources humaines qualifiées. Le présent plan d'action élaboré sur base du diagnostic national, prend également en compte les perspectives de coopération sous-régionale qu'offrent le projet pilote sus - évoqué.

3.3.3.2. But

Le présent plan d'action a pour but de mettre en place un mécanisme de base pour une gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets d'ici 2015.

3.3.3.3. Objectifs

Au vu de la problématique et à travers le but du plan d'action les six (6) objectifs suivants se dégagent :

Objectif 1 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure.

Objectif 3 : Des mesures de renforcement des capacités des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets.

Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel

Objectif 5 : Le cadre juridique et institutionnel des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué.

Objectif 6 : La gestion et le suivi évaluation des actions du plan sont assurés.

3.3.3.4. Calendrier de mise en œuvre, indicateurs de performance et coûts du Plan d'action.

Les différentes actions et les activités prévues dans ce cadre sont définies par objectif. Leur réalisation est prévue sur une période de cinq (5) ans. A chaque action retenue, on s'est efforcé d'associer la structure concernée pour sa réalisation ainsi que les moyens conséquents y afférents. Quant aux indicateurs de performance, ils sont présentés en annexe 7 dans le cadre logique du plan d'action.

La ventilation des coûts par activité, par action et par objectif indiquée selon les sources de financement en annexe 2, a permis d'évaluer le montant total du plan à la somme de 20.483.833\$ US.

3.3.3.5. Les activités

Les activités concernant les différents plans d'action sont consignés dans le tableau N°2.

3.3.3.6. Les acteurs concernés et public cible

Il s'agit de toutes les parties prenantes dans la gestion des POP identifiées dans le document.

3.3.3.7. Les structures responsables et impliquées

L'administration publique, les collectivités, les opérateurs privés et la société civile sont cités pour permettre une meilleure implication de tous.

3.3.3.8. La Période d'exécution

Les différentes actions sont estimées pour une durée prévisionnelle de réalisation fortement liée à la disponibilité des ressources financières.

3.3.3.9. Le coût d'exécution

Les coûts prévisionnels des actions sont estimés pour permettre une programmation à long et court terme des ressources. Cette estimation peut engendrer une activité supplémentaire et celle-ci est décrite d'avance dans le Plan National.

3.3.3.10. La justification et les possibilités de réalisation sont conditionnées par les éléments ci-après:

- La disponibilité des ressources financières, l'engagement politique des décideurs, l'implication des parties prenantes et la disponibilité des ressources humaines compétentes.

Tableau n° 40 : Objectif 1. Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéance				
					1	2	3	4	5
1.1. Poursuite des inventaires des PCB.	1.1.1 Inventorier les PCB dans les systèmes, fermés, semi fermés et ouverts.	- Actualiser les outils et les méthodes d'inventaires - Recruter et former les enquêteurs	Financiers, humains, équipements de laboratoires, Test Kits	MECNT SNEL GCM SNCC MIBA Autres partenaires	x			x	
	1.1.2. Identifier les équipements supposés contenir des PCB.	- Prélèvements et analyses des échantillons - Contractualiser avec la SNEL	Financiers, humains, équipements de laboratoires, Test Kits	MECNT SNEL GCM SNCC MIBA Autres partenaires	x	x	x	x	
1.2. Identification et sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets.	1.2.1 Incinérer et procéder à la récupération d'énergie dans un four à ciment.		Financiers, humains, équipements de laboratoires, Test Kits	MECNT SNEL GCM SNCC MIBA Autres partenaires	x				

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Échéance				
					1	2	3	4	5
	1.2.2 Participer au projet PCB des Conventions de Bâle et de Stockholm.		Financiers, humains, équipements de laboratoires, Test Kits	MECNT SNEL GCM SNCC MIBA Autres partenaires	x	x	x	x	
1.3. Mise en place des infrastructures appropriées de collecte, de stockage, de transport sécurisé et/ou d'élimination des PCB et de leurs déchets	1.3.1. Collecter les Equipements électriques à PCB et les huiles diélectriques à PCB.	- Déterminer les lieux et les moyens de collecte.	Financiers et Humains	MECNT SNEL		x	x	x	x
	1.3.2. Organiser le transport sécurisé.	- Définir les conditions et les moyens de transport	Financiers et Humains	MECNT SNEL GCM SNCC Autres partenaires		x	x	x	x

	<i>1.3.3. Identifier et aménager un site pour le stockage des déchets contenant des PCB.</i>	<i>- Etude d'impact environnemental, économique et technique sur la faisabilité.</i>	<i>Financiers et Humains</i>	<i>MEC NT SNEL</i>	x		x		
	<i>1.3.4. Gérer le local et les fûts de récupération des PCB de la SNEL et autres selon les normes internationales en vigueur.</i>	<i>- Etablir les procédures - Consigner et faire un - Audit</i>	<i>Financiers et Humains</i>	<i>MEC NT, SNEL</i>	x		x		

Tableau n° 41 : Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure.

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Échéance				
					1	2	3	4	5
	<i>1.3.5. Procéder à l'élimination des huiles et équipements contenant des PCB</i>	<i>Etablir des accords avec d'autres pays parties à la convention.</i>	<i>Financiers et humains</i>	<i>MECNT</i>	x				x
<i>2.1 Poursuite de l'inventaire des sites contaminés</i>	<i>2.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés par les PCB.</i>		<i>Financiers, Humains et Matériels</i>	<i>MECNT SNEL GCM MIBA Autres partenaires</i>	x	x	x		
<i>2.2. Identification, sélection et mise en oeuvre des techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués par les PCB.</i>	<i>2.2.1. Sécuriser les sites contaminés par les PCB.</i>		<i>Financiers, Humains et Matériels</i>	<i>MECNT SNEL</i>	x				
	<i>2.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle.</i>		<i>Financiers, Humains et Matériels</i>	<i>MECNT SNEL</i>		x			

Tableau n° 42: Objectif 3 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets.

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéance				
					1	2	3	4	5
3.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes.	3.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques.		Financiers et Humains	MECNT	X	X	X	X	X
3.2. Renforcement des compétences des hommes de media sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets.	3.1.2. Organiser des voyages d'études pour des échanges d'expériences.		Financiers et Humains	MECNT Structures concernées	X	X	X	X	X
3.3. Formation de spécialistes et organisation des formations continues.	3.1.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du projet.		Financiers et Humains	MECNT Projet PNM	X	X	X	X	X

	3.2.1. Organiser des ateliers de formation en faveur des journalistes (média).		Financiers et Humains	MECNT	X	X	X	X	X
	3.3.1. Former 3 chimistes en techniques d'analyses des PCB.		Financiers et Humains	MECNT	X	X	X		
	3.3.2. Former 3 toxicologues.		Financiers et Humains	MECNT ESU	X	X	X		
	3.3.4. Assurer la formation continue de 15 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les PCB.		Financiers et Humains	MECNT Ministères du Travail & Santé	X	X	X	X	X
	3.3.5. Assurer la formation continue en matière de contrôle et analyse des PCB en faveur des agents de la SNEL et des autres détenteurs d'équipements à PCB.		Financiers et Humains	MECNT SNEL		X	X	X	X

Tableau 43 : Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel.

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>	<i>Sous activités ou tâches</i>	<i>Moyens</i>	<i>Responsables</i>	<i>Echéance</i>				
					<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>
4.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyses des PCB.	4.1.1. Acquérir des réactifs et des produits chimiques.	- Élaborer un dossier d'appel d'offres.	Financiers et humains	MECNT SNEL	X	X	X	X	X
	4.1.2. Acquérir des appareils d'identification, d'analyses et de contrôle.	- Élaborer un dossier d'appel d'offres.	Financiers, humains et	MECNT SNEL	X	X	X	X	X
	4.1.3. Mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi des équipements suspectés contenir des PCB.	- Élaborer les fiches de Contrôle.	Financiers, humains et matériels	MECNT, SNEL	X	X	X	X	X
	4.1.4. Renforcer le Réseau d'Échange d'Informations Chimiques (REIC).	- Identifier les besoins Matériels.	Financiers et humains	MECNT	X	X	X	X	X

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Échéance				
					1	2	3	4	5
	4.2.2. Evaluer la pollution des sols par les PCB	Prélever les échantillons de sols Analyser les échantillons de sols	Financiers, humains et matériels	MECNT, SNEL	x	x	x	x	x
	4.2.3. Evaluer la concentration des PCB dans les ressources en eau	Prélever les échantillons d'eaux , Analyser les échantillons d'eaux	Financiers, humains et matériels	MECNT, SNEL	x	x	x	x	x

Tableau n° 44 : Objectif 5 : Le cadre juridique et institutionnel des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué.

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéance				
				1	2	3	4	5
5.1. Élaboration d'un cadre juridique adapté aux PCB et à leurs déchets	5.1.1. Réglementer l'importation, l'utilisation, la commercialisation, la production et le transport des PCB et des équipements pouvant contenir des PCB.	Humains et financiers	MECNT	x	x			
	5.1.2. organiser des ateliers de vulgarisation des textes sur les PCB.		MECNT		x	x		x
	5.1.3. Diffuser les textes sur les PCB.		MECNT	x	x	x	x	x

Tableau n° 45 : Objectif 6 : La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés.

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéance				
				1	2	3	4	5
6.1. <i>Elaboration et mise en place d'un système de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action PCB</i>	6.1.1. <i>Élaborer les outils de suivi/évaluation.</i>	<i>Humains et financiers</i>	<i>MECNT</i>	x				
	6.1.2. <i>Identifier les acteurs de suivi évaluation.</i>		<i>MECNT Structures concernées</i>	x				
	6.1.3. <i>Evaluer à mi-parcours le plan d'action.</i>		<i>MECN, Projet PNM</i>			x		
	6.1.4 <i>Evaluer à la fin du processus le plan d'action.</i>		<i>MECNT</i>	x		x		

CONCLUSION

Les rapports issus de diverses missions d'inventaires avaient servi de matière pour la rédaction des plans d'actions sectoriels (PCB, pesticides POP, DDT et POP non intentionnels), qui ont été moulés et dont les actions ont été évalués en terme des coûts dans le Plan National de Mise en Oeuvre de la Convention de Stockholm de la République Démocratique du Congo.

Ces rapports ont révélé que pour les pesticides, hormis les quantités non spécifiées, en RDC le besoin en consommation courante en pesticides est estimée à environ 83. 386 Kg , soit 83 tonnes par an. Cette quantité s'avère nettement inférieure à celle des années antérieures reprises dans l'annexe 11 du rapport d'inventaire pesticides, PNM/POP en RDC. la quantité des pesticides obsolètes trouvés lors l'inventaire s'estime à 1083 tonnes dont 541 tonnes trouvées à Kinshasa et 542 tonnes dans le reste pays sans compter les stocks non quantifiés. La quantité des pesticides POPs pour l'ensemble du pays a été estimée à environ 9 533,2 Kg et 10 cartons de DDT. Pour ce dernier plusieurs sites agricoles contaminés ont été inventoriés en RDC, et à cela il faut ajouter les entrepôts des entreprises ayant servi de stockage des pesticides, tels que le DDT, l'endrine, le dieldrine tel que décrit dans l'annexe 4 du rapport sur l'inventaire pesticides, PNM/POP en RDC comme sites contaminés aux pesticides POP.

S'agissant du PCB et particulièrement en ce qui concerne les transformateurs, 4.135 transformateurs ont été inventoriés au total en RDC, la portion suspectée contenir des PCB vient en tête de liste avec 2.034 équipements soit 49%, suivi par celle des présumés en contenir avec 995 soit 24%. Le nombre des transformateurs reconnus comme 100% PCB n'est que de 291 soit 7%, alors que celui des équipements exempts de PCB est de 815, ce qui correspond à 20% de l'ensemble.

Pour les POP non intentionnels, les valeurs des émissions globales des dioxines et furannes en RDC sont de 7.286.057,958 mg TEQ (7286,057gTEQ) dans l'air ; 2193,455 mg TEQ (2,934 g TEQ) dans l'eau ; 204.305, 85 mg TEQ (204, 305 g TEQ) dans le sol ; 316,333 mg TEQ (0,316 g TEQ) dans les produits et 9.068.506,544 mg TEQ (9068,50 g TEQ) dans les résidus. Soit donc un total général **de 16.562,112 g TEQ**. En tenant compte de la superficie du pays qui est de 2.345.000km², cela donne **0,00706gTEQ/km²**.

Eu égard à ces différents résultants inquiétants, l'urgence de réduire le volume total des POP, de leurs déchets et le nombre des sites contaminés s'impose et pour cela l'élaboration du Plan Nationale de la Mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP (PNM POP) de la RDC et sa mise en application revêtent d'un caractère imminent.

Le présent PNM de la Convention de Stockholm pour la République Démocratique du Congo a suivi dans son élaboration un processus participatif pour refléter les attentes de différents acteurs dans la lutte contre les POP. De la scrutation des résultats des inventaires des POP, il a été dégagé plusieurs objectifs desquels ont dérivés plusieurs priorités traduites en plans d'actions prioritaires. Ces dernières ont été conçues de sorte à poser les bases d'une gestion écologiquement rationnelle des POP. Ces actions prioritaires sont orientées vers l'objectif central de la Convention de Stockholm : réduire ou éliminer les POP pour préserver l'environnement et protéger en conséquence la santé humaine.

Des priorités retenues, on peut citer notamment :

- **Le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel** qui permettra de garantir l'exécution du Plan National, les lacunes observées au niveau de la législation nationale et des textes réglementaires constituant un obstacle majeur pour la mise en oeuvre d'une gestion rationnelle des POP ;
- **La mise en œuvre d'un mécanisme d'information et de sensibilisation** qui fait prévaloir l'aspect formation information et la sensibilisation du grand public pour un changement de comportement, non seulement au niveau des utilisateurs potentiels mais également à celui des décideurs ;
- **L'élaboration et la mise en œuvre d'un système national de gestion des POP** qui prévoit, outre, l'inventaire des sources, la mise en place d'une structure de surveillance et d'alerte qui permettra de réduire les risques de contamination de l'environnement et d'atteinte à la santé humaine ;
- **Le renforcement des structures et infrastructures de suivi et de contrôle** qui sont indispensables pour une bonne gestion des POP, notamment en ce qui concerne leurs incidences sur la santé humaine et l'environnement ; la liste n'étant pas exhaustive.

En fonction de ces priorités et objectifs nationaux, le PNM qui a été élaboré comporte 4 plans d'actions spécifiques respectivement pour les pesticides, les PCDD et PCDF, le DDT et le PCB. Il faut noter que tous ces quatre plans traitent transversalement et en premier lieu deux priorités « la sensibilisation et l'information » et « le renforcement de capacité pour la gestion des POP ». Quant bien même ces deux priorités se recoupent dans tous les plans d'actions sectoriels où elles ont été évaluées, il serait souhaitable d'entreprendre une action commune de sensibilisation simultanée pour réduire le coût.

L'évaluation financière des différents plans a donné les coûts respectifs ci après : 20 483 833 \$ US pour le PCB, 21 941 930 \$ pour le PCDD/PCDF, 4 240 000 \$US pour le DDT, 40 591 450 \$ US pour les pesticides (soit 44 831 450 \$US pour tous les pesticides DDT y compris). Le coût total de l'ensemble des projets (PCB, PCDD/PCDF, pesticides, DDT y compris, et fonctionnement du point focal), c'est à dire le coût du PNM de la RDC pour 5ans a été estimé à 93 089 939 \$US.

Quant aux sources de financement du PNM, en premier lieu le Budget National devra incorporer les dépenses liées à l'élimination des POP, en second lieu les organismes internationaux et plus particulièrement le PNUD/FEM qui a permis son élaboration. La volonté politique manifestée par les plus hautes autorités du pays, à tous les stades du processus d'adoption et de mise en œuvre de la convention de Stockholm est un gage d'une lutte efficace contre les POP en RDC.

Enfin, il sied de mettre en exergue la présence d'un grand nombre d'équipements contaminés au PCB et de grandes quantités d'huiles contaminées au PCB, fait induit par l'existence d'un potentiel hydroélectrique élevé et la forte industrialisation minière qui a entraîné le fonctionnement de plusieurs installations électriques depuis l'époque coloniale. Pour cela, la RDC devra bénéficier d'une attention particulière dans le mode de financement pour la mise en œuvre de son Plan National par la Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les POP.



ANNEXES

ANNEXE 1 DONNEES GENERALES DU PAYS

N°	Province	Chef lieu	Nbre territoires	Population province
1	<i>Bandundu</i>	<i>Bandundu</i>	24	5 201 000 hab
2	<i>Bas Congo</i>	<i>Matadi</i>	16	2 835 000 ha
3	<i>Equateur</i>	<i>Mbandaka</i>	31	7 391 082 hab
4	<i>Kasaï Occidental</i>	<i>Kananga</i>	21	3 337 000 hab
5	<i>Kasaï Oriental</i>	<i>Mbuji Mayi</i>	24	3 830 000 hab
6	<i>Katanga</i>	<i>Lubumbashi</i>	35	8 167 240 hab
7	<i>Kinshasa</i>	<i>Kinshasa</i>	24	10 076 099 hab
8	<i>Maniema</i>	<i>Kindu</i>	10	1 246 787 hab
9	<i>Nord Kivu</i>	<i>Goma</i>	16	3 564 434 hab
10	<i>Orientale</i>	<i>Kisangani</i>	30	5 566 000 hab
11	<i>Sud Kivu</i>	<i>Bukavu</i>	12	2 837 779 hab
Total	11	11	243	68 692 542 hab

ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE PESTICIDES

2a. Cadre logique du plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, les pesticides POP et de leurs déchets

Objectifs	Indicateurs de performance	Sources de vérification
Objectif 1 : Le cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets est renforcé et appliqué.	Mise à jour des textes juridiques sur les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.	- Journal Officiel.
Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.	- Nombre d'acteurs formés. - Nombre de séances de sensibilisation organisées.	- Rapport les campagnes de sensibilisation.
Objectif 3 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets sont adoptées avec large implication des parties prenantes.	- Existence des méthodes et techniques de gestion rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets - Taux d'utilisation des méthodes et techniques de gestion rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.	- Rapport d'exécution du plan d'action. - Rapport d'exécution du plan d'action. - Rapport d'exécution. - Rapport de suivi.

Objectif 4 : Des alternatives plus sûres aux pesticides POP sont identifiées, évaluées, vulgarisées et les parties prenantes s'en approprient.		
Objectif 5 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets est opérationnel.	- Existence d'une base de données sur les pesticides POP et leurs déchets mis à jour	- Rapport d'exécution du plan d'action. - Rapport de suivi et de contrôle.
Objectif 6 : Les sites majeurs contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure.	- Nombre de sites majeurs contaminés identifiés, catégorisés et sécurisés	- Rapport d'exécution du plan d'action.
Objectif 7 : La gestion et le suivi évaluation des actions planifiées sont assurés.	- Nombre de suivi et d'évaluation du plan d'action.	- Rapport d'exécution du plan d'action et d'audit.

Objectif 1 : Mise à jour du cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP ainsi que leurs déchets et son application.

Action	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsable
1. Mise à jour des mécanismes Juridiques.	1.1.1. Actualiser les textes juridiques portant interdiction d'importation, utilisation, production et détention des pesticides prohibés, pesticides POP et leurs déchets.	- Nombre d'ateliers d'examen et de validation du texte.	- Disponibilité de texte interdisant l'importation et l'utilisation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.	MECNT MJ MENC MA
	1.1. Multiplier et diffuser les textes sur les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.	- Nombre d'exemplaires distribués.	- Disponibilité de textes sur les pesticides POP et autres.	MECNT MJ MENC MA MRS

Objectif 2 : Mise en oeuvre des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes et disponibilité des acteurs aptes dans la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.

Action	Activités	Sous activités ou tâches	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsible
2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes.	2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs.	- Définir des thèmes adaptés. - Définir et concevoir des outils adaptés à chaque thème et à chaque public cible. - Identifier les personnes ressources et les ressources financières nécessaires. - Mener les campagnes.	- Nombre de campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation sur la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets.	-Rapport d'activités. -Rapport d'études.	MECNT MS MF MI ONG Syndicat

2.2. Développement des compétences de la structure de la coordination de la convention de Stockholm sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets.	2.2.1. Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences.	- Adhérer au réseau sous régional sur la gestion des POP. - Identifier des thèmes appropriés.	Nombre de voyages d'études et d'échanges d'expériences effectués	Rapport.	MECNT
	2.2.2. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du projet.	- Identifier les besoins humains, financiers et matériels. - rechercher les moyens.	Niveau de renforcement des capacités du point focal de la convention de Stockholm.	Rapport d'activité.	MECNT
2.3. Renforcement des compétences des hommes de média pour l'information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets.	2.3.1. Organiser des ateliers de formations à l'endroit des hommes de média.		Tenue d'ateliers de formation.	Rapport d'activités Rapport de Formation.	MECNT, MININF

	<i>2.3.2. Organiser des Conférences de presse.</i>		<i>Tenir des conférences.</i>	<i>Rapports d'activités.</i>	<i>MECNT</i>
	<i>2.3.3. Mettre en réseau sous régional les hommes de media.</i>		<i>Fonctionnement du réseau</i>	<i>Rapports d'activités</i>	<i>MECNT</i>
<i>2.4. Formation de spécialistes et organisation des formations continues (création de Centre antipoison.</i>	<i>2.4.1. Former 5 toxicologues (médical, industriel et produits alimentaires).</i>		<i>Existence de 5 toxicologues formés</i>	<i>Rapport de formation</i>	<i>MECNT MS</i>
	<i>2.4.2. Outiller et assurer le fonctionnement de la coordination du projet.</i>		<i>Fonctionnement de la coordination</i>	<i>Rapports d'activité</i>	<i>MECNT</i>
	<i>2.4.3. Former 4 spécialistes en analyse et gestion des risques.</i>		<i>Existence de 4 spécialistes en analyse et gestion des risques.</i>	<i>Rapport de formation</i>	<i>MECNT</i>
	<i>2.4.4. Former 6 chimistes en techniques d'analyse des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets</i>		<i>Existence de 6 chimistes formés.</i>	<i>Rapport de formation</i>	<i>MECNT MENC OCC MF</i>

	<i>2.4.5 Assurer la formation continue de 50 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.</i>		<i>Existences de 50 personnes formées sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.</i>	<i>Rapport de formation</i>	<i>MECNT MS MA MF</i>
	<i>2.4.6. Assurer la formation continue de 50 personnes sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.</i>		<i>Existences de 50 personnes formées sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.</i>	<i>Rapport de formation</i>	<i>MECNT MA MI MS</i>

Objectif 3. : Mise au point des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets et l'implication des parties prenantes.

<i>Action</i>	<i>Activités</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Responsable</i>
<i>3.1. Recensement et triage des techniques et méthodes appropriées de gestion des pesticides pérимés, prohibés et pesticides POP.</i>	<i>3.1.1. Choisir les méthodes et techniques appropriées présentées dans le guide FAO – PNUE.</i>	<i>Existence d'un rapport d'étude.</i>	<i>Rapport d'étude</i>	<i>MECNT MRS MA Communautés locale Sociétés civiles ONG</i>
<i>3.2. Mise en place des infrastructures appropriées de stockage et/ou d'élimination des stocks de pesticides pérимés, prohibés et pesticides POP.</i>	<i>3.2.1. Reconditionner les stocks pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.</i>	<i>Pourcentage de stocks de pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets conditionnés</i>	<i>Rapport d'activités</i>	<i>MECNT</i>
	<i>3.2.2. Identifier et collecter tous les pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.</i>	<i>Pourcentage ou quantités de stocks de pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets identifiés et collectés.</i>	<i>Rapport d'activités Rapport de collecte</i>	<i>MECNT, MA, Universités ONG</i>

	3.2.3. Construire des sites sécurisés à Kinshasa et Lubumbashi pour le stockage pesticides périmes, prohibés, pesticides POP.	Existence d'un site aménagé et sécurisé pour le stockage des pesticides périmes, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets.	- Rapport d'activités - Document de réception des sites aménagés.	MECNT MI FEC Mairies Communes
	3.2.4. Convoyer selon les normes FAO-PNUE tous pesticides périmes, prohibés, pesticides POP et leurs déchets vers les sites construits en vue de l'élimination écologiquement rationnelle.	Existence d'un système de convoi des pesticides périmes, prohibés, pesticides POP et leurs déchets selon les normes FAO –PNUE.	- Rapport d'activités - Documents d'accord de convention sur le système de convoi des pesticides.	MECNT MInt. MS MA MENC OCC Ofida ANR
	3.2.5. Promouvoir la recherche sur les nouvelles méthodes et des technologies de dégradation pesticides périmes, prohibés, pesticides POP et leurs déchets	Nombre de nouvelles méthodes et technologies de dégradation des pesticides POP mises au point.	Rapport d'activités.	MECNT MRS MA INERA

Objectif 4: Identification et vulgarisation des alternatives plus sûres aux pesticides POP avec l'implication des parties prenantes.

Action	Activités	Indicateurs de performance	Source de vérification	Responsable
4.1. Identification, sélection et vulgarisation des alternatives aux pesticides POP.	4.1.1. Recenser et sélectionner des alternatives en vigueur.	Existence des alternatives.	Rapports d'études	MECNT MRS MA Communautés locales Sociétés civiles ONG
	4.1.2. Valoriser la recherche sur les alternatives aux pesticides POP.	Niveau de recherche sur les alternatives aux pesticides POP.	Rapports de recherches	MECNT MRS Universités
	4.1.3. Mener des campagnes de sensibilisation auprès des utilisateurs pour encourager le recours aux alternatives aux pesticides POP.	Niveau d'information et de sensibilisation.	Rapports d'activités	MECNT MA, Universités ONG
	4.1.4. Identifier des utilisateurs des pesticides et autres produits de substitution aux pesticides POP.	Niveau d'utilisation des bios pesticides.	Rapports d'activités	MECNT MI FEC Mairies Communes

	<i>4.1.5. Amener les autorités à valoriser les produits de substitution.</i>	<i>Existence des produits de substitution.</i>	<i>Rapports d'activités</i>	<i>MECNT M Int. MS MA, MENC, OCC, Ofida, ANR,</i>
--	--	--	-----------------------------	---

Objectif 5 : Implantation d'un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.

<i>Action</i>	<i>Activités</i>	<i>Sous activités ou tâches</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Responsable</i>
<i>5.1. Equipement des structures de contrôle et analyse.</i>	<i>5.1.1. Recenser les besoins des organismes de contrôle et d'analyses.</i>		<i>Existence d'appareils et de produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.</i>	<i>- Rapport d'activités - PV de réception</i>	<i>MECNT MENC OCC</i>
	<i>5.1.2. Doter les organismes identifiés en charge de contrôle et des analyses des équipements adéquats</i>	- Rechercher les financements afin d'acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets; - Rechercher les financements afin d'acquérir des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets	<i>Existence d'appareils d'analyse et de contrôle</i>	<i>- Rapport d'activités - PV de réception</i>	<i>MECNT MI MENC OCC</i>

	5.1.3. Renforcer les capacités des laboratoires de l'OCC, Eco toxicologiques ERG, INRB pour l'analyse des résidus et ou pour la détermination de nouvelles méthodes et techniques de dégradation des pesticides périmes, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets	Rechercher les financements afin d'acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmes, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets; - Rechercher les financements afin d'acquérir des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle des pesticides périmes, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets.	Niveau de renforcement des capacités des différents laboratoires	- PV de réception - Accords pour les financements	MECNT MEN, MA OCC
5.2. Capitalisation des informations sur les pesticides périmes, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets.	5.2.1. Renforcer les capacités de la commission nationale de contrôle des pesticides en vue d'assurer l'information.	- Formation - Appui en équipements - Appui en prélèvement d'échantillon et moyens d'analyse.	Niveau de renforcement des Capacités des membres du comité national de contrôle.	-Rapport 'activités -Rapport de suivi et de contrôle.	MECNT MA MS MENC OCC

	<i>5.2.2. Renforcer le REIC (Réseau d'échange d'information chimique).</i>	- Formation - Appui en équipements - Centre de documentation	<i>Niveau de renforcement des capacités du réseau d'échanges d'informations chimiques.</i>	- Rapport d'activités - PV de réception	MECNT
	<i>5.2.3. Renforcer les capacités des Renforcer les capacités des laboratoires de l'OCC... en vue d'assurer l'information sur l'intoxication aux substances chimiques.</i>		<i>Niveau de renforcement des capacités des laboratoires en vue d'assurer l'information sur l'intoxication aux substances chimiques.</i>	- Rapport d'activités - PV de réception	MECNT MA MS MENC OCC
	<i>5.2.4. Renforcer les capacités du Laboratoire National d'Analyses des Eaux en vue d'assurer l'information sur la pollution des eaux par les pesticides périmes, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.</i>		<i>Niveau de renforcement des capacités des laboratoires d'analyse des eaux en vue d'assurer l'information sur la pollution des eaux par les pesticides POP et autres.</i>	- Rapport d'activités - PV de réception	MECNT MA MS MENC OCC

	<i>5.2.5. Renforcer les capacités du CNRST (INERA et IRSAT) en vue d'assurer l'information sur la pollution des sols et des eaux par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.</i>		<i>Niveau de renforcement des capacités des laboratoires d'analyse des sols eaux en vue d'assurer l'information sur la pollution des eaux par les pesticides POP et autres.</i>	- Rapport d'activités - PV de réception	MECNT MA MS MENC OCC
<i>5.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques.</i>	<i>5.3.1. Evaluer la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.</i>		<i>Disponibilité des données sur la contamination des sols par les pesticides POP et autres.</i>	- Rapport d'activités - Rapport d'analyses	MECNT MA MS MENC OCC
	<i>5.3.2. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets dans les ressources en eau.</i>		<i>Disponibilité des données sur la contamination des ressources en eau par les pesticides POP et autres.</i>	- Rapport d'activités - Rapport d'analyses	MECNT MA MS MENC OCC
	<i>5.3.3. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets dans les produits de grande consommation (viande, lait, poisson, produits maraîchers, etc...)</i>		<i>Disponibilité des données sur la contamination des produits de grande consommation (viande, lait, poisson, produits maraîchers) par les pesticides POP et autres.</i>	- Rapport d'activités - Rapport d'analyses	MECN, MA MS MENC OCC

	<i>5.3.4. Dépister des traces de pesticides pérимés, prohibés et pesticides POP dans le lait maternel.</i>		<i>Disponibilité des données sur la contamination du lait maternel par les pesticides POP et autres.</i>	- Rapport d'activités - Rapport d'analyses	<i>MECNT</i> <i>MA</i> <i>MS</i> <i>MENC</i> <i>OCC</i>
	<i>5.3.5. Prendre en charge des personnes intoxiquées par les pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP.</i>		<i>Nombre de personnes intoxiquées prises en charge.</i>	- Rapport d'activités	<i>MECNT</i> <i>MA</i> <i>MS</i>

Objectif 6 : Mise en place d'un programme de réhabilitation des sites majeurs contaminés par les pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets préalablement identifiés.

<i>Action</i>	<i>Activités</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Source de vérification</i>	<i>Responsable</i>
6.1. Inventaire systématique des sites contaminés.	6.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés.	Nombre de sites majeurs contaminés identifiés et évalués.	- Rapport d'activités - Rapport d'études et d'analyses	MECNT
	6.1.2. Classer les sites majeurs contaminés en ordre de priorité.	Nombre de sites majeurs catégorisés.	- Rapport d'activités - Rapport d'études et d'analyses	MECNT
6.2. Identification, sélection et mise en œuvre des techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués.	6.2.1. Sécuriser les sites majeurs contaminés.	Nombre de sites majeurs contaminés sécurisé.	- Rapport d'activités - Rapport d'études et d'analyse	MECNT
	6.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de Décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués.	Existence de méthodes et techniques de décontamination des sites majeurs contaminés.	- Rapport d'activités - Rapport d'études	MECNT
	6.2.3. Mettre en œuvre les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs	Existence d'une stratégie de mise en œuvre des méthodes et techniques de décontamination des sites majeurs contaminés	- Rapport d'activités - Rapport d'études - Document de stratégie	MECNT

Objectif 7 : La gestion et le suivi - évaluation des actions planifiées sont assurées.

Action	Activités	Indicateurs de performance	Source de vérification	Responsable
7.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action.	7.1.1. Elaborer les outils de suivi – évaluation.	- Existence de fiches de suivi - évaluation	- Rapport d'activités Rapport d'évaluation - Rapport d'ateliers ou de réunion de validation.	MECNT
	7.1.2. Classer les sites majeurs contaminés en ordre de priorité.	- Existence du classement des sites contaminés.	-	MECNT
	7.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action.	- Réalisation d'une évaluation à mi-parcours. - Validation du rapport en atelier ou en réunion.	- Rapport d'évaluation/ Rapport d'ateliers ou de réunion de validation.	MECNT
	7.1.4. Evaluer à la fin du processus le plan d'action pesticide.	- Réalisation d'une évaluation de fin du plan d'action. - Validation du rapport en atelier ou en réunion.	- Rapport d'évaluation/ Rapport d'ateliers ou de réunion de validation.	MECNT

2b. Cadre logique pour le DDT

But : Réduire progressivement afin d'éliminer d'ici 15 ans les utilisations résiduelles du DDT

<i>Logique d'intervention</i>	<i>IOV</i>	<i>Source de vérification</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Echéanciers</i>	<i>Hypothèses/Suppositions importantes</i>
Objectif 1 : Réadapter et mieux suivre les textes légaux					
Résultats : Les textes légaux sont réadaptés et mieux suivis					
1. Harmoniser le décret n°05/162 du 18 novembre 2005, portant réglementation phytosanitaire en RDC en y intégrant les exigences de la convention de Stockholm	Arrêté interministériel sur le DDT et autres pesticides POPs Le décret n°05/162 du 18 novembre 2005 actualisé est disponible	- Journal Officiel de la RDC - PV de la commission des lois de l'Assemblée Nationale	MA, MECNT, MS, ASS. NAT,	2009- 2010	Le pays est post-conflit, la stabilité politique et économique est précaire Les ressources financière ne sont pas sûrement disponibles.
2. Veiller rigoureusement à l'application des normes sur l'étiquetage et identification des produits dangereux.	Nombre de cas de non-conformité constaté	- Rapport d'inspection - PV de services de contrôle - Rapport d'études scientifiques	MECNT, MENC, OFIDA, OCC	Dès 2009	Le pays est post-conflit, la stabilité politique et économique est précaire Les ressources financière ne sont pas sûrement disponibles.

Objectif 2 : Promouvoir les alternatives appropriées pour combattre les utilisations agricoles potentielles du DDT, notamment les techniques de production et de conservation à faible taux d'utilisation des pesticides.

Résultats : Les alternatives plus sûres au DDT sont vulgarisées auprès des utilisateurs

1. Promouvoir les pratiques culturales qui limitent l'utilisation des pesticides	- Fiches techniques de production agricole disponibles - Apport d'activité SENAFIG.	- Service de la protection des végétaux. - Chambre de commerce et d'industries. - Enquêtes indépendantes chez les producteurs.	MA, MECNT	2009-2010	- Volonté politique - Les ressources financières sont disponibles.
2. Promouvoir l'agriculture biologique	- Résidus des pesticides dans les produits issus de l'agriculture biologique.	- Laboratoire de contrôle, - Rapport d'audit environnemental - Enquêtes indépendantes, études scientifiques	MA MECNT MESRS OCC	2010-2030	- Volonté politique - Les ressources financières sont disponibles.
3. Promouvoir des techniques traditionnelles améliorées de conservation post-récolte	- Fiche techniques de conservation post-récolte disponibles - Rapport d'activités de SENAFIG.	- Rapport d'activités de SENAFIG, - Enquête indépendantes chez les producteurs.	MA MECNT	2010-2030	- Volonté politique - Les ressources financières sont disponibles.

Objectif 3 : Sensibiliser et assurer un suivi-encadrement des utilisateurs potentiels de DDT

<i>Logique d'intervention</i>	<i>IOV</i>	<i>Source de vérification</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Echéanciers</i>	<i>Hypothèse/Suppositions importantes</i>
Résultats attendu : Les utilisateurs potentiels du DDT sont connus et prennent conscience et abandonnent l'usage de DDT au profit d'autres alternatives plus sûres.					
Activités et coût en \$us					
1. Sensibiliser les agriculteurs notamment, les maraîchers et tous les producteurs de l'impact de l'utilisation de DDT et l'interdiction en RDC	- Rapport de sensibilisation (nbre de séances) - Nombre des utilisateurs et des utilisations - Les divers supports didactiques de sensibilisation	- Rapport activité SENAFIC - Rapport d'activités ONG, - Rapport d'activités	MECNT MA ONG	2010-2025	Assistance financière obtenue, réglementation est d'application.
2. Encadrer les maraîchers	- Nombre de maraîchers utilisant du DDT - Rapport de séances de sensibilisation	- Nombre de rapports d'enquêtes, - Etudes scientifiques	MECNT MA ONG	2010-2025	Des associations d'encadrement des maraîchers s'impliquent.

Objectif 4 : Promouvoir les alternatives appropriées pour empêcher l'utilisation potentielle du DDT en hygiène publique, notamment les actions de prévention et de lutte contre le paludisme.

<i>Logique d'intervention</i>	<i>IOV</i>	<i>Source de vérification</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Echéanciers</i>	<i>Hypothèse/Suppositions importantes</i>
2. Mettre en œuvre le programme national de lutte contre le paludisme	- Budget de mise du programme de lutte contre le paludisme - Rapport du programme	- Rapport OMS, - Statistiques du Ministère de la santé,	MS	2010- 2030	
3. Sensibiliser intensément les populations à l'utilisation de moustiquaires imprégnées	- Nombre d'usagers de moustiquaires imprégnés, - Nombre de campagnes de sensibilisation, nombre d'installation d'imprégnation des moustiquaires, affiches publicitaires	- Rapport d'enquêtes sur les familles, les archives, les journaux	MS ONG OMS	2010-2030	- Volonté politique - Climat politique favorable - Appui financier de partenaires bilatéraux ou multilatéraux possible.
4. Assainir les gîtes larvaires du paludisme (canalisation, barrage, étangs, retenu d'eau, caniveaux, etc.)	- Nombre de sites assainis, programme d'assainissement	- Rapport d'activités de service d'assainissement	MECNT MS Service d'hygiène ONG Associations	2010-2030	- Volonté politique - Climat politique favorable - Appui financier de partenaires bilatéraux ou multilatéraux possible.

ANNEXE 3 CADRE LOGIQUE DIOXINES ET FURANNES

Cadre logique du plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des sources de dioxines et furannes

	Indicateurs de performance	Sources de vérification
Objectif 1 :Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont identifiées, évaluées et diffusées et les parties prenantes s'en approprient pour la gestion écologiquement rationnelles des rejets de dioxines et des furannes	- Nombre de techniques performantes diffusées pour la gestion rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes - Taux d'utilisation des techniques de gestion des sources d'émission des dioxines et furannes	- Rapport d'activités - Rapport d'activités
Objectif 2 :Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes.	- Nombre de thèmes développés pour le renforcement des capacités des acteurs - Nombre d'acteurs formés - Nombre d'ateliers organisés	- Rapports de formation - Rapports d'ateliers - Rapports d'activités
Objectif 3 :Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets de dioxines et furannes est opérationnel	- Existence d'une base de données sur les dioxines et furannes mis à jour - Nombre et type d'équipements mis en place au niveau national, permettant le suivi et le contrôle des rejets des dioxines et furannes	- Rapports d'activités - Rapports d'exécution du plan d'action - Rapports de suivi et de contrôle

Objectif 4 : <i>Le cadre juridique sur les sources d'émissions de dioxines et furannes est renforcé et appliqué</i>	- <i>Existence des textes juridiques sur les sources d'émission des dioxines et furannes</i>	- <i>Rapports d'activités</i> - <i>Journal officiel de la RDC</i> - <i>Rapport de suivi</i>
Objectif 5 : <i>La gestion et le suivi évaluation des actions du plan sont assurés</i>	- <i>Nombre de suivi et d'évaluation du plan d'action</i>	- <i>Rapports d'exécution du plan d'action</i> - <i>Rapports d'évaluation et d'audit</i>

Objectif 1 : Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont identifiées, évaluées et diffusées et les parties prenantes s'en approprient pour la gestion écologiquement rationnelles de rejets de dioxines et de furannes.

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>	<i>Sous activités</i>	<i>Indicateurs de Performance</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Responsable</i>
<i>1.1. Gestion écologiquement rationnelle des déchets biomédicaux</i>	<i>1.1.1. Organiser des collectes sélectives des déchets biomédicaux</i>	-Identifier et former par région les sociétés intéressées pour la collecte des déchets biomédicaux -Recruter un consultant pour assurer la formation de tous les acteurs en gestion des déchets biomédicaux -Former les agents de santé -Élaborer un cahier des charges -Suivre et contrôler les activités de gestion des déchets biomédicaux -Appui conseil aux acteurs de collecte	<i>Quantité de déchets collectés</i>	<i>Statistiques de la direction du Programme National d'assainissement PNA</i>	<i>MECNT, DEHPE</i>

	<i>1.1.2. Construire et installer des incinérateurs de haute performance dans les établissements sanitaires</i>	<i>-Recruter un consultant pour faire l'inventaire de l'existant en vue de proposer l'amélioration de leur performance -Incinérer les stupéfiants et les médicaments prohibés dans les fours</i>	<i>Nombres d'incinérateurs construits</i>	<i>Dossiers de réception des incinérateurs</i>	<i>MECN DEHPE</i>
<i>1.2. Gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux.</i>	<i>1.2.1. Sensibiliser le public</i>	<i>- Organiser des théâtres forum - Organiser des ateliers -Organiser des conférences</i>	<i>Quantité de déchets produits, collectés et mis en décharges contrôlées</i>	<i>Statistiques du PNA</i>	<i>MECNT DEHPE Communes</i>

	1.2.2. Opérationnaliser les SDGD municipaux existants.	- Aménager un CET - Découper les villes en zones de collecte et de transport - Aménager des centres de collecte - Élaborer un cahier de charge	Quantité de déchets collectés	Statistiques du PNA	MECNT DEHPE Communes
	1.2.3. Elaborer et mettre en oeuvre les SDGD solides municipaux dans les autres villes	- recruter un consultant - valider les SDGD	Quantité de compost produit par an	Statistiques des centres de compostage et du PNA	MECNT, DEHPE Communes
1.3. Promotion de l'utilisation des combustibles de substitution et de la lutte contre les feux de brousse.	1.3.1. Inciter à l'utilisation des énergies de substitution au bois de feu et des technologies d'économie d'énergie domestique adaptées	-Sensibiliser le public pour l'utilisation des foyers améliorés et le gaz -Sensibiliser les acteurs de la filière gaz pour l'amélioration de l'accessibilité -Poursuivre la vulgarisation des foyers améliorés.	Le niveau de vulgarisation et utilisation effective des foyers améliorés dans les ménages	Rapports de Vulgarisation Statistiques du CATEB	MECNT
	1.3.2. Appuyer les actions de lutte contre les feux de brousse.	-Organiser et former les acteurs pour lutter contre les feux de brousses -Sensibiliser le public sur la gestion des feux de brousses	Réduction de la superficie brûlée par an	Résultats d'études sur la surveillance des feux de brousse	MECNT
	1.3.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la coordination du projet	-Identifier les besoins humains, financiers et matériels - Rechercher les moyens	Niveau de renforcement des capacités de la coordination du projet	Rapports d'activités	MECNT

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>	<i>Indicateurs de Performance</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Responsable</i>
2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes.	2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs	Nombre de personnes par secteur d'activité ayant bénéficié d'ateliers de sensibilisation.	Rapports des ateliers	MECNT, MIN INFO
2.2. Développement des compétences nationales sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes.	2.2.1. Former des agents communaux sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux	Nombre d'agents formés	Rapports de formations	MECNT DEHPE Communes
	2.2.2. Former des techniciens des centres sanitaires sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets biomédicaux	Nombre d'agents formés	Rapports de formations	MECNT DEHPE Communes
	2.2.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la coordination du projet.	Existence d'un bureau équipé et moyens de fonctionnement disponibles	Rapport de réception des bureaux et des moyens de fonctionnement	MECNT

2.3. Renforcement des compétences des hommes de média pour l'information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émission des dioxines et furannes.	2.3.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média.	Nombre d'ateliers organisés à l'endroit des hommes de média	Rapport des ateliers	MECNT
	2.3.2. Organiser des ateliers de formation à l'endroit de la société civile et des collectivités territoriales.	Nombre d'ateliers	Rapport des ateliers	MECNT
2.4. Formation de spécialistes et organisation des formations continues.	2.4.1. Assurer la formation continue de 100 personnes sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales.	Nombre de personnes formées	Rapport de formation	
2.5. Diffusion des directives BAT/BEP de la Convention de Stockholm	2.5.1. Diffuser et rendre accessibles les directives BAT/BEP auprès de toutes les parties prenantes.	Nombre de personnes touchées	Rapports d'activités	ECNT DEHPE Communes

Objectif 3 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets de dioxines et furannes est opérationnel

Actions	Activités	Indicateurs de Performance	Sources de vérification	Responsable
3.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyse des rejets de dioxines et furannes.	3.1.1. Acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse.	Quantité de réactifs reçus	PV de réception des produits	MECNT,
	3.1.2. Acquérir des appareils d'identification et de contrôle.	Nombre d'appareils reçus	PV de réception d'appareils	MECNT
3.2. Capitalisation des informations sur les dioxines et furannes.	3.2.1. Renforcer le Réseau d'échange d'Informations Chimiques (REIC).	Nombre d'activités conjointes menées	Rapports d'activités	MECNT
	3.2.2. Renforcer les capacités des quelques laboratoires en vue d'assurer l'information sur l'intoxication aux dioxines et furannes.	Existence de documents d'informations élaborés sur les dioxines et furannes.	Rapports d'activités	MECNT, MIN SANTE
3.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux émissions de dioxines et furannes.	3.3.1. Evaluer la concentration des dioxines et furannes dans les produits de grande consommation (eau, viande, lait, poisson, produits maraîchers).	Les concentrations des dioxines et furannes sont connues dans les produits de grande consommation.	Résultats d'analyse	MECNT MIN SANTE MIN ESU - RS
	3.3.2. Evaluer la concentration des dioxines et des furannes dans l'air	Les concentrations des dioxines et furannes sont connues dans l'air.	Résultats d'analyse	MECNT MIN SANTE MIN ESU - RS
	3.3.3. Prendre en charge les personnes intoxiquées par les dioxines et furannes.	Nombre de personnes prises en charge.	Rapports d'activités	MECNT MIN SANTE

Objectif 4 : Le cadre juridique sur les sources d'émissions de dioxines et furannes est renforcé et appliqué

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>	<i>Sous activités</i>	<i>Indicateurs de Performance</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Responsable</i>
<i>4.1. Elaboration d'un cadre juridique adapté à la gestion des déchets biomédicaux.</i>	<i>4.1.1. Elaborer et adopter un texte sur la gestion des déchets biomédicaux.</i>	- Organiser un atelier de validation des textes. - Diffusion les textes - Suivre la mise en oeuvre des textes.	Texte élaboré et disponible.	Document disponible dans le Journal officiel de la RDC	MECNT

Objectif 5 : La gestion et le suivi - évaluation des actions du plan sont assurés

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>	<i>Indicateurs de Performance</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Responsable</i>
<i>5.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi- évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action.</i>	<i>5.1.1. Elaborer les outils de suivi – évaluation.</i>	<i>Existence de fiches de suivi - évaluation</i>	<i>Fiches existantes</i>	<i>MECNT</i>
	<i>5.1.2. Identifier les acteurs de suivi - évaluation</i>	<i>Mise en place et fonctionnement d'un comité</i>	<i>Rapports des réunions</i>	<i>MECNT</i>
	<i>5.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action</i>	<i>- Réalisation d'une évaluation de fin du plan d'action. - Validation du rapport en atelier.</i>	<i>Rapports d'évaluation</i>	<i>MECNT</i>
	<i>5.1.4. Evaluer à la fin du processus, le plan d'action Dioxines et furannes et organiser la collecte de l'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation.</i>	<i>Existence de fiches d'évaluation.</i>	<i>Rapport de l'évaluation</i>	<i>MECNT</i>

ANNEXE 4 CADRE LOGIQUE PCB

Cadre logique du plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets

	Indicateurs de performance	Source de vérification
Objectif 1: Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient	- Existence des méthodes et techniques de gestion rationnelle des PCB et de leurs déchets. - Taux d'utilisation des méthodes et techniques de gestion rationnelles des PCB et de leurs déchets par les parties prenantes.	- Rapport d'exécution du plan d'action - Rapport d'exécution du plan d'action - Rapport de suivi
Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure.	Nombre de sites contaminés identifiés, catégorisés et sécurisés.	- Rapport d'exécution du plan d'action
Objectif 3 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets.	- Nombre d'acteurs formés - Nombre de séances de sensibilisation organisées	- Rapport de formation - Rapport d'atelier
Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel.	- Existence d'une base de données sur les PCB mis à jour	- Rapport d'exécution du plan d'action - Rapport de suivi et de contrôle
Objectif 5 : Le cadre juridique et institutionnel des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué	- Existence de textes juridiques sur les PCB	- Rapport d'exécution du plan d'action - Journal officiel de la RDC
Objectif 6 : La gestion et le suivi/évaluation des actions du plan sont assurés	- Nombre de suivi et d'évaluation du plan d'action PCB	- Rapport d'exécution du plan d'action - Rapport d'évaluation, - Rapport d'audit

Objectif 1: Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>	<i>Sous activité</i>	<i>Indicateurs de Performance</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Responsable</i>
1.1. Poursuite des inventaires des PCB.	1.1.1. Inventorier les PCB dans les systèmes semi fermés et ouverts.	- Actualiser les outils et les méthodes d'inventaires - Recruter et former les enquêteurs - Recruter un expert	Réalisation d'un inventaire des PCB dans les systèmes semi fermés et ouverts	Rapports inventaires	MECNT SNEL GC SNCC
	1.1.2. Dépister les équipements supposés contenir les PCB.	- prélever et analyser des échantillons. - contractualiser avec SNEL, GCM, SNCC.	Pourcentage d'analyse des équipements suspectés lors des inventaires	Rapports d'analyses	MECNT MIN SANTE
1.2. Identification et sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets.	1.2.1 Incinérer puis procéder à la récupération d'énergie dans un four à ciment.		Nombre de techniques et de méthodes appropriées de gestion des PCB	Rapports d'activités	MECNT SNEL GCM SNCC les Communes
	1.2.2 participer au projet PCB des Conventions de Bâle et de Stockholm.		Niveau de participation au Projet.	Rapports d'activités	MECNT SNEL GCM SNCC les Communes

1.3. Mise en place des infrastructures appropriées de collecte, de stockage, de transport sécurisé et/ou d'élimination des PCB et de leurs déchets.	1.3.1. Collecter les équipements électriques à PCB et les huiles diélectriques à PCB.	-Déterminer les lieux et les moyens de collecte.	- Pourcentage de collectes des équipements.	Rapports d'activités	MECNT SNEL GCM SNCC les Communes
	1.3.2. Organiser le transport sécurisé	- Définir les conditions et les moyens de transport.	- Nombre de transports organisés.	Rapports d'activités	MECNT SNEL GCM SNCC les Communes
	1.3.3. Identifier et aménager un site pour le stockage des déchets contenant des PCB.	-Faire une étude d'impact environnemental, économique et technique sur la faisabilité.	- Niveau d'aménagement des sites pour le stockage des déchets à PCB.	PV de réception	MECNT SNEL GCM SNCC les Communes

	<i>1.3.4. Gérer les locaux et les fûts de récupération des PCB de SNEL, GCM, SNCC selon les normes internationales en vigueur</i>	<i>- Établir les procédures - Consigner et faire un audit</i>	<i>Appui technique et financier à la SNEL, la GCM et la SNCC</i>		<i>MECNT SNEL GCM SNCC les Communes</i>
	<i>1.3.5. Procéder à l'élimination des huiles et équipements contenant des PCB.</i>	<i>Etablir des accords avec d'autres pays partis à la Convention</i>	<i>Pourcentage 'élimination des PCB et des déchets stockés</i>	<i>Rapports de destruction, protocole de transfert</i>	<i>MECNT SNEL GCM SNCC MIN SANTE</i>

Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure

Actions	Activités	Indicateurs de Performance	Sources de vérification	Responsable
<i>2.1. Poursuite de l'inventaire des sites.</i>	<i>2.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés au PCB.</i>	<i>Nombre de sites identifiés et catégorisés</i>	<i>- Rapports d'inventaires et d'analyse</i>	<i>MECNT</i>
<i>2.2. Identification, sélection et mise en oeuvre des techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués par les PCB.</i>	<i>2.2.1. Sécuriser les sites contaminés au PCB.</i>	<i>- Clôture aménagée, - présence de gardiens</i>	<i>- PV de réception - Contrat de recrutement</i>	<i>MECNT</i>
	<i>2.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle.</i>	<i>- Méthode de décontamination choisie - Technique de décontamination</i>	<i>Résultats d'études</i>	<i>MECNT</i>

Objectif 3 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets

Actions	Activités	Indicateurs de Performance	Sources de vérification	Responsables
<i>3.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes.</i>	<i>3.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs.</i>	- Nombre d'ateliers et séminaires de sensibilisation. - Participation des parties prenantes.	<i>Rapports d'ateliers et de séminaires.</i>	<i>MECNT</i>

	3.1.2. Organiser des voyages d'études et d'échange d'expériences	-Nombre de missions	-Rapports de mission	MECNT
	3.1.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la coordination du projet.	- Quantité de matériels et de fournitures bureautiques - Acquisition d'un véhicule	-PV de réception Lettre d'affectation	MECNT
3.2. Renforcement des compétences des hommes de media sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets .	3.2.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média.	-Nombre de formations organisées	-Rapports de formation	MECNT
3.3. Formation de spécialistes et organisation de formations continues.	3.3.1. Former des chimistes en techniques d'analyses des PCB 3.3.2. Former des toxicologues 3.3.3. Former des écotoxicologues	- Nombre de chimistes formés - Nombre de toxicologues formés - Nombre d'écotoxicologues formés	Rapports de formation	MECNT ESU –RS MIN SANTE
	3.3.4. Assurer la formation continue de 100 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les PCB.	- Nombre de personnes formées	Rapports de formation	MECNT MIN SANTE ESU - RS

Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel

Actions	Activités	Indicateurs de Performance	Sources de vérification	Responsables
4.1. <i>Equipped des structures de contrôle et d'analyse des PCB</i>	4.1.1. <i>Acquérir des réactifs et des produits chimiques</i>	<i>Quantité de réactifs et produits acquis suivi des équipements</i>	<i>PV de réception</i>	<i>MECNT</i>
	4.1.2. <i>Acquérir des appareils d'identification, d'analyses et de contrôle</i>	<i>Nombre d'appareils d'analyses et d'identification acquis</i>	<i>PV de réception</i>	<i>MECNT</i>
	4.1.3. <i>Mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi des équipements suspectés contenir des PCB</i>	<i>Nombre d'inspections des équipements à PCB</i>	<i>Documents administratifs du MECNT</i>	<i>MECNT</i>
	4.1.4. <i>Renforcer le Réseau d'Échange d'Informations Chimiques (REIC)</i>	<i>- Nombre d'ordinateurs dotés au REIC - Protocole de partenariat avec la banque de données</i>	<i>- PV de réception - Protocole</i>	<i>MECNT</i>
4.2. <i>Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux PCB et à leurs déchets</i>	4.2.1. <i>Détecter des traces de PCB dans le lait maternel</i>	<i>Disponibilité des données sur la contamination du Lait par les PCB</i>	<i>Rapports d'analyses</i>	<i>MECNT, MIN SANTE</i>
	4.2.2. <i>Evaluer la pollution des sols par les PCB</i>	<i>Disponibilité des données sur la contamination du Sol par les PCB</i>	<i>Rapports d'analyses</i>	<i>MECNT, SNEL, GCM, SNCC</i>
	4.2.3. <i>Evaluer la concentration des PCB dans les ressources en eau</i>	<i>Disponibilité des données sur la contamination des ressources en eau par les PCB</i>	<i>Rapports d'analyses</i>	<i>MECNT, SNEL, GCM, SNCC</i>

Objectif 5 : Le cadre juridique et institutionnel des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>	<i>Indicateurs de Performance</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Responsables</i>
<i>5.1. Élaboration d'un cadre juridique adapté aux PCB et à leurs déchets</i>	<i>5.1.1. Réglementer l'importation, l'utilisation, la commercialisation et le transport des équipements contenant les PCB</i>	- Existence de textes d'interdiction des importations, de l'utilisation, de la vente des équipements à PCB - Existence de textes sur la gestion des déchets contaminés par les PCB	Niveau d'application des textes sur le terrain	MECNT MIN JUST OFIDA, OCC
	<i>5.1.2. Organiser des ateliers de vulgarisation des textes sur les PCB</i>	Nombre d'ateliers organisés	Rapports d'ateliers	MECNT
	<i>5.1.3. Diffuser les textes sur les PCB</i>	Nombre d'exemplaires distribués	Lettre de transmission	MECNT

Objectif 6 : La gestion et le suivi/évaluation des actions du plan sont assurés

Actions	Activités	Indicateurs de Performance	Sources de Vérification	Respon- sables
6.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi – évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action PCB	6.1.1. Elaborer les outils de suivi/évaluation	- Nombre de fiches de suivi/évaluation	- Existence des fiches	MECNT,
	6.1.2. Identifier les acteurs de suivi évaluation	- Mise en place et fonctionnement d'un comité	- Rapports de réunions	MECNT
	6.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action PCB	-Réalisation d'une évaluation à mi parcours. - Validation du rapport en atelier ou réunion.	-Rapports d'évaluation - Rapports de l'atelier ou de la réunion de validation	MECNT
	6.1.4. Evaluer à la fin du processus le plan d'action PCB	- Réalisation d'une évaluation de fin du plan d'action. -Validation du rapport en atelier.	-Rapports d'évaluation -Rapports de l'atelier validation	MECNT

ANNEXE 5.

5.a)

FICHE DE PROJET DE GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PESTICIDES

Objectifs

Au vue de la problématique et à travers le but du plan d'action les sept (7) objectifs suivants se dégagent :

Objectif 1 : Mise à jour du cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP ainsi que leurs déchets et son application.

Objectif 2 : Mise en oeuvre des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes et disponibilité des acteurs aptes dans la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.

Objectif 3 : Mise au point des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets et l'implication des parties prenantes.

Objectif 4 : Identification et vulgarisation des alternatives plus sûres aux pesticides POP avec l'implication des parties prenantes.

Objectif 5 : Implantation d'un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.

Objectif 6 : Mise en place d'un programme de réhabilitation des sites contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets préalablement identifiés.

Objectif 7 : La gestion et le suivi- évaluation des actions planifiées sont assurés.

Calendrier de mise en oeuvre, indicateurs de performance et coûts du plan d'action.

Les actions et les activités sont définies par objectif et planifiées sur une durée de cinq (5) ans, tout en dégagant les moyens nécessaires et les structures impliquées dans la mise en oeuvre. Quant aux indicateurs de performance, ils sont présentés en annexe 2 dans le cadre logique du plan d'action. La ventilation des coûts par activité, par action et par objectif indiquée selon les sources de financement en annexe ...5... a permis d'évaluer le montant total du plan à la somme de **40 591 450 \$ US** pour le pesticides..

Justification du projet :

Pour avoir signé la convention sur les POP, La RDC devra disposer de toutes les informations sur les pesticides POP et sites contaminés, mettre en place un cadre juridique et un mécanisme de contrôle de même que les infrastructures nécessaires a la gestion des pesticides POP et des déchets contaminés. L'inventaire des pesticides a donné les résultats suivants le besoin en consommation courante des pesticides en RDC s'estime à environ 83.386 Kg , soit 83 tonnes par an, la quantité des pesticides obsolètes est de 1083 tonnes sans comptage de stocks en vrac tandis que la quantité des pesticides pesticides POPs pour l'ensemble du pays équivaut à 9 533,2 Kg plus 10 cartons de DDT. Les sites soupçonnés contaminés aux pesticides POP sont certaines terres agricoles inventoriées et des entrepôts de stockage des pesticides tels que le DDT, l'endrine, Dieldrine.

Résultats attendus

- Textes juridiques relatifs à la gestion des pesticides et sites contaminés actualisés.
- Les textes juridiques sur les pesticides périmés, prohibés et POP, et leurs déchets sont multipliés et diffusés.
- Les campagnes de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication en faveur du grand public sont menées.
- Les parties prenantes sont sensibilisées.
- Les compétences de la structure de coordination de la Convention de Stockholm sont renforcées dans la gestion des pesticides POP.
- Les spécialistes sont formés et les centres antipoison sont créés.
- Les techniques et méthodes appropriées de gestion des pesticides périmés, prohibés et pesticides POP sont recensées et triées.
- Les alternatives aux pesticides POP sont identifiées, sélectionnées et vulgarisées.
- Les structures de contrôle et analyse sont équipées.
- Les informations sur les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets sont exploitées.
- L'exposition des populations aux risques est évaluée.
- L'inventaire des sites contaminés est effectué.
- Les techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués sont identifiées, sélectionnées et mises en œuvre.

- Un système de suivi- évaluation de la mise en oeuvre du Plan National dans son volet Pesticides POP est mis en place.

Activités prévues :

- Actualiser les textes juridiques portant interdiction d'importation, utilisation, production et détention des pesticides prohibés, pesticides POP et leurs déchets.
- Multiplier et diffuser les textes sur les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.
- Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public. des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs.
- Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes.
- Développement des compétences de la structure de la Coordination de la convention de Stockholm sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets.
- Formation de spécialistes et organisation des formations continues (création de Centre antipoison).
- Recensement et triage des techniques et méthodes appropriées de gestion des pesticides périmés, prohibés et pesticides POP.
- Identification, sélection et vulgarisation des alternatives aux pesticides POP.
- Equiper les structures de contrôle et analyse.
- Capitaliser les informations sur les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets.
- Evaluer l'exposition des populations aux risques.
- Faire l'inventaire systématique des sites contaminés.
- Identifier, sélectionner et mettre en œuvre des techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués
- Elaborer et mettre en place un système de suivi- évaluation de la mise en oeuvre du Plan National dans son volet Pesticides POP.

Parties prenantes :

Parties prenantes : Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Santé, Ministère de l'Administration Territoriale, Ministère de la Coopération Internationale.

Structure/Organisme de Coordination : La Direction des Etablissements Humains et Protection de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et Conservation de la Nature assure la supervision projet du fait qu'elle abrite le point focal de la convention de Stockholm sur les POP. Elle a aussi l'avantage d'abriter les points focaux des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Montréal.

Personnes à contacter :

EMENE ELENGA : Point Focal de la Convention de Stockholm et Directeur National du Projet « Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm »
Téléphone 00 243 99 81 21 166 Email : jcemene@yahoo.fr

Patrice TSHITALA : Coordonnateur National du Projet « Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm » Téléphone 00 243 99 999 14 79 Email : tkas2002@yahoo.fr

Coût du projet :

Le budget de ce projet pesticide, DDT y compris, est estimé à : **40 591 450 \$** **Durée du projet : 5 ans**

Plan d'action chiffré en dollars américains défini par action et suivant les activités avec leurs tâches respectives réparties par période d'une année

Objectif 1 : Mise à jour du cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs ainsi que leurs déchets et son application

Actions	Activités	Tâches	Budget en \$us par an					Total en \$us
1.1. Renforcement et application du cadre juridique relatif aux pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et à leurs déchets			1	2	3	4	5	
	1.1.1. Adopter un texte interdisant l'importation, l'utilisation et la production des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets.	Trouver un expert consultant pour un contrat de 3 mois	36 000	0	0	0	0	36 000
		Trouver les ressources financières sur l'organisation l'atelier de validation des textes juridiques	20 000	0	0	0	0	20 000
	1.1.2. Multiplier et diffuser les textes sur les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.	Recruter un consultant pour collecter l'ensemble des textes	12 000	0	0	0	0	12 000
		Reproduire les textes en 200.000 exemplaires	200 000	100000	100000	100000	100000	600 000
		Diffuser et vulgariser les textes	65000	65000	65000	65000	65000	260000
	Total 1		333 000	165000	165000	165000	165000	993000

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets.

Actions	Activités	Tâches	Budget par an					Total
2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes			1	2	3	4	5	
	2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs	Associer un expert consultant pouvant permettre la conception des thèmes convenables pour la sensibilisation et aussi concevoir les outils y afférents	27000	27000	27000	27000	27000	135000
		Mener des campagnes de sensibilisation par la presse audio-visuelle, dans la presse écrite, par des films, des troupes théâtrales	100 000	100000	100 000	0	0	300 000
		Organiser un atelier par province	220000	220000	220000	220000	220000	1100000
	Total 2.1.1.		149000	149000	149000	49000	49000	396000
	Total 2.1.		149000	149000	149000	49000	49000	396000

2.2. Développement des compétences de la structure de coordination de la Convention POPs sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets

2.2.1. Supporter des voyages d'études et d'échanges d'expériences								
		Adhérer des POPs (Frais de mission rencontres: 150 x 4 jrs x 5 réunions x 10 personnes)	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
		Billets d'avion rencontres (850 \$us x 10 billets x 5 rencontres)	42 500	42 500	42 500	42 500	42 500	212 500
		visiter les sites de la RDC (Frais de mission 50\$us x 3 x 30 x 4 sites)	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	90 000
		Acheter le carburant pour les déplacements internes (Frais carburant 1,01 \$us x 2.000 km)	2 020	2 020	2 020	2 020	2 020	10 020
	Total		92 520	92 520	92 520	92 520	92 520	462 520
2.2.2. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du Projet								
		Assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure de gestion du Projet						
		Identifier les besoins humains, matériels et financiers						
		Rechercher les moyens						
		Personnel						
		Coordonnateur: 2000 \$us x 12 mois	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	120 000
		Gestionnaire: 1200 \$us x 12 mois	14 400	14 400	14 400	14 400	14 400	72 000
		1 Expert en Pesticides : 1 700 \$us x 12 mois	20 400	20 400	20 400	20 400	20 400	102 000
		Secrétaire administratif : 600 \$us x 12 mois	7 200	7 200	7 200	7 400	7 400	37 000
		Chauffeur/agent de liaison : 200 \$us x 12 mois	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	12 000
		Equipement						
		2 Véhicules 4 X 4 : 50 000 x 2	100 000					100 000
		Bureaux : 1000 \$us x 10 bureaux	10 000					10 000

		<i>Salle de réunion : 1000 \$us</i>	3 000					3 000
		Matériel informatique :						
		<i>Postes de travail : 4.000 \$us x 5 postes</i>	<i>20 000</i>					<i>20 000</i>
		<i>Micro-ordinateurs portables : 2500 \$us x 6 portables</i>	<i>75 000</i>					<i>75 000</i>
		<i>Téléphone/fax : 3000 \$us</i>	<i>3 000</i>					<i>3 000</i>
		<i>Abonnement Internet : 2000 \$us</i>	<i>2000</i>	<i>2000</i>	<i>2 000</i>	<i>2000</i>	<i>2 000</i>	<i>10 000</i>
		Fournitures de bureau						
		Forfait : 2.000.\$us x 12 mois	24 000	24 000	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>120 000</i>
		Consommables informatiques						
		<i>2000 \$us x 12 mois</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>120 000</i>
		Carburant et lubrifiant						
		<i>2.000 \$us x 12 mois</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>120 000</i>
		Entretiens et réparations (véhicule, micro-ordinateurs, mobiliers,...)						
		<i>Forfait : 6.000 \$us x 12 mois</i>	<i>72 000</i>	<i>72 000</i>	<i>72 000</i>	<i>72 000</i>	<i>72 000</i>	<i>360 000</i>
		Autres frais de fonctionnement						
		<i>Forfait : 10.000 \$us x 12 mois</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>600 000</i>
Total 2.2.2			545000	545000	545000	545000	545000	1884000
Total 2.2.			640520	640520	640520	640520	640520	3202600

2.3.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de Média							
	<i>Forfait de 20 000 \$us x 4 ateliers par an</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>	<i>400 000</i>
Total		80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000
2.3.2. Organiser des conférences de presse							
	<i>Organiser 6 conférences (forfait : 2 000 \$us x 6)</i>	<i>12 000</i>	<i>12 000</i>	<i>12 000</i>	<i>12 000</i>	<i>12 000</i>	<i>60 000</i>
Total		172 000	172 000	172 000	172 000	172 000	860 000
2.3.3. Mettre en réseau sous-régional les hommes de média							
	<i>Organiser des missions de prise de contact avec les hommes de média dans la sous-région</i>						
	<i>Frais de mission : 5 00 \$us x 3 jrs x 10 personnes x 4 missions</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>	<i>300 000</i>
	<i>Billets d'avion pour la tournée régionale (850\$us x 10personnes x 6 missions)</i>	<i>51 000</i>	<i>51 000</i>	<i>51 000</i>	<i>51 000</i>	<i>51 000</i>	<i>255 000</i>
	<i>Organiser des rencontres sous-régionales entre hommes de média membres du réseau</i>						
	<i>Frais de mission: 500 \$us x 3 jrs x 10 personnes x 6 missions</i>	<i>90 000</i>	<i>90 000</i>	<i>90 000</i>	<i>90 000</i>	<i>90 000</i>	<i>450 000</i>
		1	2	3	4	5	
	<i>Billets d'avion : 850 \$us x 10 personnes x 6 missions</i>	<i>51 000</i>	<i>51 000</i>	<i>51 000</i>	<i>51 000</i>	<i>51 000</i>	<i>255 000</i>
	<i>Contribution à la mise en place du réseau sous-régional</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>100 000</i>
	<i>Frais de fonctionnement du réseau sous-régional</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>100 000</i>

	Atelier sous-régional en RDC : forfait : 40.000 \$us.	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
	Equiper les organes de presse membres du réseau en NTIC						
	Equipeement informatique: 4 000 \$us x 15 organes de presse	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
Total 2.3.3		392 000	392 000	392 000	392 000	392 000	1 960 000
	644000	644000	644000	644000	644000	3220000	
2.4.1. Former 5 toxicologues (médical, industriel et produits alimentaires)							
	Frais de formation : 20.000 \$us x 5 personnes	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
	Frais de subsistance : 1200 \$us X 12 mois X 5 personnes	72 000	72 000	72 000	72 000	72 000	360 000
	Billets d'avion : 2.000 \$us x 5 x 2 voyages	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Total 2.4.1		192 000	192 000	192 000	192 000	192 000	960 000
2.4.2. Former 3 écotoxicologues							
	Frais de formation : 20.000 \$us x 5 personnes	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
	Frais de subsistance : 1 200 \$us X 12 mois X 5 personnes	72 000	72 000	72 000	72 000	72 000	360 000
	Billet d'avion : 850 \$us x 5 x 2 voyages	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	42 500
Total 2.4.2		180 500	180 500	180 500	180 500	180 500	902 500
2.4.3. Former 2 spécialistes en analyse et gestion des risques chimiques							
		1	2	3	4	5	
	Frais de formation : 2.000 \$us x 4 personnes	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000

	<i>Frais de subsistance : 1 200 \$us X 12 mois X 4 personnes</i>	57 600	57 600	57 600	57 600	57 600	288 000
	<i>Billet d'avion : 2.000 \$us x 4 x 2voyages</i>	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	80 000
Total 2.4.3		81 600	81 600	81 600	81 600	81 600	408 000
2.4.4. Former 3 chimistes en techniques d'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets.							
	<i>Frais de formation 20 000 \$us x 5 personnes</i>	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
	<i>Frais de subsistance : 1200 \$us x 12 mois x 5 personnes</i>	72 000	72 000	72 000	72 000	72 000	360 000
	<i>Billet d'avion : 2 000 \$us x 5 personnes</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Total 2.4.4		182 000	182 000	182 000	182 000	182 000	910 000
2.4.5. Assurer la formation continue de 25 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.							
	<i>Frais de formation : 2000 x 50 personnes</i>	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
	<i>Frais de subsistance : 100 \$us x 2 mois X 50 personnes</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Total 2.4.5		110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	550 000
2.4.6. Assurer la formation continue de 50 personnes sur la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs Déchets.							
	<i>Frais de formation : 2 .000 \$us x 50 personnes</i>	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
	<i>Frais de subsistance : 100 \$us X 12 mois X 50 personnes</i>	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
Total 2.4.6		160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	800 000
		906100	906100	906100	906100	906100	3624400
		2339620	2339620	2339620	2339620	2339620	11698100

Objectif 3 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Tâches	Budget par an					Total
			1	2	3	4	5	
3.1. Identification et sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion des pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs								
	3.1.1. Choisir les méthodes et techniques appropriées présentées dans le guide FAO - PNUE							
		Recruter un expert international						
		Honoraires: 1000 \$us x 30 jours	30 000	0	0	0	0	30 000
		Frais de subsistance : 350 \$ x 30 jours	10 500	0	0	0	0	10 500
		Billet d'avion aller retour : 1 600 \$us	1 600	0	0	0	0	1600
		Recruter 4 experts nationaux						
		Honoraires: 600 \$us x 30 jrs x 4 personnes	72 000	0	0	0	0	72 000
		Louer un véhicule	6000	0	0	0	0	6000
		Coût de location: 200 \$us x 30 jours						
		Frais de carburant	2 020	0	0	0	0	2020
		Coût: 1,01\$us/litre x 2000 km						
	Organiser un atelier pour valider le rapport des experts							
		Coût atelier : 20 000 \$us	20 000	0	0	0	0	20 000
	Total 3.1.1		142120	0	0	0	0	142120
Total 3.1			142120	0	0	0	0	142120

3.2. Mise en place des infrastructures appropriées de stockage et/ou d'élimination des stocks de pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs								
	3.2.1. Reconditionner les stocks de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets;							
		<i>Appui financier forfaitaire à SENAFIC qui effectue le reconditionnement des stocks de pesticides périmés</i>						
		<i>Assistance financière : 100 000 us</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>500 000</i>
	<i>Total 3.2.1</i>		<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>500 000</i>
	3.2.2. Identifier et collecter tous les pesticides périmés, prohibés pesticides POPs et leurs déchets							
		<i>Recruter vingt 110 agents enquêteurs</i>						
		<i>Frais de mission : 30 x 30 jrs x 110 personnes x 2 fois</i>	<i>198 000</i>	<i>198 000</i>	<i>198 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>594 000</i>
		<i>Former les agents recenseurs</i>						
		<i>Coût formateur: 600 \$us x 10 jrs x 2 fois</i>	<i>12 000</i>	<i>12 000</i>	<i>12 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>36 000</i>
		<i>Documentation: 20 x 110 personnes x 2 fois</i>	<i>4 400</i>	<i>4 400</i>	<i>4 400</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>13 200</i>
		<i>Perdiems : 20 \$us x 110 personnes x 15 jrs x 2 fois</i>	<i>66 000</i>	<i>66 000</i>	<i>66 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>198 000</i>

		Pause café: 20\$us x 10 jrs x 110 personnes x 2 fois	44 000	44 000	44 000	0	0	132 000
		Frais de secrétariat: 500 \$us x 2 fois	1 000	500	500	0	0	2000
		Dépouillement des résultats d'enquête						
		50 \$us x 10 jrs x 8 personnes x 2 fois	8 000	8 000	8 000	0	0	24 000
		Louer 11 véhicules						
		Frais de location: 200 \$us x 30 jrs x 11 véhicules x 2 fois	132 000	132 000	132 000	0	0	396 000
		Acheter du carburant pour les inventaires						
		Carburant : 1,01 \$us/litre x 2000 km x 11 véhicules x 2 fois	44 440	44 440	44 440	0	0	133 320
		Mettre à jour la liste des distributeurs de pesticides						
		Forfait : 1000 \$us	1000	1000	1000	0	0	3000
		Contrat de gardiennage dans les six régions cotonnières						
		200 \$us x 12 mois x 11 provinces x 2 fois	52 800	52 800	52 800	0	0	158 400
		Transporter les déchets dans les lieux appropriés						
		Location des camions spécifiques: 40000 \$us x 11 provinces x 2 fois	880 000	880 000	880 000	0	0	2 640 000

		Analyse en labo des pesticides périmés						
		50 000 \$us x 8 laboratoires x 2 fois	800 000	800 000	800 000	0	0	2 400 000
	Total 3.2.2		2243640	2243640	2243640	0	0	6730920
	3.2.3. Aménager et sécuriser un site unique de stockage à Kinshasa et à Lubumbshi où se trouve le plus grand nombre de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets							
	Construire des magasins appropriés							
		20 000 \$us x 510 magasins	200 000	200 000	200 000	0	0	600 000
	Construire des bacs en béton armé							
		20 000 \$us x 10 bacs	200 000	200 000	200 000	0	0	600 000
		Enclos: 50 \$us x 1000 m	50 000	50 000	50 000	0	0	150 000
		Signer un contrat avec 1 Société de gardiennage						
		200 \$us x 12 mois x 10 gardiens	24 000	24 000	24 000	0	0	72 000
	Total 3.2.3		474 000	474 000	474 000	0	0	1422 000
	3.2.4. Convoyer selon les normes FAO - PNUE tous les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets vers le site aménagé en vue de leur élimination							
	Coût de location camions spécifiques							
		50 000 \$us x 10 régions	0	0	0	500 000	500 000	1000 000
	Total 3.2.4					500 000	500 000	1000 000
	3.2.5. Promouvoir la recherche sur de nouvelles méthodes et technologies de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets							
		Appui financier forfaitaire aux structures chargées de recherche sur la dégradation des POPs 20 000 \$us x 10 structures	200 000	200 000	200 000	200 000	0	800 000
	Total 3.2.5		200 000	200 000	200 000	200 000	0	800 000
Total 3.2			3017640	3017640	3017640	800000	600000	10452920
TOTAL 3			3159760	3017640	3017640	800000	600000	10795040

Objectif 4 : Des alternatives plus sûres aux pesticides POPs sont identifiées, évaluées, vulgarisées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Tâches	Budget par an					Total
			1	2	3	4	5	
		4.1. Identification, sélection et vulgarisation des alternatives aux pesticides POPs						
		4.1.1. Mener une étude d'identification et de sélection des alternatives existantes						
		Elaborer des TdR pour le recrutement d'un cabinet d'expertise(agronome, sociologue, environnementaliste, enquêteurs)						
		PM (Elaboration des TdR par la Coordination du Projet)						
		Payer les honoraires du consultant devant mener l'étude						
		20 000 \$us	20 000	0	0	0	0	20 000
		Organiser un atelier de validation 20 000 \$us	20 000	0	0	0	0	20 000
		Total 4.1.1	40 000	0	0	0	0	40 000
		4.1.2. Informer et sensibiliser les producteurs pour une utilisation plus accrue des alternatives aux pesticides POPs						
		Réaliser des émissions radios et télé sur la vulgarisation des bio pesticides						
		Coût du spot TV : 2 000 \$us						
		Diffusion en 5 langues en 2 fois en 12 mois:						
		200 \$us x 5 langues x 2 fois x 12 mois	22 000	22 000	22 000	22 000	0	88 000

		Rencontrer les producteurs agricoles sur le terrain						
		Location véhicules: 200 \$us x 11 véhicules x 5 jrs x 2 fois	26 000	26 000	26 000	26 000	0	104 000
		Achat carburant : 1,01 \$us x 500 km x 11 provinces	22 220	22 220	22 220	22 220	0	88 880
		Frais de mission: 60 x 4 pers x 5 jrs x 11 provinces x 2 fois	26 400	26 400	26 400	26 400	0	105 600
		Prendre en charge les producteurs rencontrés						
		5 \$us x 75 pers x 5 jrs x 11 régions x 2 fois	41 250	41 250	41 250	41 250	0	165 000
	Total 4.1.2		137870	137870	137870	137870	0	551480
4.1.3. Promouvoir la recherche sur les alternatives aux pesticides POPs								
		Réaliser des émissions radios et télé sur la vulgarisation des bio pesticides						
		Coût du spot TV : 2000 \$us						
		Diffusion en 5 langues (Français et 4 langues nationales en 2 fois en 12 mois:						
		2 000 \$us x 5 langues x 2 fois x 12 mois	0	240 000	0	0	0	240 000
		Rencontrer les producteurs agricoles sur le terrain						
		Location véhicules: 200 \$us x 15 véhicules x 10 jours x 2 fois	0	60 000	0	0	0	60 000
		Achat carburant : 1,01 \$us x 2000 km x 11 régions	0	22 240	0	0	0	22 240
		Frais de mission: 600 \$us x 6 personnes x 10 jrs x 11 x 2 fois	0	396 000	0	0	0	396 000

		Prendre en charge les producteurs rencontrés						
		5 \$us x 100 pers x 10 jrs x 11 régions x 2 fois	0	110 000	0	0	0	110 000
	Total 4.1.3		0	806 000	0	0	0	806 000
	4.1.4. Faire l'état des lieux de l'utilisation des bio pesticides et des autres produits de substitution aux pesticides POPs							
		Elaborer des TdR pour le recrutement d'un cabinet d'expertise (agronome, sociologue, environnementaliste, enquêteurs)						
		PM (Elaboration des TdR par la Coordination du Projet)						
		Payer les honoraires du consultant devant faire l'état des lieux						
		20 000 \$us	20 000	0	0	0	0	20 000
		Organiser un atelier de validation						
		20 000 \$us	20 000	0	0	0	0	20 000
	Total 4.1.4		40 000	0	0	0	0	40 000
Total 4.1			217870	943870	137 870	137 870	0	1299610
TOTAL 4			217870	943870	137 870	137 870	0	1299610

Objectif 5 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est opérationnel

Actions	Activités	Tâches	Budget par an					Total
			1	2	3	4	5	
5.1. Equipement des structures de contrôle et d’analyses								
	5.1.1. Ide Identifier les besoins des structures de contrôle et d'analyses							
		Recruter un consultant pour identifier les besoins des structures de contrôle et d’analyse						
		Honoraires consultant : 800 \$us x 10 jrs	8 000	0	0	0	0	8 000
	Total 5.1.1		8 000	0	0	0	0	8 000
	5.1.2. Equiper les structures de contrôle et d’analyses identifiées							
		Financer l’acquisition des réactifs et des produits chimiques pour l’analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets ;						
		100 000 \$us x 4 structures	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
		Financer l’acquisition des appareils d’identification, d’analyse et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets						
		150 000 \$us x 4 structures	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
	Total		1 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000

Actions	Activités	Tâches	Budget par an					Total
			1	2	3	4	5	
	5.1.2		000					
	5.1.3. Renforcer les capacités des laboratoires de l'INRB, INRA et OCC pour l'analyse des résidus et/ou pour la détermination de nouvelles méthodes et techniques de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets							
		Financer l'acquisition des appareils et des réactifs pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets ; 200 000 \$us x 3 laboratoires	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
	Total 5.1.3		600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
Total 5.1.			1608000	1600000	1600000	1600000	1600000	8008000
5.2. Capitalisation des informations sur les pesticides périmés, prohibés, les pesticides POP et leurs déchets								
	5.2.1. Renforcer les capacités de SENAFIC Chargé de Contrôle des Pesticides (CNCP) en vue d'assurer l'information							
		Former les membres de la CNCP notamment sur les substances 20 000 \$us	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
		Achat des EPI (gants, bottes, blouses, masques...)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
		Achat des équipements pour prélèvement et conservation des échantillons pour	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000

Actions	Activités	Tâches	Budget par an					Total
			1	2	3	4	5	
		<i>analyse de laboratoire</i>						
	Total 5.2.1		45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	225 000
	5.2.2. Renforcer le Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC)							
		<i>Former les membres du Réseau</i>						
		<i>Honoraires formateur : 200 \$us x 5 jrs</i>	<i>1 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1000</i>
		<i>Coût atelier de formation : 10 000 \$us</i>	<i>10 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10000</i>
		<i>Appui en équipements</i>						
		<i>20 PC x 1500 \$us</i>	<i>30 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>30000</i>
		<i>Connexion Internet à haut débit : 2000 \$us</i>	<i>2 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 000</i>
		<i>Mettre en place un centre de documentation 4000 \$us (forfait)</i>	<i>4 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 000</i>
	Total 5.2.2		47 000	0	0	0	0	47000
	5.2.3. Renforcer les capacités des Laboratoires de Institut National de Recherche Biomédicales (INRB) en vue d'assurer l'information du public sur l'intoxication aux substances chimiques.							
		<i>Appui forfaitaire : 20 000 \$us / an</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>14 000</i>	<i>94 000</i>
	Total 5.2.3		20 000	20 000	20 000	20 000	14 000	94 000

	5.2.4. Renforcer les capacités du Laboratoire National d'Analyses des Eaux (REGIDESO) en vue d'assurer l'information du public sur la pollution des eaux par les pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets						
	Appui financier (forfait) : 50.000 \$us	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
	Total 5.2.4	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
	5.2.5. Renforcer les capacités du INERA, SENAFIC et OCC en vue d'assurer l'information sur la pollution des sols par les pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets	²					
	Appui financier (forfait) : 60 000 \$us	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
	Total 5.2.5	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
Total 5.2		222000	175000	175000	175000	169000	916000
5.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux POP							
	5.3.1. Evaluer la pollution des sols par les pesticides pérимés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets						
	Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
	Forfait : 500 \$us x 5 jours	2 500	0	0	0	0	2 500
	Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 20.000 \$us x 5 jours	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
	Total	22500	20 000	20 000	20 000	20 000	102 500

	5.3.1							
	5.3.2. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets dans les ressources en eau							
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 500 \$us x 5 jours	2 500	0	0	0	0	2 500
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 20.000 \$us x 5 jours	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
	Total 5.3.2		22 500	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
	5.3.3. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets dans les produits de grande consommation (viande, lait, poisson, produits maraîchers, etc)							
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 500 \$us x 5 jours	2 500	0	0	0	0	2 500
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 20 000 \$us x 5 jours	100 000	0	0	0	0	100 000
	Total 5.3.3		102 500	0	0	0	0	102 500

	5.3.4. Dépister des traces de pesticides pérимés, prohibés et pesticides POPs dans le lait maternel						
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat					
		Forfait : 500 \$us x 5 jours	2 500	0	0	0	2 500
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 40.000 \$us x 5 jours	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
	Total 5.3.4		22 500	20 000	20 000	20 000	102 500
	5.3.5. Prendre en charge des personnes intoxiquées par les pesticides pérимés, prohibés, pesticides POPs						
		Forfait: 100 000 \$us	0	0	100 000	100 000	300 000
	Total 5.3.5		0	0	100 000	100 000	300 000
Total 5.3			170000	60000	160 000	160 000	710000
TOTAL 5			2000000	1835000	1935000	1929000	9634000

Objectif 6 : Mise en place d'un programme de réhabilitation des sites contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets préalablement identifiés.

Actions	Activités	Tâches	Budget par an					TOTAL
			1	2	3	4	5	
6.1. Poursuite de l'inventaire des sites contaminés								
	6.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs							
		Recruter un consultant						
		Honoraires: 1000 \$us x 21 jrs x 2 fois	42 000	42 000	42 000	0	0	126 000
		Frais de subsistance :300 \$ x x 21 jrs x 2 fois	12 600	12 600	12 600	0	0	37 800
		Billet d'avion aller retour : 2000 \$us	6 000	0	0	0	0	6 000
		Recruter 30 agents recenseurs						
		30 x 21 jrs x 45 personnes x 2 fois	56 700	56 700	56 700	0	0	170 100
		Former les agents recenseurs						
		Coût formateur: 200\$us x 10 jrs x 2 fois	4 000	4000	4000	0	0	1 600
		Documentation: 100 \$us x 45 personnes x 2 fois	90 000	90 000	90 000	0	0	2 700
		Perdiems : 20 \$us x 45 personnes x 2 fois	1800	1800	18 00	0	0	5 400
		Pause café: 10 \$us x 10 jrs x 55 personnes x 2 fois	11 000	11 000	11000	0	0	33 000
		Frais de secrétariat: 200 \$us x 2	400	400	400	0	0	1 200
		Dépouillement des résultats du recensement						
		50 \$us x 15 jrs x 2 personnes x 2 fois	3000	3000	3000	0	0	9 000
		Location des véhicules						
		Coût de location: 200 \$us x 15 véhicules x 21jrs x 2 fois	126000	126 000	126 000	0	0	378 000
		Acheter du carburant						

Actions	Activités	Tâches	Budget par an					TOTAL
			1	2	3	4	5	
		Coût: 1,01 x 2000 km x 2 fois x 15 véhicules	60 600	60 600	60 600	0	0	181 800
		Payer des frais de mission						
		200 \$us x 21 jrs x 15 personnes x 2 fois	126000	126000	126000	0	0	378 200
	Total 6.1.1		536600	536600	536600	0	0	1608300
Total 6.1			536600	536600	536600	0	0	1608300
	6.2. Hiérarchiser les sites majeurs contaminés							
		Activité à mener pendant l'inventaire des sites majeurs contaminés (Activité 2.1.1)						
	6.2.1. Sécuriser les sites majeurs contaminés							
		Construire un magasin approprié par site						
		4,000 \$us x 2 magasins x 11 provinces	88 000	88 000	88 000	88 000	88 000	440 000
		Construire un bac en béton armé par province						
		6,000 \$us x 11 provinces régions	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000	330 000
		Trois (3) enclos par provinces : 20 \$us x 300 m x 11 provinces x 3	198000	198 000	198 000	198 000	198 000	990 000
		Signer un contrat avec 1 Sté de gardiennage						
		200 \$us x 12 mois x 3 gardiens x 11 provinces régions	79 200	79 200	79 200	79 200	79 200	396 000
Total 6.2.1			431200	431200	431200	431200	431200	2156000

6.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués.								
		Honoraires: Consultant 600 \$us x 15 jrs	9 000	0	0	0	0	9 000
		Frais de subsistance :420 \$ x 15 jrs	6 300	0	0	0	0	6 300
		Billet d'avion aller/retour : 2 000 \$us	2 000					2 000
		Frais de mission : PM (Forfait)	12 600					12 600
		Validation du rapport de l'expert (prise en charge atelier de validation)						
		Coût de l'atelier de validation : 20,000 \$us	20 000			0	0	20 000
		Participation Honoraires (Forfait)	29 000	0	0	0	0	29 000
Total 6.2.2			69900	0	0	0	0	69900
6.2.3. Mettre en oeuvre les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués.								
		Décontaminer les sites majeurs pollués						
		Coût de la décontamination.						
		20,000 \$us x 2 sites x 11 Provinces	440000	440 000	440 000	0	0	1 320 000
Total 6.2.3			440000	440 000	440 000	0	0	1 320 000
Total 6.2			941100	871200	871200	431200	431200	3545900
TOTAL 6			1477700	1407800	1407800	431200	431200	5155700

Objectif 7 : La gestion et le suivi-évaluation des actions planifiées sont assurés

Actions	Activités	Taches	Budget par an					Total
			1	2	3	4	5	
7.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action								
	7.1.1. Élaborer les outils de suivi-évaluation							
		Recruter un consultant pour l'élaboration des outils de suivi-évaluation						
		Honoraires : 600 \$us x 21 jrs	12 600	0	0	0	0	12 600
		Valider le rapport par un Comité restreint						
		Perdiems comité : 50 \$us x 5 jrs x 20 personnes	5 000	0	0	0	0	5 000
	Total 7.1.1		17 600	0	0	0	0	17 600
	7.1.2. Identifier les acteurs de suivi-évaluation							
		Activité à réaliser par la Coordination						
		Forfait frais de fonctionnement Coordination: 2,000 \$us x 12	0	24 000	0	0	0	24 000
	Total 7.1.2		0	24 000	0	0	0	24 000

Actions	Activités	Taches	Budget par an					Total
			1	2	3	4	5	
	7.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action							
	Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation							
	Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation							
		Frais de mission:						
		60 \$us x 21 jrs x 6personnes	0	0	7 560	0	0	7560
		Location de véhicule						
		200 \$us x 21 jrs	0	0	4 200	0	0	4200
		Achat de carburant						
		1,01 x 2000 km	0	0	2020	0	0	2020
	Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation à mi-parcours							
		Coût atelier ; 20.000 \$us			20 000			20 000
	Total 7.1.3		0	0	33 780	0	0	33 780

	7.1.4. Evaluer à la fin du processus le plan d'action Pesticides						
	Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation						
		Frais de mission:					
		60 \$us x 21 jrs x 6 personnes					
		Location de véhicule					
		200 \$us x 21 jrs	0	0	0	0	4 200
		Achat de carburant					
		1,01 \$us x 2000 km	0	0	0	0	2 020
	Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination						
		Coût atelier ; 20.000 \$us	0	0	0	0	20 000
	Total 7.1.4		0	0	0	0	26 220
Total 7.1			17 600	24 000	33 780	0	26 220
TOTAL 7			17 600	24 000	33 780	0	26 220
TOTAL GENERAL			9 703 950	9 732 930	9 036 710	4 067 190	5 491 040

TOTAL pesticides: 40 591 450

5b. FICHE DE PROJET DE GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE « DDT »

Titre du projet : Gestion écologiquement rationnelle des stocks de DDT	Agence d'exécution du FEM : Etat Partie à la convention ; signature
Domaine du FEM : Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	
Pays bénéficiaire : La République Démocratique du Congo	Programme opérationnel/mesure à court terme : Ce projet entre dans le cadre du plan national de mise en oeuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.
Accord du Point Focal Opérationnel du FEM :	
Justification du projet : Pour parvenir à une élimination du DDT et à une gestion écologiquement rationnelle des stocks répertoriés, un plan d'action spécifique au DDR est indispensable.	
Résultats attendus : - Les textes légaux sont réadaptés et mieux suivis - Les alternatives plus sûres au DDT sont vulgarisées auprès des utilisateurs - Les utilisateurs potentiels du DDT sont connus et prennent conscience et abandonnent l'usage de DDT au profit d'autres alternatives plus sûres - Les alternatives plus sûres au DDT sont vulgarisées en hygiène publique	
Activités prévues : - Harmoniser le décret n°05/162 du 18 novembre 2005, portant réglementation phytosanitaire en RDC en y intégrant les exigences de la convention de Stockholm - Veiller rigoureusement à l'application des normes sur l'étiquetage et l'identification des produits dangereux - Promouvoir les pratiques culturales qui limitent l'utilisation des pesticides - Promouvoir l'agriculture biologique - Promouvoir des techniques traditionnelles améliorées de conservation post-récolte - Sensibiliser les agriculteurs notamment, les maraîchers et tous les producteurs de l'impact de l'utilisation de DDT et son interdiction en RDC - Encadrer les maraîchers	
Parties prenantes : Ministère de l'Environnement	
Coût du projet : Le budget de ce projet est estimé à : 21 996 024	
Structure/Organisme de Coordination : La Direction des Etablissements Humains et Protection de l'Environnement du Ministère de	

l'Environnement et Conservation de la Nature assure la Coordination du projet du fait qu'elle abrite le point focal de la convention de Stockholm sur les POP. Elle a aussi l'avantage d'abriter les points focaux des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Montréal.

Personnes à contacter

EMENE ELENGA Point Focal de la Convention de Stockholm et Directeur National du Projet « Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm »
Téléphone 00 243 99 81 21 166

Patrice TSHITALA : Coordonnateur National du Projet « Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm » Téléphone 00 243 99 999 14 79

Durée du projet : 5 ans

GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES STOCKS DE DDT

Objectif 1 : Le décret portant sur la réglementation phytosanitaire en RDC est actualisé et disponible

Actions	Activités	Budget en \$us par an					Total en \$us
		1	2	3	4	5	
1.1	<i>Harmoniser le décret n°05/162 du 18 novembre 2005, portant réglementation phytosanitaire en RDC en y intégrant les exigences de la convention de Stockholm</i>						
	1.1.1 <i>Atelier d'harmonisation des textes : Forfait</i>	10 000	0	0	0	0	10 000
	1.1.2 <i>Préparation des textes</i>	65 000	0	0	0	0	65 000
Total Action 1.1		75 000	0	0	0	0	75 000
1.2	<i>Mise En place d'un mécanisme de contrôle rigoureux pour une application des normes sur l'étiquetage et identification des produits dangereux</i>						
	1.2.1 <i>Organisation des ateliers pour fixer les normes</i>	65 000	0	0	0	0	65 000
	1.2.2 <i>Organisation des ateliers de formation pour les agents des douanes (OFIDA) et de l'Office congolais de contrôle (OCC) Forfait</i>	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
Total Action 1.2		265 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 065 000
TOTAL OBJECTIF 1		340 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 140 000

Objectif 2 : Les alternatives appropriées pour combattre les utilisations agricoles potentielles du DDT, notamment les techniques de production et de conservation à faible taux d'utilisation des pesticides sont vulgarisées.

Actions	Activités	Budget en \$us par an					Total
2.1 Promotion des pratiques limitant l'utilisation des pesticides		1	2	3	4	5	en \$us
	2.1.1 Former et sensibiliser les cultivateurs sur les bonnes pratiques limitant l'utilisation des pesticides : Forfait	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
	Total activité 2.1.1	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
Total Action 2.1		70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
2.2 Promotion de l'agriculture biologique							
	2.2.1 Organiser des campagnes de sensibilisation et formation sur l'agriculture biologique en milieu péri urbains : Forfait	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
	Total activité 2.2.1	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
Total Action 2.2		70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
2.3 Promotion des techniques traditionnelles améliorées de conservation post récolte							
	2.3.1 Former et sensibiliser les agriculteurs sur les techniques traditionnelles améliorées de conservation post récolte	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
	Total Activité 2.3.1	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
Total Action 2.3		70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
	TOTAL OBJECTIF 2	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	1 050 000

Objectif 3 : Sensibiliser et assurer un suivi - encadrement des utilisateurs potentiels de DDT

Action s	Activités	Tâches	Budget par an					Total
3.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes sur l'impact environnemental du DDT			1	2	3	4	5	
	3.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs	Associer un expert consultant pouvant permettre la conception des thèmes convenables pour la sensibilisation et aussi concevoir les outils y afférents	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
		Mener des campagnes de sensibilisation par la presse audio-visuelle, dans la presse écrite, par des films, des troupes théâtrales	100 000	100 000	100 000	1 00 000	100 000	500 000
	Total Activité 3.1.1		200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
Total Action 3.1			200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
3.2 Encadrement des maraîchers dans les zones péri – urbaines								
	3.2.1 Organiser des campagnes de formation et de sensibilisation de tous les maraîchers oeuvrant dans les zones péri urbaines sur l'interdiction d'utiliser le DDT		70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
	Total Activité 3.2.1		70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
Total Action 3.2			70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000

TOTAL OBJECTIF 3	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	1 350 000
-------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	------------------

Objectif 4 : La promotion des alternatives appropriées est assurée pour empêcher l'utilisation potentielle du DDT en hygiène publique, notamment les actions de prévention et de lutte contre le paludisme.

Actions	Activités	Budget en \$us par an					Total
4.1 Mise en œuvre du programme de lutte contre le paludisme		1	2	3	4	5	en \$us
	4.1.1 Mettre en œuvre le programme national de lutte contre le paludisme	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
	4.1.2 Organiser des campagnes de sensibilisation des populations sur l'utilisation des moustiquaires imprégnés afin d'éviter l'utilisation des pesticides	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
Total Action 4.1		140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	700 000
TOTAL OBJECTIF 4		140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	700 000
TOTAL PROJET		960 000	820 000	820 000	820 000	820 000	4 240 000

TOTAL pesticides sans DDT : 40 591 450 \$ US

TOTAL DDT : 4 240 000 \$us

Total général pesticides et DDT : 44831450 \$US

ANNEXE 6

FICHE DE PROJET DIOXINES ET FURANNES

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)

Titre du projet : Gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux et biomédicaux.	Agence d'exécution du FEM
Pays Partie bénéficiaire : République Démocratique du Congo	Statut du pays :adhésion à la Convention le 25 mars 2005
Domaine du FEM : Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	
Il ressort que le brûlage des déchets (domestiques et biomédicaux), les feux de brousse ainsi que la combustion de la biomasse pour le chauffage domestique auquel s'ajoute les secteurs de transport et de production de métaux constituent les principales sources d'émission des dioxines et furannes en RDC . Des points chauds ont été retenus ; il s'agit des villes de Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Goma, Bukavu, Lukala, Kwilu Ngongo. A ce titre la mise en place des infrastructures appropriées d'élimination des déchets municipaux et le renforcement des compétences des parties prenantes dans la gestion des déchets municipaux s'avèrent indispensable.	
Résultats attendus : Les résultats attendus sont : - Une meilleure technique de gestion des déchets municipaux et biomédicaux et mise en place et est Fonctionnelle. -Un cadre juridique assurant les meilleures pratiques environnementales dans les secteurs d'activité qui occasionnent de fortes émissions de dioxines et furannes -Les populations changent de comportement en adoptant les bonnes pratiques environnementales	

Activités prévues : - Organiser des collectes sélectives des déchets municipaux et biomédicaux ; - Opérationnaliser les schémas directeurs de gestion des déchets ; - Elaborer et mettre en oeuvre les schémas directeurs de gestion es déchets soles municipaux dans les viles secondaires ; - Inciter à l'utilisation des énergies de substitution au bois de chauffe ; - Former les agents communaux et les techniciens des centres sanitaires respectivement sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux et biomédicaux ; - Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs.
Parties prenantes : Ministère de l'Environnement – Ministère de la santé- Ministère de l'administration Territoriale, Ministère de l'agriculture, et autres
Coût du projet : Le budget de ce projet est estimé à : 21 992 024 \$ US
Structure/Organisme de Coordination : La Direction des Etablissements Humains et Protection de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et Conservation de la Nature assure la supervision projet du fait qu'elle abrite le point focal de la convention de Stockholm sur les POP. Elle a aussi l'avantage d'abriter les points focaux des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Montréal.
Personnes à contacter EMENE ELENGA Point Focal de la Convention de Stockholm et Directeur National du Projet « Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm » Téléphone 00 243 99 81 21 166 Email : jcemene@yahoo.fr Patrice TSHITALA : Coordonnateur National du Projet « Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm » Téléphone 00 243 99 999 14 79 Email : tkas2002@yahoo.fr
Durée du projet : 2 ans

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1 Dollars US	Coût an 2 Dollars US	Coût total Dollars US
1.1. Gestion écologiquement rationnelle des déchets biomédicaux					
1.1.1. Organiser des collectes sélectives des déchets biomédicaux					
		Former les agents de santé pour la pré collecte des déchets biomédicaux (se baser sur les CMA)			

Programme opérationnel/mesure à court terme :

Ce projet entre dans le cadre du plan national de mise en oeuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Lien entre le projet et les priorités, plans d'actions et programmes nationaux : Les différents plans nationaux notamment le Plan national pour l'environnement (PANE), le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et les différentes conventions sur les substances chimiques disposent que des précautions soient prises pour que les effets néfastes des polluants ne dégradent pas l'environnement et la santé publique.

Un premier inventaire a été réalisé en 2008 sur les émissions des dioxines et furannes. Suite à ce travail d'investigation, il est apparu que l'incinération des déchets biomédicaux et le brûlage à ciel ouvert des déchets municipaux, le chauffage domestique à l'aide vde charbon des bois et des bois, le secteur de transport, la production d'électricité, les industries de métaux ferreux et non ferreux constituent les principales sources d'émissions de ces substances en République Démocratique du Congo.

Cette situation est due à l'absence de bonnes pratiques environnementales au sein des populations et au manque des meilleures techniques disponibles dans le pays.

Accord du Point Focal Opérationnel du FEM :**Justification du projet :**

Pour avoir signé la Convention sur les POP, la RDC se doit de disposer de toutes les informations sur les dioxines et furannes, de mettre en place des infrastructures de gestion écologiquement rationnelle de ces POP. Ainsi l'inventaire national qui a concerné entre autre, les domaines de l'énergie, les déchets, le transport, l'industrie totalise pour l'année 2008 pris comme année de référence, une quantité équivalente à **16 561,796 g TEQ** dont **7 286,057 g TEQ dans l'air ; 204,305g TEQ dans le sol ; 9 068,50 g TEQ dans les résidus ; 2, 934 g TEQ dans l'eau et 0, 316 g TEQ dans les produits.**

		Honoraires formateur 600 x 5jrs x 4 séances x 11 provinces	132000	132 000	264 000
		Pause café 15 x 5 jrs x 150 personnes x 4 séances	45 000	45 000	90 000
		<i>Per diem des agents de santé : 10 x 5 jrs x 150 pers.x4 séances</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>	<i>600 000</i>
		Former les structures de collecte (identifier le nombre de Sites à prendre en compte)			
		Honoraires formateur: 600 x 5 jrs x 11 provinces	33 000	33 000	66 000
		Prise en charge séminaire de formation			
		Pause café : 15 x 5 jrs x 150 personnes	11 250	11 250	22 500
		Recruter un consultant pour élaborer un cahier de charge dans le cadre de la collecte des déchets biomédicaux			
		Honoraires consultant 600 x 30jrs	18 000	18 000	36 000
		Suivre et contrôler les activités de gestion des déchets biomédicaux			
		Frais de mission 60 x 21 jrs x 11pers. x 2 fois par an	27 720	27 720	55 440
		Location de véhicule: 200 x 21 jrs x 2 fois par an	8 400	8 400	16 800
		Carburant : 5 x 5000 km x 25% x 2 fois	12 500	12 500	25 000
		Appui-conseil aux acteurs de collecte (choix des équipements etc.)			
		Forfait frais de fonctionnement Coordination	3 500	3 500	7 000
		Total Activité 1.1.1	591 370	591 370	1 182 740

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1 Dollars US	Coût an 2 Dollars US	Coût total Dollars US
1.1.2 Construire et/ou installer des fours appropriés dans les établissements sanitaires.					
Il faut pour cela prévoir :					
		Recruter un consultant pour faire l'inventaire de l'existant en vue de proposer l'amélioration de leur performance			
		Honoraires consultant 600 x 90 jrs	54 000	54 000	108 000
		Frais de mission : 60 x 90 jrs	5 400	5400	10 800
		Location de véhicule: 200 x 90 jrs	18 000	18 000	36 000
		Carburant : 5 x 10000 km x 25%	12 500	12 500	25 000
		Incinérer les stupéfiants et les médicaments prohibés dans les fours performants			
		Forfait incinération : 3500 x 2 fois par an	7 000	7 000	14 000
	Total Activité 1.1.2		96 900	96 900	193 800
Total Action 1.1			688 270	688 270	1 376 540
1.2. Gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux					
	1.2.1. Sensibiliser le public				
		Assurer la sensibilisation des acteurs (municipalité, ménages), des décideurs, des hommes de médias. Les activités de sensibilisation comprendront : Emissions et spots radios et télé, Théâtres forum, Débats, conférences dans au moins cinq communes.			

		<i>Mener des campagnes de sensibilisation :</i>			
		<i>- émissions à la télé et dans les radios</i>			
		<i>Enregistrement émissions radio : 980 x 5 langues</i>	<i>4 900</i>	<i>4 900</i>	
		<i>Diffusions émissions radio: 200 x 6 émissions x 12 mois x 11 provinces</i>	<i>158 400</i>	<i>158 400</i>	
		<i>Enregistrement émissions télé 2000 x 5 émissions</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	
		<i>Diffusions émissions télé : 400 x 6 émissions x 12 mois x 11 provinces</i>	<i>316 800</i>	<i>316 800</i>	
		<i>- réaliser des spots publicitaires (radio & télé)</i>			
		<i>Spots radio : 980 x 5 langues</i>	<i>4 900</i>	<i>4 900</i>	
		<i>Diffusion spot radio : 200 x 6 émissions x 12 mois</i>	<i>158 400</i>	<i>158 400</i>	
		<i>Spots télé 2000 x 5 langues</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>20 000</i>
		<i>Diffusion spot télé 400 x 6 émissions x 12 mois x 11 provinces</i>	<i>316 800</i>	<i>316 800</i>	<i>633 600</i>
		<i>organiser des journées nationales de sensibilisation</i>			
		<i>Forfait : 160 000 x 2 fois</i>	<i>320 000</i>	<i>320 000</i>	<i>640 000</i>
		<i>- réaliser un film de sensibilisation</i>			
		<i>Forfait : 10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>20 000</i>
		<i>Diffusion film: 1250 x 4 trimestres</i>	<i>5 000</i>	<i>5 000</i>	<i>10 000</i>
		<i>- réaliser des sketches</i>			
		<i>Forfait honoraires troupes de théâtres : 8 500</i>	<i>8 500</i>	<i>8 500</i>	<i>17 000</i>
		<i>Total Activité 1.2.1</i>	<i>1 323 700</i>	<i>1 323 700</i>	<i>2 647 400</i>

	1.2.2	Opérationnaliser les Schémas Directeurs de Gestion des déchets solides municipaux existants			
		Appuyer les Municipalité de Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Bukavu, Kisangani, Matadi, Mbuji Mayi, Kananga, Bandundu, Mbandaka et Kindu dans :			
		- l'aménagement d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) ;			
		- découpage des villes en zone de collecte et de transport			
		aménagement des centres de collecte			
		Elaboration d'un cahier de charges			
		Forfait appui: 180 000 x11 municipalités	1 980 000	1 980 000	3 960 000
	Total Activité 1.2.2		1 980 000	1 980 000	3 960 000
	1.2.3	Elaborer et mettre en oeuvre les schémas directeurs de gestion des déchets solides municipaux dans d'autres villes			
		Recruter un consultant			
		Honoraires consultant : 600 x 90 jrs	54 000	54 000	108 000
		Frais de mission : 60 x 90 jrs	5 400	5 400	10 800
		Location de véhicule: 200x 90	18 000	18 000	36 000
		Carburant : 10 x 5.000 km x 25%	12 500	12 500	25 000
		Organiser onze ateliers pour valider les SDGD			
		Coût ateliers : 20 000 x 11	220 000	220 000	440 000

Total Activité 1.2.3			309 900	309 900	619 800
Total Action 1.2			3 613 600	3 613 600	7 227 200
Actions	Activités	Tâches	Coût an 1 Dollars US	Coût an 2 Dollars US	Coût total Dollars US
1.3. Promotion de l'utilisation des combustibles de substitution et de la lutte contre les feux de brousse					
1.3.1. Inciter à l'utilisation des énergies de substitution au bois de feu et des technologies d'économie d'énergie domestique adaptées					
		Sensibiliser les populations pour l'utilisation des foyers améliorés et le gaz			
		Recruter un consultant pour élaborer un plan d'actions de sensibilisation			
		Honoraires 1000 x 30jrs	30 000	30 000	60 000
		Emissions radios publique et privées: forfait	60 000	60 000	120 000
		Emissions télé publiques et privées : forfait	97 000	97 000	194 000
		Sensibiliser les acteurs de la filière gaz pour l'amélioration de l'accessibilité			
		Appuyer les acteurs de la filière gaz dans l'organisation de campagnes promotionnelles sur l'ensemble du territoire			
		Forfait 75 000 par an	75 000	75 000	150 000
		Poursuivre la vulgarisation des foyers améliorés plus adaptés			
		Appuyer les structures de vulgarisation des foyers améliorés dans la conception de nouveaux foyers plus adaptés			
		Forfait : 75 000 par an	75 000	75 000	150 000

	Total Activité 1.3.1		337 000	337 000	674 000
1.3.2	Appuyer les actions de lutte contre les feux de brousse				
	<i>Organiser et former les acteurs pour lutter contre les feux de brousse</i>				
	<i>Dynamiser et/ou mettre en place 450 structures territoriales de lutte contre les feux de brousse 500 x 450</i>		225 000	225 000	450 000
	<i>Former les structures territoriales de lutte 10 000 x 450</i>		450 000	450 000	900 000
	<i>Sensibiliser le public sur la gestion des feux de brousse</i>				
	<i>Forfait pour émissions radios et télé</i>		45 000	45 000	90 000
	Total Activité 1.3.2		720 000	720 000	1 440 000
Total Action 1.3			1 057 000	1 057 000	2 114 000
TOTAL OBJECTIF 1			5 358 870	5 358 870	10 717 740

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1 Dollars US	Coût an 2 Dollars US	Coût total Dollars US
2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes					
	2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs				
		Recruter	27 000	27 000	54 000
		Organiser un atelier par province hautement touchées regroupant tous différents acteurs Coût atelier : 20.000 x 5	100 000	100 000	200 000
		Organiser deux ateliers à Kinshasa et Lubumbashi regroupant tous différents acteurs Coût atelier : 20.000 x 2 x 2	80 000	80 000	160 000
		Mener des campagnes de sensibilisation :			
		Emissions radios publique et privées: forfait :	20 000	20 000	40 000
		Emissions télé publique et privées : forfait	40 000	40 000	80 000
		Théâtres forum : forfait: 10 000 x 2	10 000	10 000	20 000
	Total Activité 2.1		277 000	277 000	554 000
Total Action 2.1			277 000	277 000	554 000

2.2. Développement des compétences nationales sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes					
	2.2.1. Former des agents municipaux sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux				
		<i>Recruter des formateurs :</i>			
		<i>Honoraires formateurs 200 x 3 jrs x 2 formateurs x 11 grandes villes</i>	<i>13 200</i>	<i>13 200</i>	<i>26 400</i>
		<i>Honoraires formateurs 20 villes moyennes 200 x 3 jrs x 20 formateurs (1 formateur par ville)</i>	<i>12 000</i>	<i>12 000</i>	<i>24 000</i>
		<i>Coût ateliers de formation 19 500 x 1 atelier x 31 villes</i>	<i>604 500</i>	<i>604 500</i>	<i>1 209 000</i>
	Total Activité 2.2.1		629 700	629 700	1 259 400
	2.2.2. Former des techniciens des centres sanitaires sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets biomédicaux				
		<i>Recruter un formateur pour chaque province</i>			
		<i>Honoraires formateurs 600 x 3jrs x 11</i>	<i>19 800</i>	<i>19 800</i>	<i>39 600</i>
		<i>Coût ateliers de formation dans chaque province 10000 x 11</i>	<i>110 000</i>	<i>110 000</i>	<i>220 000</i>
	Total Activité 2.2.2		129 800	129 800	259 600

Acti ons	Activités	Tâches	Coût an 1 Dollars US	Coût an 2 Dollars US	Coût total Dollars US
		2.2.3 Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du Projet			
		<i>Assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure de gestion du Projet</i>			
		<i>Identifier les besoins humains, matériels et financiers</i>			
		<i>Rechercher les moyens</i>			
		Personnel			
		<i>Coordonnateur: 2000 x 12</i>	24 000	24 000	48 000
		<i>Mois Gestionnaire: 1000 x 12 mois</i>	12 000	12 000	24 000
		<i>Expert en Dioxines et Furannes : 1000 x 12 mois</i>	12 000	12 000	24 000
		<i>Secrétaire administratif : 585 x 12 mois</i>	7 020	7020	14 040
		<i>Chauffeur/agent de liaison : 250 x 12 mois</i>	3 000	3 000	6 000
		<i>Gardien : 125 x 12 mois</i>	1 500	1 500	3 000
		Equipements			
		<i>Véhicule 4 X 4</i>	50 000		50 000
		<i>Bureaux : 350 x 11 bureaux</i>	3 850		3 850
		Matériel informatique :			
		<i>Postes de travail : 3500 x 11 postes</i>	38 500		38 500

		<i>Micro-ordinateurs : 1500 x 6 portables</i>	<i>9 000</i>		<i>9 000</i>
		<i>Téléphone/fax : Abonnement Internet :</i>	<i>4 000</i>	<i>4 000</i>	<i>8 000</i>
		<i>Fournitures de bureau Forfait : 4000 x 12 mois</i>	<i>96 000</i>	<i>96 000</i>	<i>192 000</i>
		<i>Consommables informatiques 4000 x 12 mois</i>	<i>96 000</i>	<i>96 000</i>	<i>192 000</i>
		<i>Carburant et lubrifiant 2000 x 12 mois</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>48 000</i>
		<i>Entretiens et réparations (véhicule, micro-ordinateur, mobiliers,...) Forfait : 6000 x 12 mois</i>	<i>72 000</i>	<i>72 000</i>	<i>144 000</i>
		<i>Autres frais de fonctionnement Forfait : 6000 x 12 mois</i>	<i>72 000</i>	<i>72 000</i>	<i>144 000</i>
	Total Activité 2.2.3		524 870	423 520	948 390
TOTAL ACTION 2.2			1 561 370	1 460 020	2 467 4448

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1 Dollars US	Coût an 2 Dollars US	Coût total Dollars US
2.3. Renforcement des compétences des hommes de média pour l’information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d’émissions des dioxines et furannes.					
	2.3.1. Organiser des ateliers de formation à l’endroit des hommes de média.				
		Recruter un formateur			
		Honoraires : 600 x 3 jrs x 6 ateliers	10 800	10 800	21 600
		Frais d'organisation des ateliers : 20 000 x 6	120 000	120 000	240 000
	Total activité 2.3.1		130 800	130 800	261 600
	2.3.2. Organiser des ateliers de formation à l’endroit de la société civile et des collectivités territoriales.				
		Ateliers de formation à l'endroit de la Société Civile:			
		Recruter un formateur			
		Honoraires : 600 x 3 jrs x 6 atelier/an	10 800	10 800	21 600
		Frais d'organisation des ateliers : 19 400 x 6 atelier/an	116 400	116 400	232 800
		Ateliers de formation à l'endroit des Collectivités Territoriales:			
		Recruter un formateur			
		Honoraires : 600 x 3 jrs x 2 ateliers	10 800	10 800	21 600
		Frais d'organisation des ateliers : 19 400 x 6 ateliers/an	116 400	116 400	232 800
	Total activité 2.3.2		254 400	254 400	508 800

TOTAL ACTION 2.3		385 200	385 200	770 400
2.4. Formation de spécialistes et organisation des formations continues.				
	2.4.1. Assurer la formation continue de 150 personnes sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales			
	Coût des ateliers de formation :	116 400	116 400	232 800
	Le coût des ateliers comprend: honoraires du formateur, per diem des agents, pauses café, coût du matériel didactique, frais divers			
	TOTAL ACTIVITE 2.4.1	116 400	116 400	232 800
TOTAL ACTION 2.4		116 400	116 400	232 800
2.5. Diffuser les directives BAT/BEP de la Convention de Stockholm				
2.5.1. Diffuser et rendre accessibles les directives BAT/BEP auprès de toutes les parties prenantes				
	Recruter un consultant pour la collecte des directives			
	Honoraires : 600 x 30 jrs	18 000		18 000
	Reproduire les directives BAT/BEP de la Convention de Stockholm			
	Confection de supports papier: 2x200.000 exemplaires	400 000	400 000	800 000
	Confection de supports multi média: 2x200.000 exemplaires	400 000	400 000	800 000
	Diffuser les directives BAT/BEP			
	Forfait : 4000	4 000	4 000	8 000
	Diffuser les directives BAT/BEP sur le site WEB du Projet POP			
	Honoraires consultant : 400	400	400	800
	TOTAL ACTIVITE 2.5.1	822 400	822 400	1 644 800
TOTAL ACTION 2.5		822 400	822 400	1 644 800
TOTAL OBJECTIF 2		2 858 370	2 757 020	5 669 484

Objectif 3 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets de dioxines et furannes est opérationnel

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1 Dollars US	Coût an 2 Dollars US	Coût total Dollars US
3.1. Equipement des structures de contrôle et d’analyse des rejets de dioxines et furannes.					
	3.1.1. Acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l’analyse				
		Appui forfaitaire : 40 000 x 4 structures de contrôle et par an	160 000	160 000	320 000
	TOTAL ACTIVITE 3.1.1		160 000	160 000	320 000
	3.1.2. Acquérir des appareils d’identification et de contrôle				
		Appui forfaitaire : 200 000 x 4 structures de contrôle et par an	800 000	800 000	1 600 000
	TOTAL ACTIVITE 3.1.2		800 000	800 000	1 600 000
TOTAL ACTION 3.1			960 000	960 000	1 920 000

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1 Dollars US	Coût an 2 Dollars US	Coût total Dollars US
3.2. Capitalisation des informations sur les dioxines et furannes.					
3.2.1. Renforcer le Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC)					
		Former les membres du Réseau			
		Forfait atelier de formation : 20 000x 3 ateliers	60 000	60 000	120 000
		Appui en équipements (masques, gants, bottes, ...)			
		Coût équipements	20 000	20 000	40 000
		Mettre en place un centre de documentation Forfait ;	15 000	15 000	30 000
	TOTAL ACTIVITE 3.2.1		95 000	95 000	190 000
	3.2.2. Renforcer les capacités d'un Laboratoire National en vue d'assurer l'information sur l'intoxication aux PCDD/PCDF				
		Appui forfaitaire : 140 000 / an	140 000	140 000	280 000
	TOTAL ACTIVITE 3.2.2		140 000	140 000	280 000
TOTAL ACTION 3.2			235 000	235 000	470 000
3.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux émissions de dioxines et furannes.					
3.3.1. Evaluer la concentration des dioxines et furannes dans les produits de grande consommation (eau, viande, lait, poisson, produits maraîchers...) dans le lait maternel et dans le sang humain.					
		Recrutement d'un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat Forfait :	1 350	1 350	2 700
		Contrat avec un laboratoire d'analyse :	450 000	450 000	900 000
	TOTAL ACTIVITE 3.3.1		451 350	451 350	902 700

3.3.2. Evaluer la concentration des dioxines et des furannes dans l'air.					
		Recrutement d'un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat : Forfait	1 350	1 350	2 700
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait	250 000	250 000	500 000
	TOTAL ACTIVITE 3.3.2		251 350	251 350	502 700
3.3.3. Prendre en charge les personnes intoxiquées par les dioxines et Furannes.					
		Forfait:	600 000	600 000	1 200 000
	TOTAL ACTIVITE 3.3.3		600 000	600 000	1 200 000
Total Action 3.3			1 302 700	1 302 700	2 605 400
TOTAL OBJECTIF 3			2 497 700	2 497 700	4 995 400

Objectif 4 : Le cadre juridique sur les sources d'émissions de dioxines et furannes est renforcé et appliqué

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1 Dollars US	Coût an 2 Dollars US	Coût total Dollars US
4.1. Elaboration d'un cadre juridique adapté à la gestion des déchets biomédicaux					
	4.1.1. Elaborer et adopter un texte sur la gestion des déchets biomédicaux				
		Recruter un consultant			
		Honoraires : 600 x 30jrs	18 000		18 000
		Frais de subsistance : 300 \$ x 30 jrs	9 000		9 000
		Billet d'avion:	2 000		2 000
		Organiser un atelier pour Valider le texte			
		Forfait : 20 000	20 000		20 000
		Reproduire les textes 200.000 exemplaires	200 000	100 000	300 000
		Diffuser les textes Forfait : 50 000	50 000	50 000	100 000
	TOTAL ACTIVITE 4.1.1		299 000	150 000	499 000
TOTAL ACTION 4.1			299 000	150 000	449 000
TOTAL OBJECTIF 4			299 000	150 000	449 000

Objectif 5 : La gestion et le suivi - évaluation des actions du plan sont assurés

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1 Dollars US	Coût an 2 Dollars US	Coût total Dollars US
5.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi - évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action					
	5.1.1. Élaborer les outils de suivi – évaluation				
		Recruter un consultant pour l'élaboration			
		Honoraires : 980 x 30 jrs	29 400		29 400
		Frais de subsistance : 300 \$ x 30 jrs	9 000		9 000
		Valider le rapport par un Comité restreint			
		Per diem comité : 200 x 5 jrs x 15 personnes	15 000		15 000
	TOTAL ACTIVITE 5.1.1		53 400		53 400
	5.1.2. Identifier les acteurs de suivi – évaluation				
		Activité à réaliser par la Coordination			
		Forfait frais de fonctionnement Coordination : 2 500	2 500		2 500
	TOTAL ACTIVITE 5.1.2		2 500		2 500
	5.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action				
Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation					
		Frais de mission: 60 x 30 jrs x 15 personnes	27 000		27 000
		Location de véhicule 200 x 30jrs	6 000		6 000
		Achat de carburant 2 x 2500 km x 25%	1250		1 250
		Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination Coût atelier : 20 000	20 000		20 000
	TOTAL ACTIVITE 5.1.3		54 250		54 250

	5.1.4. Évaluer à la fin du processus le plan d'action Dioxines et Furannes			
	Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation			
	Frais de mission: 60 x 30 jrs x 15 personnes		27 000	27 000
	Location de véhicule 200 x 30 jrs		6 000	6 000
	Achat de carburant 2 x 2500km x 25%		1250	1250
	Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination ; Coût atelier ; 20 000		20 000	20 000
	TOTAL ACTIVITE 5.1.4		54 250	54 250
TOTAL ACTION 5.1		110 150	54 250	164 400
TOTAL OBJECTIF 5		110 150	54 250	164 400
TOTAL PROJET		11 724 090	11 517 840	21 996 024

ANNEXE 7.

FICHE DE PROJET DE GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PCB ET DES DECHETS DE PCB

Objectifs

Au vue de la problématique et à travers le but du plan d'action les six (6) objectifs
Suivants se dégagent :

Objectif 1 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure.

Objectif 3 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets

Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel

Objectif 5 : Le cadre juridique et institutionnel des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué.

Objectif 6 : La gestion et le suivi - évaluation des actions du plan sont assurés

Calendrier de mise en oeuvre, indicateurs de performance et coûts du plan d'action.

Les actions et les activités sont définies par objectif et planifiées sur une durée de cinq (5) ans, tout en dégagant les moyens nécessaires et les structures impliquées dans la mise en oeuvre. Quant aux indicateurs de performance, ils sont présentés en annexe 4 dans le cadre logique du plan d'action. La ventilation des coûts par activité, par action et par objectif indiquée selon les sources de financement en annexe 7, a permis d'évaluer le montant total du plan à la somme de **Dix neuf millions deux cents nonante cinq six cent trente (19 295 630) \$ US.**

Justification du projet : Pour avoir signé la convention sur les POP, La RDC devra disposer de toutes les informations sur les PCB, mettre en place un cadre juridique et un mécanisme de contrôle de même que les infrastructures nécessaires à la gestion des PCB et des déchets contaminés.

L'inventaire des PCB avait donné les résultats suivants 2034 transformateurs et condensateurs suspectés contenir des PCB avec un poids de 8.054.506 Kg d'équipements supposés contaminés par les PCB et une quantité de 3.881.548Kg de PCB.

Le nombre de disjoncteurs inventoriés contenant et/ou contaminés par les PCB est de 989 soit 984630 Kg de poids pour les équipements et 725075 Kg d'huile diélectrique.

Les structures principalement détentrices des PCB sont notamment la SNEL, GCM SNCC

- ☐ La mise à jour des inventaires des PCB,
- ☐ la mise en place des infrastructures appropriées de stockage et/ou d'élimination des PCB,
- ☐ le renforcement des compétences des parties prenantes dans la gestion des PCB,
- ☐ la mise en oeuvre d'un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB,
- ☐ la mise en oeuvre d'un système de suivi et d'évaluation du Plan d'action PCB.

Résultats attendus : Les résultats attendus sont :

- Actualisation régulière des informations sur les POP par la création d'une base de données;
- Aménagement d'un site de stockage des PCB et de leurs déchets ;
- Stockage et élimination des PCB et des déchets dans le site aménagé
- Identification et catégorisation des sites contaminés
- Adoption de méthodes et de techniques de décontamination
- Sensibilisation et conscientisation des parties prenantes sur les risques et dangers des PCB
- Adoption, diffusion et application des textes juridiques sur les PCB

Activités prévues :

- Inventorier les PCB dans les systèmes semi fermés et ouverts
- Dépister les équipements supposés contenir des PCB
- Collecter des PCB et des équipements électriques à PCB
- Identifier et aménager un site pour le stockage des déchets contenant des PCB

- Gérer le local et les fûts de récupération des PCB de la SNEL, GCM et SNCC selon les normes internationales en vigueur
- Procéder à l'élimination des équipements contenant des PCB
- Identifier, évaluer et sécuriser les sites majeurs contaminés au PCB
- Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle
- Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs
- Organiser des voyages d'échanges d'expériences
- Outiller et assurer le fonctionnement du point focal de la convention de Stockholm dans le cadre de ses activités
- Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média
- Assurer des formations continues et de spécialisations
- Constituer une banque de données et diffuser les informations sur les PCB
- Mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi des importations des PCB
- Renforcer le Réseau d'Échange d'Informations Chimiques (REIC)
- Acquérir des appareils d'identification et d'analyse des réactifs et des produits chimiques
- Acquérir des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle
- Évaluer la présence des PCB dans le sol, l'eau, l'air, les aliments,
- Évaluer la concentration des PCB dans les ressources en eau
- Élaborer, adopter et diffuser une loi et ses textes d'application sur les PCB
- Organiser des ateliers de vulgarisation des textes sur les PCB
- Élaborer les outils et le mécanisme de suivi/évaluation et identifier les acteurs concernés

Parties prenantes : Ministère de l'Environnement, ministère de l'agriculture, Ministère de la santé, Ministère de l'administration Territoriale, ministère de la Coopération Internationale

Structure/Organisme de Coordination :

La Direction des Etablissements Humains et Protection de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et Conservation de la Nature assure la supervision projet du fait qu'elle abrite le point focal de la convention de Stockholm sur les POP. Elle a aussi l'avantage d'abriter les points focaux des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Montréal.

Personnes à contacter

EMENE ELENGA Point Focal de la Convention de Stockholm et Directeur National du Projet « Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm »
Téléphone 00 243 99 81 21 166 Email : jcemene@yahoo.fr

Patrice TSHITALA : Coordonnateur National du Projet « Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm » Téléphone 00 243 99 999 14 79 Email : tkas2002@yahoo.fr

Coût du projet :

Le budget de ce projet est estimé à :

Durée du projet : 5 ans

Action	Activité	Tâche	Coût an 1 en \$	Coût an 2 en \$	Coût an 3 en \$
1.1 Poursuite des inventaires des PCB					
1.1.1 Inventaires des PCB dans les systèmes semi fermés					
- Recruter un consultant pour actualiser les outils et méthodes d'analyse					
		Honoraires : 600 x 30 jours	18 000		
		Frais de subsistance : 300 x 30 jours	9 000		
		Billet d'avion aller et retour	2 400		
		- Recruter des agents enquêteurs : (110) soit 10/province			
		90\$ x 30jours x 110 enquêteurs x2 (deux fois)	594 000		
		- Former les enquêteurs			
		Formateurs : 200\$ x11 (provinces) x15jrs x2	66 000		
		Documentation 95\$ x 110 X 2	20 900		
		Perdiems : 25\$ x 110 personnes x2	5 500		
		Pause café 10\$ x 110 personnes x 30jrs x 2	66 000		
		Frais de secrétariat 1400\$ x 11 x 2	30 800		
		Dépouillement des résultats des inventaires			
		50\$ x 11 x 2personnes x2	2 200		
		- Louer des véhicules			
		Coût de location 50\$ x 11 x 30jrs x 2	33 000		
		- Acheter du carburant			
		Coût : 1\$ x 1700km x 25%litres x 2 x 11véhicules	9 350		
		- Payer frais de mission : 60\$ x 30jrs x 11 x 2	39 600		
	Total activité 1.1.1		896 750	0	0
1.1.2. Dépister les équipements supposés contenir des PCB					
		Prélever et analyser des échantillons			
		Contractualiser avec la SNEL , LA GCM et la SNFL			
		Contrat avec la SONABEL : 97 087 x 3	291 261	291 261	291 261
	Total activité 1.1.2		291 261	291 261	291 261
Total Action 1.1			1 188 011	291 261	291 261

Objectif 1 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Action	Activité	Tâche	Coût an 1 en \$	Coût an 2 en \$	Coût an 3 en \$
1.2. Identification et sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets					
	1.2.1 Incinérer puis procéder à la récupération d'énergie dans un four à ciment				
		Louer des véhicules appropriés pour le transport des équipements à PCB vers le lieu (province de la RDC ou le pays retenu comme site d'incinération			
		Coût de location: 40 000\$ x 2 fois par an	0	80 000	80 000
	Total Activité 1.2.1		0	80 000	80 000
	1.2.2. Participer au Projet PCB des Conventions de Bâle et de Stockholm				
		Participation à des réunions internationales			
		Frais de mission : 500\$ x 5 jrs x 2 personnes x 3 voyages	15 000	15 000	15 000
		Billet d'avion : 1800\$ x 2 personnes x 3 voyages	10 800	10 800	10 800
	Total Activité 1.2.2		25 800	25 800	25 800
Total Action 1.2			25 800	105 800	105 800
1.3. Mise en place des infrastructures appropriées de collecte, de stockage, de transport sécurisé et/ou d'élimination des PCB et de leurs déchets					
	1.3.1. Collecter les équipements électriques à PCB et les huiles diélectriques à PCB				
		Déterminer les lieux et les moyens de stockage :			
		Coût de collecte: 50 000\$ x 3	0	150 000	150 000

	Total Activité 1.3.1		0	150 000	150 000
	1.3.2. Organiser le transport sécurisé				
	Définir les conditions et les moyens de transport : Louer les véhicules				
	Coût de transport 98 000\$ x 3		0	294 000	294 000
	Total Activité 1.3.2		0	294 000	294 000
	1.3.3. Identifier et aménager un site pour le stockage des déchets contenant les PCB				
	Etude d'impact environnemental, économique et technique sur la faisabilité :				
	Recruter un expert pour cette étude				
	Honoraires : 600\$ x 30jrs		18 000	0	0
	Coût de l'aménagement des sites : 100 000\$ x 4		400 000	0	0
	Total Activité 1.3.3		418 000	0	0
	1.3.4. Gérer le local et les fûts de récupération des PCB de : SNEL, GCM et SNCC selon les normes internationales				
	Etablir les procédures de gestion				
	Consigner et faire un audit :				
	Recruter un auditeur : Honoraires: 600\$ x 30 jrs		18 000	0	0
	Coût de gestion du local contenant les fûts de récupération 4000\$ x 3		12 000	12 000	12 000
	Total Activité 1.3.4		30 000	12 000	12 000

	1.3.5. Procéder à l'élimination des huiles et équipements contenant les PCB			
	<i>Tâche liée à la périodicité des incinérations</i>			
	<i>Etablir des accords avec d'autres pays parties à la convention:</i>			
	<i>Organiser des missions pour la signature des accords</i>			
	<i>Frais de mission : 600\$ x 10 jrs x 11 personnes</i>	<i>0</i>	<i>66 000</i>	<i>0</i>
	<i>Billets d'avion : 600\$ x 11 personnes x 2 voyages</i>	<i>0</i>	<i>39 600</i>	<i>0</i>
	<i>Coût de transport et incinération 225 000\$ x 2 fois par an</i>	<i>0</i>	<i>450 000</i>	<i>0</i>
	Total Activité 1.3.5	0	555 600	0
Total Action 1.3		0	661 200	456 000
	TOTAL OBJECTIF 1	1 568 811	1 245 061	853061

Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure

Action	Activité	Tâche	Coût an 1 en \$	Coût an 2 en \$	Coût an 3 en \$
2.1. Poursuite de l'inventaire des sites contaminés					
	2.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés par les PCB				
		-Recruter un consultant			
		Honoraires: 600\$ x 45jrs x 2	54 000	54 000	54 000
		Billet d'avion aller retour : 600\$x 11 voyages	6 600	6 600	6 600
		Recruter des agents recenseurs (10x11) personnes x 30\$ x 25 jrs x 2 fois	165 000	0	165 000
		- Former les agents recenseurs			
		Documentation 95\$ x 110 X 2	20 900	0	20 900
		Perdiems : 20\$ x 110 personnes x2	4 400	0	4 400
		Pause café 3\$ x 110 personnes x 25jrs x 2	16 500	0	16 500
		Frais de secrétariat: 1400\$x11x2	30 800	0	30 800
		Dépouillement des résultats du recensement 50\$ x 5 jrs x 11 personnes x 2 fois	5 500	0	5 500
		Louer des véhicules			
		Coût de location: 50\$ x 11 véhicules x 25 jrs x 2 fois	27 500	0	27 500
		Acheter du carburant : Coût: 1\$ x 1700 km x 25% litres x 2 fois x 11 véhicules	9 350	0	9 350
	Total Activité 2.1.1		340 550	60 600	340 550
Total Action 2.1			340 550	60 600	340 550
2.2. Identification, sélection et mise en oeuvre des techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués par les PCB					

	2.2.1. Sécuriser les sites contaminés au PCB			
	<i>Construire un magasin approprié par site</i>			
	<i>18000\$ x 1 magasin x 11 provinces</i>	<i>198 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Un enclos par province: 20\$x320 m x 11 provinces</i>	<i>70 400</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Signer un contrat avec 1 Sté de gardiennage</i>			
	<i>300\$ x 12 mois x 2 gardiens x 11provinces</i>	<i>79 200</i>	<i>79 200</i>	<i>79 200</i>
	Total Activité 2.2.1	347 600	79 200	79 200
	2.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination			
	Recruter un consultant pour élaborer un rapport décrivant la technique appropriée de décontamination pour la RDC			
	<i>Honoraires : 600\$ x 45jrs x 2</i>	<i>54 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Billet d'avion aller retour</i>	<i>2 400</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Validation du rapport de l'expert (prise en charge atelier de validation)</i>			
	<i>Coût de l'atelier de validation :</i>	<i>20 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Coût de décontamination des sites majeurs</i>	<i>0</i>	<i>150 000</i>	<i>0</i>
	Total Activité 2.2.2	76 400	150 000	0
Total Action 2.2		424 000	229 200	79 200
	TOTAL OBJECTIF 2	764 550	289 800	419 750

Objectif 3 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets.

Action	Activité	Tâche	Coût an 1 en \$	Coût an 2 en \$	Coût an 3 en \$
3.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes					
	3.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs				
		Recruter un expert pour :			
		-définir des thèmes adaptés de sensibilisation			
		- définir et concevoir des outils adaptés à chaque thème et à chaque public cible			
		Honoraires: 600\$ x 45jrs	27 000	27 000	27 000
		Mener des campagnes de sensibilisation			
		émissions à la télé et dans les radios			
		Enregistrement émissions radio : 970\$ x 2 x 5 langues	9 700	9 700	9 700
		Diffusions émissions radio 500\$ x 2 émissions x 12 mois x5 langues	45 000	45 000	45 000
		Enregistrement émissions télé : 1900\$x 2 émissions x5langues	19 000	19 000	19 000
		Diffusions émissions télé 1000\$ x 2 émissions x 12 mois x 5langues	90 000	360 000	90 000
		-réaliser des spots publicitaires (radio & télé)			
		Spots radio : 970\$ x 5 langues (langues nationales + Français)	19 000	19 000	19 000
		Diffusion spot radio : 500\$ x 2 émissions x 12 mois dans 5 langues	60 000	60 000	60 000

		Spots télé 1900\$ x 2 émissions x 5 langues	9 700	9 700	9 700
		Diffusion spot télé : 1000\$ x 2 émissions x 12 mois x 5 langues	24 000	24 000	24 000
		-organiser des journées nationales de sensibilisation			
		Forfait : 13 000\$ x 2 fois	26 000	26 000	26 000
		- réaliser un film de sensibilisation			
		Forfait : 10000\$	10 000	10 000	10 000
		Diffusion film : 2000\$ x 4 trimestres	8 000	8 000	8 000
		- réaliser des sketches			
		Forfait honoraires troupes de théâtre 10 000\$	10 000	10 000	10 000
	Total Action 3.1.1		357 400	357 400	357 400
	3.1.2. Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences				
		Adhérer au réseau sous-régional sur la gestion des POP			
		Frais de mission rencontres sous-régionales: des POP :			
		200\$ x 4 jrs x 3 réunions x 3 personnes	7 200	7 200	7 200
		Billets d'avion rencontres sous-régionales:			
		1500\$ x 3 billets x 3 réunions	13 500	13 500	13 500
		Identifier des thèmes appropriés pour les voyages d'études			
		Organiser Des voyages d'études au profit des utilisateurs de PCB pour voir les bonnes pratiques de gestion de POP			
		Visiter un pays étranger			
		Frais de mission 400\$ x 5 jrs x 5 personnes	10 000	10 000	10 000
		Billets d'avion sortie hors du pays : 2400\$ x 5 billets	12 000	12 000	12 000
	Total Action 3.1.2		42 700	42 700	42 700

	3.1.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du Projet			
	Assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure de gestion du Projet			
	Identifier les besoins humains, matériels et financiers			
	Rechercher les moyens			
	Personnel			
	Coordonnateur : 2000\$ x 12 mois	24 000	24 000	24 000
	Gestionnaire: 1000\$x 12 mois	12 000	12 000	12 000
	1 Expert en PCB : 1000\$ x 12 mois	12 000	12 000	12 000
	Secrétaire administratif : 580\$ x 12 mois	6 960	6 960	6 960
	Chauffeur/agent de liaison : 200\$ x 12 mois	2 400	2 400	2 400
	Gardien : 100\$ x 12 mois	1 200	1 200	1 200
	Equipement			
	Véhicule 4 X 4 :	65 000	0	0
	Bureaux : 200\$ x 10 bureaux	2 000	0	0
	Matériel informatique :			
	Postes de travail : 3500\$ x 4 postes	14 000	0	0
	Micro-ordinateurs portables : 1800\$ x 2 portables	3 600	0	0
	Téléphone/fax :	2 000	2 000	2 000
	Abonnement Internet :	2 000	2 000	2 000
	Fourniture de bureaux			
	Forfait : 2000\$ x 12mois	24 000	24 000	24 000
	Consommables informatiques : 2000\$ x 12 mois	24 000	24 000	24 000
	Entretien et réparations (véhicule, micro-ordinateur, mobiliers) Forfait : 2000\$ x 12 mois	24 000	24 000	24 000
	Autres frais de fonctionnement : Forfait 2000 x 12	24 000	24 000	24 000
	Total Activité 3.1.3	243 160	158 560	158 560
Total Action 3.1		1 671 060	1 586 460	1 586 460

Action	Activité	Tâche	Coût an 1 en	Coût an 2 en	Coût an 3 en \$
--------	----------	-------	--------------	--------------	-----------------

			\$	\$	
3.2. Renforcement des compétences des hommes de media sur la gestionécologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets					
	3.2.1. Organiser des ateliers de formation à l’endroit des hommes de média				
		Forfait : 30 000\$ pour 2 ateliers	30 000	30 000	30 000
	Total Activité 3.2.1		30 000	30 000	30 000
Total Action 3.2					
3.3. Formation de spécialistes et organisation de formations continues					
	3.3.1. Former 6 chimistes en techniques d’analyses des PCB				
		Frais de formation : 10000\$ x 6 personnes	60 000	60 000	60 000
		Frais de subsistance : 600\$x 24 mois X 6 personnes	86 400	86 400	86 400
		Billet d'avion A/R: 2400\$ x 6personnes x 2 billets	28 800	28 800	28 800
	Total Activité 3.3.1		175 200	175 200	175 200
	3.3.2. Former 6 toxicologues				
		Frais de formation : 5.000.000 F x 3 personnes	60 000	60 000	60 000
		Frais de subsistance : x 24 mois X 3 personnes	86 400	86 400	86 400
		Billet d'avion A/R: 1.000.000 F x 3 personnes x 2 billets	28 800	28 800	28 800
	Total Action 3.3.2		175 200	175 200	175 200
	3.3.3. Former 6 écotoxicologues				
		Frais de formation	60 000	60 000	60 000
		Frais de subsistance	86 400	86 400	86 400
		Billet d’avion A/R	28 800	28 800	28 800
	Total Action 3.3.3		175 200	175 200	175 200

3.3.4 Assurer la formation continue de 45 sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les PCB					
		Frais de formation 2000\$ x 45	90 000	90 000	90 000
		Frais de subsistance 100\$ x 12mois x 45	54 000	54 000	54 000
	Total Activité 3.3.4		144 000	144 000	144 000
	3.3.5 Assurer la formation continue des agents de la SNEL, GCM et SNCC pour le contrôle et l'analyse des PCB				
		Frais de formation 200\$ x 100 personnes	0	20 000	20 000
	Total Activité 3.3.5			20 000	20 000
Total Action 3.3			669 600	689 600	689 600
		TOTAL OBJECTIF 3	2 370 660	2 306 060	2 306 060

Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel

<i>Action</i>	<i>Activité</i>	<i>Tâche</i>	<i>Coût an 1 en \$</i>	<i>Coût an 2 en \$</i>	<i>Coût an 3 en \$</i>
	<i>4.1 Equipement des structures de contrôle et d'analyse des PCB</i>				
	<i>4.1.1 Acquérir des réactifs et des produits chimiques pour analyses</i>				
		<i>Prévision : contrôler 5 250 équipements par an</i>			
		<i>60\$ x 5 250 équipements</i>	<i>315 000</i>	<i>315 000</i>	<i>315 000</i>
	<i>Total Activité 4.1.1</i>		<i>315 000</i>	<i>315 000</i>	<i>315 000</i>
	<i>4.1.2 Acquérir des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle</i>				
		<i>Coût appareils : 60 000\$ x 2 pools</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>
	<i>Total Activité 4.1.2</i>		<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>
	<i>4.1.3 Mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi des équipements suspectés contenir des PCB</i>				
		<i>Effectuer les inspections sur le terrain</i>			
		<i>-Louer des véhicules</i>			
		<i>Coût de location: 200\$ x 11 véhicules x 30 jrs x 2 fois</i>	<i>132 000</i>	<i>132 000</i>	<i>132 000</i>
		<i>-Acheter du carburant</i>			
		<i>Coût: 1\$ x 2700 km x 25% litres x 2 fois x 2 véhicules</i>	<i>2 700</i>	<i>2 700</i>	<i>2 700</i>
		<i>-Payer des frais de mission</i>			
		<i>60\$ x 30jrs x 11 personnes x 2 fois</i>	<i>66 000</i>	<i>66 000</i>	<i>66 000</i>
	<i>Total Activité 4.1.3</i>		<i>200 700</i>	<i>200 700</i>	<i>200 700</i>

4.1.4. Renforcer le Réseau d'Échange d'Informations Chimiques REIC					
		Former les membres du Réseau			
		Honoraires formateur : 200\$ x 5 jrs	1 000	1 000	1 000
		Coût atelier de formation	10 000	10 000	10 000
		Appui en équipements			
		1 potes de travail pour 5 membres par an 2700\$ x 5	13 500	13 500	13 500
		Connexion Internet à haut débit : 2000\$ x 5 structures	10 000	10 000	10 000
		Mettre en place un centre de documentation Forfait :	20 000	20 000	20 000
	Total Activité 4.1.4		54 000	54 000	54 000
Total Action 4.1			456 800	456 800	456 800
4.2 Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux PCB et à leurs déchets					
	4.2.1. Détecter des traces de PCB dans le lait maternel				
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat Forfait : 600 x 25 jours	15 000	15 000	15 000
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait Total	38 000	38 000	38 000
	Total Activité 4.2.1		38 500	38 500	38 500
	4.2.2 Evaluer la pollution des sols par les PC B				
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat			
		Forfait : 600 x 25 jours	15 000	15 000	15 000
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait	38 000	38 000	38 000
	Total Activité 4.2.2		38 500	38 500	38 500

4.2.3. Evaluer la concentration des PCB dans les ressources en eau					
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat			
		Forfait : 600 x 25 jours	15 000	15 000	15 000
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait	38 000	38 000	190 000
	Total Activité 4.2.3		38 500	38 500	205 000
Total Action 4.2			115 500	115 500	605 000
		TOTAL OBJECTIF 4	572 300	572 300	1 061 800

Objectif 5 : Le cadre juridique des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué

Action	Activité	Tâche	Coût an 1 en \$	Coût an 2 en \$	Coût an 3 en \$
5.1. Élaboration d'un cadre juridique adapté aux PCB et à leurs déchets					
5.1.1. Réglementer l'importation, l'utilisation, la commercialisation et le transport des équipements contenant des PCB					
		Recruter un consultant			
		Honoraires : 600\$ x 30jrs	18 000		0
		Frais de subsistance : 300 \$ x 30 jrs	9 000		0
		Billets D'avion	2 000		0
	Total Action 5.1.1		29 000		0
5.1.2. Organiser des ateliers de vulgarisation des textes sur les PCB					
		Organiser 5 ateliers	2 000		
		Forfait		20 000	20 000
	Total Activité 5.1.2			20 000	20 000
5.1.3. Diffuser les textes sur les PCB			2 000		
		Reproduire les textes			
		200 000 exemplaires	200 000	100 000	100 000
		Diffuser les textes. Forfait :	50 000	50 000	30 000
	Total Activité 5.1.3		250 000	150 000	150 000
Total Action 5.1					
		TOTAL OBJECTIF 5	562 000	340000	320000

Objectif 6 : La gestion et le suivi- évaluation des actions du plan sont assurés

Action	Activité	Tâche	Coût an 1 en \$	Coût an 2 en \$	Coût an 3 en \$
6.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi - évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action PCB					
	6.1.1. Élaborer les outils de suivi - évaluation				
		Recruter un consultant pour l'élaboration			
		Honoraires : 600\$ x 30 jrs	18 000	0	0
		Valider le rapport par un Comité restreint			
		Perdiems comité : 60\$x 5 jrs x 11 personnes	5 500	0	0
	Total Activité 6.1.1		23 500	0	0
6.1.2. Identifier les acteurs de suivi - évaluation			47000	0	0
		Activité à réaliser par la Coordination	0	0	0
		Forfait frais de fonctionnement Coordination:	2 500	2 500	2 500
	Total Activité 6.1.2		2 500	2 500	2 500
6.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action des PCB					
		Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation			
		Frais de mission: 60\$x 30 jrs x 11 personnes	0	0	19 800
		Location de véhicule 50\$ x 30 jrs x11 véhicules			16 500
		Achat de carburant 1\$ x 2700 km x 25%litre x11 véhicules	0	0	7 425
		Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la coordination			
		Coût atelier	0	0	20 000

	Total Activité 6.1.3	0	0	63 725
6.1.4. Évaluer à la fin du processus le plan d'action des PCB				
	Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation			
	Frais de mission: 60\$ x 30 jrs x 5 personnes	0	0	0
	Location de véhicule 50\$ x 30 jrs	0	0	0
	Achat de carburant 1\$ x 2700 km x 25%litre	0	0	0
	Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination			
	Coût atelier ;	0	0	0
	Total Activité 6.1.4	0	0	0
Total Action 6.1		23 800	0	63 725
TOTAL OBJECTIF 6		23 800	0	63 725
TOTAL PROJET		5 862 121	4 753 221	5 024 396

Objectif 1 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point.

Action	Activité	Tâche	Coût an 4 en \$	Coût an 5 en \$	Coût total en \$
1.1 Poursuite des inventaires des PCB					
	1.1.1 Inventaires des PCB dans les systèmes semi fermés				
- Recruter un consultant pour actualiser les outils et méthodes d'analyse					
		Honoraires : 600 x 30 jours	18 000		36 000
		Frais de subsistance : 300 x 30 jours	9 000		18 000
		Billet d'avion aller et retour	2 400		4 800
		- Recruter des agents enquêteurs : (110) soit 10/province			
		90\$ x 30jours x 110 enquêteurs x2 (deux fois)	594 000		1 188 000
		- Former les enquêteurs			
		Formateurs : 200\$ x11 (provinces)x15jrs x2	66 000		132 000
		Documentation 95\$ x 110 X 2	20 900		41 800
		Perdiems : 25\$ x 110 personnes x2	5 500		11 000
		Pause café 10\$ x 110 personnes x 30jrs x 2	66 000		132 000
		Frais de secrétariat 1400\$ x 11 x 2	30 800		61 600
		Dépouillement des résultats des inventaires			
		50\$ x 11 x 2personnes x2	2 200		4 400
		- Louer des véhicules			
		Coût de location 50\$ x 11 x 30jrs x 2	33 000		66 000
		- Acheter du carburant			
		Coût : 1\$ x 1700km x 25%litres x 2 x 11véhicules	9 350		18 700

		- Payer frais de mission : 60\$ x 30jrs x 11 x 2	39 600		79 200
	Total activité 1.1.1		896 750		1 793 500
	1.1.2. Dépister les équipements supposés contenir des PCB				
		Prélever et analyser des échantillons			
		Contractualiser avec la SNEL , LA GCM et la SNCC			
		Contrat : 97 087 x 3	291 261	291 261	1 056 305
	Total activité 1.1.2		291 261	291 261	291 261
Total Action 1.1			1 188 011	291 261	3 249 805

Action	Activité	Tâche	Coût an 4 en \$	Coût an 5 en \$	Coût Total
1.2. Identification et sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets			Coût an 4 en \$	Coût an 5 en \$	Coût total en \$
	1.2.1 Incinérer puis procéder à la récupération d'énergie dans un four à ciment				
		Louer des véhicules appropriés pour le transport des équipements à PCB vers la province ou le pays retenu comme site d'incinération			
		Coût de location: 40 000\$ x 2 fois par an	0	80 000	240 000
	Total Activité 1.2.1		0	80 000	240 000
	1.2.2. Participer au Projet PCB des Conventions de Bâle et de Stockholm				
		Participation à des réunions internationales			
		Frais de mission : 300\$ x 5 jrs x 2 personnes x 3 voyages	15 000	15 000	75 000
		Billet d'avion : 1800\$ x 2 personnes x 3 voyages	10 800	10 800	54 000
	Total Activité 1.2.2		25 800	25 8000	129 000
Total Action 1.2			25 800	105 800	369 000
1.3. Mise en place des infrastructures appropriées de collecte, de stockage, de transport sécurisé et/ou d'élimination des PCB et de leurs déchets					
	1.3.1. Collecter les équipements électriques à PCB et les huiles diélectriques à PCB				
		Déterminer les lieux et les moyens de stockage :			
		Coût de collecte: 50 000\$ x 3	150 000	150 000	600 000
	Total Activité 1.3.1		150 000	150 000	600 000
	1.3.2. Organiser le transport sécurisé				
		Définir les conditions et les moyens de transport :			

		Louer les véhicule			
		Coût de transport 98 000\$ x 3	294 000	294 000	1 176 000
	Total Activité 1.3.2		294 000	294 000	1 176 000
	1.3.3. Identifier et aménager un site pour le stockage des déchets contenant les PCB				
		Etude d'impact environnemental, économique et technique sur la faisabilité :			
		Recruter un expert pour cette étude			
		Honoraires : 600\$ x 30jrs	0	0	18 000
		Coût de l'aménagement des sites : 100 000\$ x 4	0	0	400 000
	Total Activité 1.3.4		0	0	418 000
	1.3.4. Gérer le local et les fûts de récupération des PCB de : SNEL, GCM et SNCC selon les normes internationales				
		Etablir les procédures de gestion			
		Consigner et faire un audit :			
		Recruter un auditeur : Honoraires: 600\$ x 30 jrs	0	0	18 000
		Coût de gestion du local contenant les fûts de récupération 4000\$ x 3	12 000	12 000	78 000
	Total Activité 1.3.4		12 000	12 000	60 000
	1.3.5. Procéder à l'élimination des huiles et équipements contenant les PCB				
		<i>Tâche liée à la périodicité des incinérations</i>			
		Etablir des accords avec d'autres pays parties à la convention :			
		Organiser des missions pour la signature des accords			
		Frais de mission : 200\$ x 10 jrs x 11 personnes	0	66 000	132 00
		Billets d'avion : 600\$ x 11personnes x 2 voyages	0	39 600	172 000

		Coût de transport et incinération 225 000\$ x 2 fois par an	0	450 000	900 000
	Total Activité 1.3.5		0	661 200	
Total Action 1.3			456000	1117200	1 724 000
	TOTAL OBJECTIF 1				

Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure

Action	Activité	Tâche	Coût an 4 en \$	Coût an 5 en \$	Coût total en \$
2.1. Poursuite de l'inventaire des sites contaminés					
2.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés par les PCB					
		-Recruter un consultant			
		Honoraires: 600\$ x 45jrs x 2	0	0	162 000
		Billet d'avion aller retour : 600\$x 11 voyages	0	0	19 800
		Recruter des agents recenseurs (10x11) personnes x 30\$ x 25 jrs x 2 fois	0	0	330 000
		- Former les agents recenseurs			
		Documentation 95\$ x 110 X 2	0	0	41 800
		Perdiems : 20\$ x 110 personnes x2	0	0	8 800
		Pause café 3\$ x 110 personnes x 25jrs x 2	0	0	33 000
		Frais de secrétariat: 1400\$x11x2	0	0	61 600
		Dépouillement des résultats du recensement 50\$ x 5 jrs x 11 personnes x 2 fois	0	0	11 000
		Louer des véhicules			
		Coût de location: 50\$ x 11 véhicules x 25 jrs x 2 fois	0	0	55 000
		Acheter du carburant : Coût: 1\$ x 1700 km x 25% litres x 2 fois x 11 véhicules	0	0	18 700
	Total Activité 2.1.1		0	0	741 700
Total Action 2.1			0	0	741 700
2.2. Identification, sélection et mise en oeuvre des techniques et méthodes adaptées de					

décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués par les PCB					
	2.2.1. Sécuriser les sites contaminés au PCB				
		Construire un magasin approprié par site			
		18000\$ x 1 magasin x 11 provinces	0	0	198 000
		Un enclos par province: 20\$ x 320 m x 11 provinces	0	0	70 400
		Signer un contrat avec 1 Sté de gardiennage			
		300\$ x 12 mois x 2 gardiens x 11 provinces	79 200	79 200	396 000
	Total Activité 2.2.1		79 200	79 200	664 400
	2.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination				
		Recruter un consultant pour élaborer un rapport décrivant la technique appropriée de décontamination pour la RDC			
		Honoraires : 600\$ x 45jrs x 2	0	0	54 000
		Billet d'avion aller retour	0	0	2 400
		Validation du rapport de l'expert (prise en charge atelier de validation)			
		Coût de l'atelier de validation :	0	0	20 000
		Coût de décontamination des sites majeurs	0	0	150
	Total Activité 2.2.2		0	0	302 800
Total Action 2.2					226 400
	TOTAL OBJECTIF 2		764 550	289 800	890 800

Objectif 3 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets

Action	Activité	Tâche	Coût an 4 en \$	Coût an 5 en \$	Coût total en \$
3.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes					
	3.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs				
		Recruter un expert pour :			
		-définir des thèmes adaptés de sensibilisation			
		- définir et concevoir des outils adaptés à chaque thème et à chaque public cible			
		Honoraires: 600\$ x 45jrs	27 000	27 000	135 000
		Mener des campagnes de sensibilisation			
		<i>émissions à la télé et dans les radios</i>			
		Enregistrement émissions radio : 970\$ x 2 x 5 langues	9 700	9 700	19 400
		Diffusions émissions radio 500\$ x 2 émissions x 9 mois x5 langues	450 000	450 000	900 000
		Enregistrement émissions télé : 1900\$x 2 émissions x5langues	19 000	19 000	38 000
		Diffusions émissions télé 1000\$ x 2 émissions x 9 mois x 5langues	90 000	90 000	180 000
		<i>-réaliser des spots publicitaires (radio & télé)</i>			
		Spots radio : 970\$ x 2 x 5 langues (langues nationales + Français)	19 000	19 000	38 000
		Diffusion spot radio : 500\$ x 2 émissions x 12 mois x5	60 000	60 000	120 000

		langues			
		Spots télé 1900\$x 2 émissions x 5 langues	9 700	9 700	194 000
		Diffusion spot télé : 1000\$ x 2 émissions x 12 mois x dans 5 langues	24 000	24 000	48 000
		<i>-organiser des journées nationales de sensibilisation</i>			
		Forfait : 13 000\$x 2 fois	26 000	26 000	54 000
		<i>- réaliser un film de sensibilisation</i>			
		Forfait : 10000\$	10 000	10 000	50 000
		Diffusion film : 2000\$x 4 trimestres	8 000	8 000	40 000
		<i>- réaliser des sketches</i>			
		Forfait honoraires troupes de théâtre 10 000\$	10 000	10 000	50 000
	Total Action 3.1.1		357 400	357 400	1 787 000
	3.1.2. Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences				
		Adhérer au réseau sous-régional sur la gestion des POP			
		Frais de mission rencontres sous-régionales: des POP :			
		200\$ x 4 jrs x 3 réunions x 3 personnes	7 200	7 200	36 000
		Billets d'avion rencontres sous-régionales:			
		1500\$ x 3 billets x 3 réunions	13 500	13 500	67 500

		Identifier des thèmes appropriés pour les voyages d'études			
		Organiser des voyages d'études au profit des utilisateurs de PCB pour voir les bonnes pratiques de gestion de POP			
		Visiter un pays étranger			
		Frais de mission 400\$ x 5 jrs x 5 personnes	10 000	10 000	50 000
		Billets d'avion sortie hors du pays: 2400\$ x 5 billets	12 000	12 000	60 000
	Total Action 3.1.2		42 700	42 700	213 500

	3.1.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du Projet			
	Assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure de gestion du Projet			
	Identifier les besoins humains, matériels et financiers			
	Rechercher les moyens			
	Personnel			
	Coordonnateur : 2000\$ x 12 mois	24 000	24 000	120 000
	Gestionnaire: 1000\$x 12 mois	12 000	12 000	60 000
	1 Expert en PCB : 1000\$ x 12 mois	12 000	12 000	60 000
	Secrétaire administratif : 580\$ x 12 mois	6 960	6 960	34 800
	Chauffeur/agent de liaison : 200\$ x 12 mois	2 400	2 400	12 000
	Gardien : 100\$ x 12 mois	1 200	1 200	6 000
	Equipement			
	Véhicule 4 X 4 :	0	0	65 000
	Bureaux : 200\$ x 10 bureaux	0	0	2 000
	Matériel informatique :			
	Postes de travail : 3500\$ x 4 postes	0	0	14 000
	Micro-ordinateurs portables : 1800\$ x 2 portables	0	0	3 600
	Téléphone/fax :	2 000	2 000	10 000
	Abonnement Internet :	2 000	2 000	10 000
	Fourniture de bureaux			
	Forfait : 2000\$ x 12mois	24 000	24 000	120 000
	Consommables informatiques : 2000\$ x 12 mois	24 000	24 000	120 000
	Entretien et réparations (véhicule, micro-ordinateur,	24 000	24 000	120 000

		mobiliers) Forfait : 2000\$ x 12 mois			
		Autres frais de fonctionnement : Forfait 2000 x 12	24 000	24 000	120 000
	Total Activité 3.1.3		158 560	158 560	877 400
Total Action 3.1			558660	558660	2 877 900

Action	Activité	Tâche	Coût an 1 en \$	Coût an 2 en \$	Coût an 3 en \$
3.2. Renforcement des compétences des hommes de media sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets					
3.2.1. Organiser des ateliers de formation à l’endroit des hommes de média					
		Forfait : 30 000\$ pour 2 ateliers	30 000	30 000	150 000
	Total Activité 3.2.1		30 000	30 000	150 000
Total Action 3.2			30 000	30 000	150 000
3.3. Formation de spécialistes et organisation de formations continues					
	3.3.1. Former 6 chimistes en techniques d’analyses des PCB				
		Frais de formation : 10000\$ x 6 personnes	0	0	180 000
		Frais de subsistance : 600\$x 24 mois X 6 personnes	0	0	259 200
		Billet d'avion A/R: 2400\$ x 6personnes x 2 billets	0	0	84 000
	Total Activité 3.3.1		0	0	523 200
	3.3.2. Former 6 toxicologues				
		Frais de formation : 5.000.000 F x 3 personnes	0	0	180 000
		Frais de subsistance : x 24 mois X 3 personnes	0	0	259 200
		Billet d'avion A/R: 1.000.000 F x 3 personnes x 2 billets	0	0	84 000
	Total Action 3.3.2		0	0	523 200
	3.3.3. Former 6 écotoxicologues				
		Frais de formation	0	0	180 000
		Frais de subsistance	0	0	259 200
		Billet d’avion A/R	0	0	84 000
	Total Action 3.3.3		0	0	523 200

3.3.4 Assurer la formation continue de 45 sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les PCB					
		Frais de formation 2000\$ x 45	90 000	90 000	450 000
		Frais de subsistance 100\$ x 12mois x 45	54 000	54 000	270 000
	Total Activité 3.3.4		144 000	144 000	720 000
	3.3.5 Assurer la formation continue des agents de la SNEL, GCM et SNCC pour le contrôle et l’analyse des PCB				
		Frais de formation 200\$ x 100 personnes	20 000	20 000	80 000
	Total Activité 3.3.5		20 000	20 000	80 000
Total Action 3.3			164 000	164 000	2 369 600
TOTAL OBJECTIF 3			752660	752660	5 396 900

Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel

Action	Activité	Tâche	Coût an 1 en \$	Coût an 2 en \$	Coût an 3 en \$
4.1 Equipement des structures de contrôle et d'analyse des PCB					
	4.1.1 Acquérir des réactifs et des produits chimiques pour analyses				
		Prévision : contrôler 5250 équipements par an			
		60\$ x 5250 équipements	315 000	315 000	1 575 000
	Total Activité 4.1.1		315 00	315 000	1 575 000
4.1.2 Acquérir des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle					
		Coût appareils : 60 000\$ x 2 pools	120 000	120 000	600 000
	Total Activité 4.1.2		120 000	120 000	600 000

4.1.3 Mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi des équipements suspectés contenir des PCB					
		Effectuer les inspections sur le terrain			
		-Louer des véhicules			
		Coût de location: 200\$ x 11 véhicules x 30 jrs x 2 fois	132 000	132 000	660 000
		-Acheter du carburant			
		Coût: 1\$ x 2700 km x 25% litres x 2 fois x 2 véhicules	2 700	2 700	13 500
		-Payer des frais de mission			
		100\$ x 30jrs x 11 personnes x 2 fois	66 000	66 000	330 000
	Total Activité 4.1.3		200 700	200 700	7 003 500
4.1.4. Renforcer le Réseau d'Échange d'Informations Chimiques REIC					
		Former les membres du Réseau			
		Honoraires formateur : 200\$ x 5 jrs	1 000	1 000	5 000
		Coût atelier de formation	10 000	10 000	50 000
		Appui en équipements			
		1 poste de travail pour 5 membres par an			
		2700\$ x 5	13 500	13 500	67 500
		Connexion Internet à haut débit : 2000\$ x 5 structures	10 000	10 000	50 000
		Mettre en place un centre de documentation Forfait :	2 000	2 000	28 000
	Total Activité 4.1.4		36 500	36 500	200 500
Total Action 4.1			456 800	456 800	3 379 000
4.2 Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux PCB et à leurs déchets					
	4.2.1. Détecter des traces de PCB dans le lait maternel				
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat 600 x 25 jours			15 000
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait Total	38 000	38 000	190 000

	<i>Total Activité 4.2.1</i>		38 500	38 500	205 000
	<i>4.2.2 Evaluer la pollution des sols par les PC B</i>				
	<i>Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat</i>				
	<i>Forfait :</i>				150 000
	<i>Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait</i>		38 000	38 000	190 000
	<i>Total Activité 4.2.2</i>		38 500	38 500	192 500
	4.2.3. Evaluer la concentration des PCB dans les ressources en eau				
	<i>Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat</i>				
	<i>Forfait :</i>		500	500	2 500
	<i>Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait</i>		38 000	38 000	190 000
	Total Activité 4.2.3		38 500	38 500	192 500
Total Action 4.2			115 500	115 500	577 500
	TOTAL OBJECTIF 4		572 300	572 300	3 246 500

Objectif 5 : Le cadre juridique des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué

Action	Activité	Tâche	Coût an 4 en \$	Coût an 5 en \$	Coût TOTAL en \$
5.1. Élaboration d'un cadre juridique adapté aux PCB et à leurs déchets					
5.1.1. Réglementer l'importation, l'utilisation, la commercialisation et le transport des équipements contenant des PCB					
		Recruter un consultant			
		Honoraires : 600\$ x 30jrs	0	0	18 000
		Frais de subsistance : 300 \$ x 30 jrs	0	0	9 000
		Billets D'avion	0	0	2 000
	Total Action 5.1.1		0	0	29 000
5.1.2. Organiser des ateliers de vulgarisation des textes sur les PCB					
		Organiser 5 ateliers			
		Forfait	0	0	20 000
	Total Activité 5.1.2		0	0	20 000
	5.1.3. Diffuser les textes sur les PCB				
		Reproduire les textes			
		2.5\$ x 40.000 exemplaires	100 000	100 000	400 000
		Diffuser les textes. Forfait :			
	Total Activité 5.1.3		50 000	50 000	400 000
Total Action 5.1					
		TOTAL OBJECTIF 5	150 000	150 000	898 000

Objectif 6 : La gestion et le suivi- évaluation des actions du plan sont assurés

Action	Activité	Tâche	Coût an 4 en \$	Coût an 5 en \$	Coût total en \$
6.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi - évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action PCB					
	6.1.1. Élaborer les outils de suivi – évaluation				
		Recruter un consultant pour l'élaboration			
		Honoraires : 600\$ x 30 jrs	0	0	18 000
		Valider le rapport par un Comité restreint			
		Perdiems comité : 60\$x 5 jrs x 11 personnes	0	0	5 500
	Total Activité 6.1.1		2 500	2 500	23 500
	6.1.2. Identifier les acteurs de suivi – évaluation		2 500	2 500	23 500
		Activité à réaliser par la Coordination			
		Forfait frais de fonctionnement Coordination:	2 500	2 500	12 500
	Total Activité 6.1.2		2 500	2 500	12 500
	6.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action des PCB				
Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation					
		Frais de mission: 60\$x 30 jrs x 11 personnes	0	0	19 800
		Location de véhicule 50\$ x 30 jrs x11 véhicules			16 500
		Achat de carburant 1\$ x 2700 km x 25%litre x11 véhicules	0	0	7 425
Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la coordination					
		Coût atelier	0	0	20 000

	<i>Total Activité 6.1.3</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>63 725</i>
	6.1.4. Évaluer à la fin du processus le plan d'action des PCB				
		<i>Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation</i>			
		<i>Frais de mission: 60\$ x 30 jrs x 5 personnes</i>	<i>0</i>	<i>9 000</i>	<i>9 000</i>
		<i>Location de véhicule 50\$ x 30 jrs</i>	<i>0</i>	<i>1 500</i>	<i>1 500</i>
		<i>Achat de carburant 1\$ x 2700 km x 25%litre</i>	<i>0</i>	<i>675</i>	<i>675</i>
		<i>Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination</i>			
		<i>Coût atelier ;</i>	<i>0</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>
	<i>Total Activité 6.1.4</i>		<i>0</i>	<i>31 175</i>	<i>31 175</i>
	Total Action 6.1.4		<i>0</i>	<i>31 175</i>	<i>118 700</i>
	TOTAL OBJECTIF 6		<i>0</i>	<i>31 175</i>	<i>218 425</i>
		TOTAL PROJET	1930960	2913135	20 483 833 \$ US

ANNEXE 8

FICHE DE PROJET « RENFORCEMENT DES CAPACITES DU POINT FOCAL DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM ET L'UNITE DE COORDINATION »

Titre du projet : Renforcement des capacités du point focal de la convention.	Agence d'exécution du FEM :
Pays bénéficiaire : La République Démocratique du Congo	Etat Partie à la convention adhésion le 25 mars 2005
Domaine du FEM : Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	
	Programme opérationnel/mesure à court terme : Ce projet entre dans le cadre du plan national de mise en oeuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.
Lien entre le projet et les priorités, plans d'actions et programmes nationaux : Les différents plans nationaux notamment le Plan national pour l'environnement (PANE), le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, le PNM de la convention de Stockholm sur les POPs et ses plans d'actions ainsi que les différentes conventions sur les substances chimiques en vigueur au Burkina Faso (convention de Bâle, Convention de Rotterdam) préconisent un renforcement des capacités du point focal afin de lui	
Accord du Point Focal Opérationnel du FEM :	
Justification du projet : Pour une bonne mise en route et du suivi des activités de la convention, la mise en place d'une structure au niveau national chargée de la coordination des activités est indispensable.	
Résultats attendus : - Les activités des projets PCB, Pesticides, Dioxines et Furannes sont réalisées et suivies - Les rapports à la COP sont élaborés - La convention est mise en œuvre	
Activités prévues : - Suivre les activités des projets - Participer aux réunions internationales - Négocier les financements avec les partenaires - Assurer la mise en oeuvre de la convention au niveau national - Elaborer les rapports à l'intention de la COP	

Parties prenantes : Ministère de l'Environnement
Structure/Organisme de Coordination : La Direction des Etablissements Humains et Protection de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et Conservation de la Nature assure la supervision projet du fait qu'elle abrite le point focal de la convention de Stockholm sur les POP. Elle a aussi l'avantage d'abriter les points focaux des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Montréal.
Personnes à contacter EMENE ELENGA Point Focal de la Convention de Stockholm et Directeur National du Projet « Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm » Téléphone 00 243 99 81 21 166 Email : jcemene@yahoo.fr Patrice TSHITALA : Coordonnateur National du Projet « Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm » Téléphone 00 243 99 999 14 79 Email : tkas2002@yahoo.fr
Durée du projet : 5 ans

RENFORCEMENT DES CAPACITES DU POINT FOCAL DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM

Objectif 1 : Assurer la mise en place et le fonctionnement du point focal de la Convention de Stockholm et de l'unité de coordination du projet

Action	Activité		Coût an 1 en \$	Coût an 2 en \$	Coût an 3 en \$	Coût an 4 en \$	Coût an 5 en \$	Coût total en \$
	1.1.1 Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du projet							
		Assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure de gestion du Projet						
		Identifier les besoins humains, matériels et financiers						
		Rechercher les moyens						
		Personnel						
		Coordonnateur: 2200\$ x 12 mois	26 400	26 400	26 400	26 400	26 400	132 000
		Gestionnaire: 1000\$ x 12 mois	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
		4 Experts : 1000\$x 12 mois x 4 experts	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	240 000
		Secrétaire administratif : 600\$ x 12 mois	7 200	7 200	7 200	7 200	7 200	36 000
		Chauffeur/agent de liaison : 200\$ x 12 mois	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	12 000
		Gardien : 100\$ x 12 mois	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
		Equipement						
		Véhicule 4 X 4 : 50 000\$	50 000	0	0	0	0	50 000
		Bureaux : 200\$ x 10 bureaux	2 000	0	0	0	0	2 000
		Matériel informatique :						

Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) /RDC

		<i>Postes de travail : '4000\$ x 7 postes</i>	<i>28 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>28 000</i>
		<i>Micro-ordinateurs portables : 4000\$ x 6</i>	<i>24 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>24 000</i>
		<i>Téléphone/fax : 2000\$ par an</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>10 000</i>
		<i>Abonnement Internet : 2000\$ par an</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>10 000</i>
		<i>Fournitures de bureau</i>						
		<i>Forfait : 6000\$x 12 mois</i>	<i>72 000</i>	<i>72 000</i>	<i>72 000</i>	<i>72 000</i>	<i>72 000</i>	<i>360 000</i>
		<i>Consommables informatiques 4000\$ x 12 mois</i>	<i>48 000</i>	<i>48 000</i>	<i>48 000</i>	<i>48 000</i>	<i>48 000</i>	<i>240 000</i>
		<i>Carburant et lubrifiant 2000\$ x 12 mois</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>24 000</i>	<i>120 000</i>
		<i>Entretiens et réparations (véhicule, micro-ordinateurs, mobiliers,...) 4000\$ x 12 mois</i>	<i>48 000</i>	<i>48 000</i>	<i>48 000</i>	<i>48 000</i>	<i>48 000</i>	<i>240 000</i>
		<i>Autres frais de fonctionnement Forfait : 2.000.000 F x 12 mois</i>	<i>48 000</i>	<i>48 000</i>	<i>48 000</i>	<i>48 000</i>	<i>48 000</i>	<i>240 000</i>
		<i>TOTAL ACTIVITE = TOTAL PROJET</i>	<i>445 200</i>	<i>341 200</i>	<i>341 200</i>	<i>341 200</i>	<i>341 200</i>	<i>1 810 000</i>

EVALUATION FINANCIERE DES PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

1. Gestion écologiquement rationnelle des stocks de pesticides obsolètes, POP et leurs déchets

1a. Pesticides

<i>Projet / N° Objectif/Libellé</i>			<i>Coût an 1 en \$</i>	<i>Coût an 2 en \$</i>	<i>Coût an 3 en \$</i>	<i>Coût an 4 en \$</i>	<i>Coût an 5 en \$</i>	<i>Total par objectif</i>
1. Gestion écologiquement rationnelle des stocks de pesticides obsolètes, POP et leurs déchets								
01	Le cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets est renforcé et appliqué.		333 000	16 500	16 500	16 500	16 500	993 000
02	Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets.		2 336 620	2 336 620	2 336 620	2 336 620	2 336 620	11698100
03	Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et de leurs déchets sont adoptées avec large implication des parties prenantes.		3 159 760	3 017 640	3 017 640	800 000	600 000	10 795 040

04	<i>Des alternatives plus sûres aux pesticides POP sont identifiées, évaluées, vulgarisées et les parties prenantes s'en approprient.</i>	217870	943870	137870	137870	0	1299610
05	<i>Un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets est opérationnel</i>	2000000	1835000	1935000	1935000	1929000	9634000
06	<i>Les sites majeurs contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POP et leurs déchets sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure</i>	1477700	1407800	1407800	431200	431200	5155700
07	<i>La gestion et le suivi - évaluation des actions planifiées sont assurés</i>	17600	24000	33780	0	26220	101600
	TOTAL PROJET PESTICIDES POP	9539550	22251630	8885210	5657190	5339540	39677050

1b. DDT

N°		Coût an 1	Coût an 2	Coût an 3	Coût an 4	Coût an 5	TOTAL
01	Objectif 1 : Le décret portant sur la réglementation phytosanitaire en RDC est actualisé et disponible	340 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 140 000
02	Objectif 2 : Les alternatives appropriées pour combattre les utilisations agricoles potentielles du DDT, notamment les techniques de production et de conservation à faible taux d'utilisation des pesticides sont vulgarisées	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	1 050 000
03	Objectif 3 : Sensibiliser et assurer un suivi - encadrement des utilisateurs potentiels de DDT	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	1 350 000
04	Objectif 4 : La promotion des alternatives appropriées est assurée pour empêcher l'utilisation potentielle du DDT en hygiène publique, notamment les actions de prévention et de lutte contre le paludisme	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	700 000
	TOTAL PROJET	960 000	820 000	820 000	820 000	820 000	4 240 000

1c. Tableau synthèse pesticides et DDT

<i>N°</i>	<i>Libellé</i>	<i>Année1</i>	<i>Année 2</i>	<i>Année 3</i>	<i>Année 4</i>	<i>Année 5</i>	<i>TOTAL 5ans</i>
1	PROJET PESTICIDES POP	9 703 950	9 732 930	9 036 710	4 067 190	5 491 040	40 591 450
2	PROJET DDT	960 000	820 000	820 000	820 000	820 000	4 240 000
3	Total général pesticides	10663950	10552930	9856710	4887190	6311040	44 831 450

2. Gestion écologiquement rationnelle des sources d'émission de dioxines et furannes

<i>Projet / N° Objectif/Libellé</i>			<i>Coût an 1 en \$</i>	<i>Coût an 2 en \$</i>	<i>Coût total en \$</i>
2. Gestion écologiquement rationnelle des sources d'émission de dioxines et furannes					
01	<i>Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont identifiées, évaluées et diffusées et les parties prenantes s'en approprient pour la gestion écologiquement rationnelle des sources de rejets de dioxines et des furannes</i>		5 358 870	5 358 870	10 717 740
02	<i>Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes</i>		2858370	2757020	5615390
03	<i>Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets des dioxines et furannes est opérationnel</i>		2 497 700	2 497 700	4 995 400
04	<i>Le cadre juridique sur les sources d'émission de dioxines et furannes est renforcé et appliqué</i>		299 000	150 000	449 000
05	<i>La gestion et le suivi - évaluation des actions du plan sont assurés</i>		110 150	54 250	164 400
	TOTAL PROJET DIOXINES ET FURANNES		11124090	10817840	21941930

3. Gestion écologiquement rationnelle des PCB et leurs déchets

<i>Projet / N° Objectif/Libellé</i>			<i>Coût an 1 en \$</i>	<i>Coût an 2 en \$</i>	<i>Coût an 3 en \$</i>	<i>Coût an 4 en \$</i>	<i>Coût an 5 en \$</i>	<i>Coût total en \$</i>
<i>3. Gestion écologiquement rationnelle des PCB et leurs déchets</i>								
01		<i>Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.</i>	1 568 811	1 245 061	853061	456000	1117200	5240133
02		<i>Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure</i>	764 550	289 800	419 750	764 550	289 800	2528450
03		<i>Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en oeuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets</i>	237 0660	2306060	2306060	752660	752660	8488100
04		<i>Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel</i>	572 300	572 300	1061800	572 300	572 300	3351000
05		<i>Le cadre juridique et institutionnel des PCB et de leurs déchets est Renforcé et appliqué.</i>	562 000	340 000	320 000	150 000	150 000	1522000
06		<i>La gestion et le suivi - évaluation des actions du plan sont assurés</i>	23 800	0	63 725	0	31 175	118700
		TOTAL PROJET PCB ET DECHETS	5862121	4753221	5024396	1930960	2913135	20 483 833

<i>Projet / N° Objectif/Libellé</i>			<i>Coût an 1 en \$</i>	<i>Coût an 2 en \$</i>	<i>Coût an 3 en \$</i>	<i>Coût an 4 en \$</i>	<i>Coût an 5 en \$</i>	<i>Coût total en \$</i>
4. Assurer la mise en place et le fonctionnement du point focal de la Convention de Stockholm								
01	Assurer la mise en place et le fonctionnement du point focal de la Convention de Stockholm		445 200	341 200	341 200	341 200	341 200	1 810 000
	TOTAL PROJET MISE EN PLACE DU POINT FOCAL		445 200	341 200	341 200	341 200	341 200	1 810 000

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'ENSEMBLE DU PROJET

<i>Projet /N° Objectif/Libellé</i>	<i>Coût an 1 en \$</i>	<i>Coût an 2 en \$</i>	<i>Coût an 3 en \$</i>	<i>Coût an 4 en \$</i>	<i>Coût an 5 en \$</i>	<i>Coût total en \$</i>
01 PROJET PESTICIDES POP (DDT y compris)	10499550	23071630	9705210	6477190	6159540	55 913 120
02 PROJET DIOXINES ET FURANNES	11124090	10817840	0	0	0	21941930
03 PROJET PCB ET DECHETS	5862121	4753221	5024396	1930960	2913135	20 483 833
04 PROJET MISE EN PLACE DU POINT FOCAL	445 200	341 200	341 200	341 200	341 200	1 810 000
TOTAL	27.135.361	25.645.191	14.402.306	6.339.350	8.545.375	84.628.213
IMPREVUS = 10%	271.356	2.564.519	14.402.230	633.935	854.537	8.462.721
TOTAL GENERAL	29.848.897	28.209.710	15.842.537	6.973.285	9.399.913	93.089.939